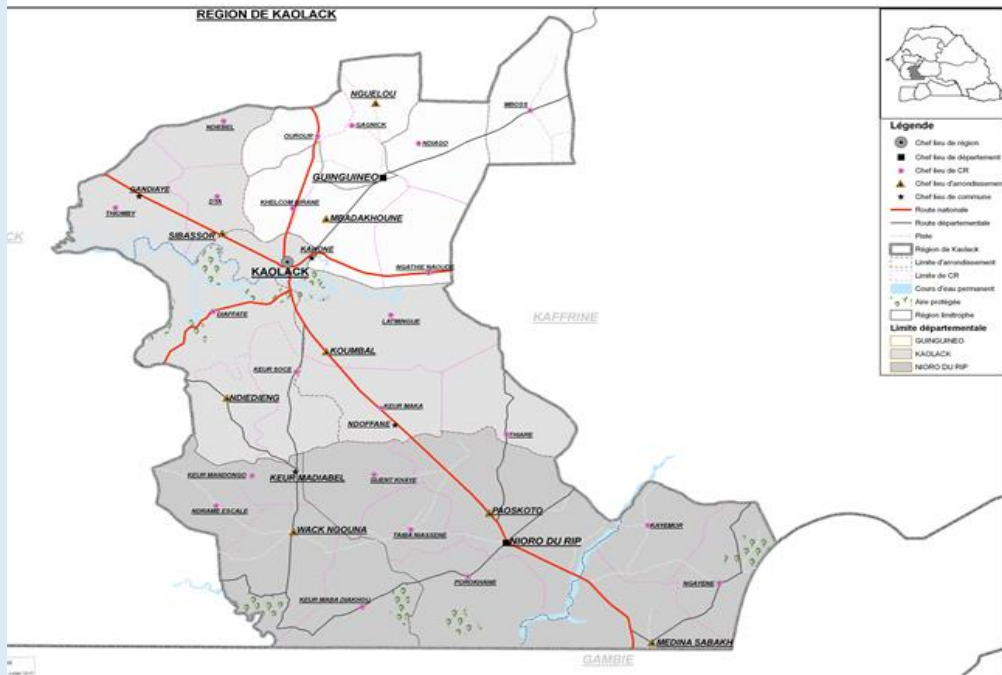


ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie



Edition 2024

Décembre 2025

COMITE DE DIRECTION	
Directeur général	Dr Abdou DIOUF
Directeur général adjoint	Dr Momath CISSE
Directeur à l'Action Régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	El Hadji Omar SENGHOR

Comité de lecture et de correction

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr. Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
	Maguette SARR
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Dame Ndoumbé DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Ousmane DIOUF
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO
	Oumy DIOP

Comité de rédaction

1. **Mademba SY, Chef de service**
2. **Abdourahmane DEME, Adjoint au chef de service**

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	X
SIGLES ET ABREVIATIONS	XI
<u>SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION</u>	<u>16</u>
CHAPITRE I : TERRITOIRE	17
I.1 LA REGION DE KAOLACK DANS LE SENEGAL	17
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	19
CHAPITRE II : POPULATION	21
II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION	21
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE	23
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION)	25
CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT	27
III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE	27
III.2 OCCUPATION DU SOL	29
III.3 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	31
III.4 CONDITIONS CLIMATIQUES	33
<u>SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL</u>	<u>35</u>
CHAPITRE IV : EMPLOI	36
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	36
IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE	38
IV.3 ÉTABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL	40
CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE	42
V.1 TRAVAIL FAMILIAL	42
V.2 CHOMAGE	44
<u>SECTION C. CONDITIONS D’HABITAT – VULNERABILITE</u>	<u>46</u>
CHAPITRE VI : LOGEMENT, MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET ACCES A INTERNET DES MENAGES	47
VI.1 LOGEMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	47
VI.2 STATUT D’OCCUPATION DU LOGEMENT	49
VI.3 ACCES A INTERNET	51
CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	53
VII.1 EAU	53
VII.2 ASSAINISSEMENT	55
VII.3 SOURCES D’ENERGIE DES MENAGES	57
CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE	59
VIII.1 SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS)	59
VIII.2 SITUATION DES FEMMES	61
VIII.3 SECURITE ALIMENTAIRE	63

<u>SECTION D.</u>	<u>SERVICES SOCIAUX</u>	65
CHAPITRE IX :	PROTECTION SOCIALE	66
IX.1	ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES	66
IX.2	PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	68
CHAPITRE X : JUSTICE		71
X.1	ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	71
X.2	POPULATION PENALE	73
CHAPITRE XI :	SANTE	76
XI.1	PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE	76
XI.2	RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE	79
XI.3	ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA SANTE	81
CHAPITRE XII :	EDUCATION	83
XII.1	PRESCOLAIRE	83
XII.2	ÉLEMENTAIRE	85
XII.3	MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL	87
XII.4	SUPERIEUR	89
XII.5	FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	91
XII.6	ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE L'EDUCATION	93
CHAPITRE XIII :	CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	95
XIII.1	CULTURE ET LOISIRS	95
XIII.2	JEUNESSE ET SPORTS	97
<u>SECTION E.</u>	<u>ÉCONOMIE – FINANCES</u>	99
CHAPITRE XIV :	SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION	100
XIV.1	SITUATION DES MARCHES	100
CHAPITRE XV :	POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE	102
XV.1	ACTIVITES DES SFD	102
XV.2	ACTIVITES POSTALES	104
CHAPITRE XVI :	FINANCES PUBLIQUES LOCALES	106
XVI.1	RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	106
XVI.2	DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	108
<u>SECTION F.</u>	<u>SYSTEME PRODUCTIF</u>	110
CHAPITRE XVII :	ENTREPRISES	111
XVII.1	FORMALISATION DES ENTREPRISES	111
XVII.2	CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	113
CHAPITRE XVIII :	AGRICULTURE	115
XVIII.1	CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS	115
XVIII.2	PRODUCTION	117
CHAPITRE XIX :	ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	119
XIX.1	ÉLEVAGE	119
XIX.2	PECHE – AQUACULTURE	121
CHAPITRE XX :	ÉNERGIE - MINES - CARRIERES	123

XX.1	ÉNERGIE	123
XX.2	AUTRES PRODUITS EXTRACTIFS	125
CHAPITRE XXI :	COMMERCE - SERVICES	127
XXI.1	COMMERCE	127
XXI.2	TRANSPORT	129
XXI.3	TOURISME	132
<u>SECTION G.</u>	<u>ANNEXES</u>	<u>134</u>
CHAPITRE XXII :	GLOSSAIRES	135
CHAPITRE XXIII :	INDEX MOTS CLES	141

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.1.1 : Superficies, Densités et effectifs de la population de la région de Kaolack selon le département en 2021, 2022 et 2023	18
Tableau I.2.1 : Répartition des circonscriptions territoriales de la région de Kaolack	20
Tableau II.1.1 : Répartition de la population par grand groupe d'âge en 2024	22
Tableau II.2.1 : Répartition de la population de la région de Kaolack par département et milieu de résidence en 2024.....	24
Tableau II.3.1 : ISF par département et par milieu de résidence	26
Tableau II.3.2 : Quelques indicateurs sur la dynamique de la population.....	26
Tableau III.1.1 : Situation des lotissements et attribution de parcelles en 2024	28
Tableau III.1.2 : Traitement des demandes d'autorisation de construire en 2024	28
Tableau III.2.1 : Taux d'accroissement annuel moyen démographique en milieu urbain (TAMD) entre 2013 et 2024	30
Tableau III.2.2 : Contribution des départements à l'évolution des superficies urbaines entre	30
Tableau III.2.3 : Ratio entre le TUT et TAMD ($r=TUT/TAMD*100$)	30
Tableau III.3.1 : Production de pépinières et de plants produits par département.....	32
Tableau III.3.2 : Situation du domaine classé par circonscription administrative.....	32
Tableau III.3.3 : Répartition des zones amodiées en 2024.....	32
Tableau III.4.1 : Évolution mensuelle de la température en 2024 (En °C)	34
Tableau IV.1.1 : Répartition (%) de la population en âge de travailler selon les caractéristiques sociodémographiques en 2024	37
Tableau IV.2.1: Répartition de la population de la région de Kaolack en emploi et niveau du taux d'emploi selon les caractéristiques sociodémographiques	39
Tableau IV.3.1 : Situation des établissements ouverts/fermés et des emplois générés/perdus dans la région entre 2023 et 2024	41
Tableau IV.3.2 : Répartition par sexe des travailleurs concernés par les conflits individuels dans la région entre 2023 et 2024	41
Tableau IV.3.3 : Situation de l'immatriculation des travailleurs par département de 2023 et 2024	41
Tableau IV.3.4 : Répartition par type et par sexe des contrats de travail enregistré par l'IRTSS de Kaolack entre 2023 et 2024.....	41
Tableau V.1.1 : Répartition des aides familiaux selon le milieu de résidence, le sexe, le Groupe d'âge, le niveau d'instruction et le secteur d'activité	43
Tableau V.2.1 : Répartition de la population NEET et niveau du taux de NEET selon les caractéristiques sociodémographiques	45
Tableau VI.1.1 : Indicateurs sur le logement des ménages recueillis lors du RGPH-5 de 2023	48
Tableau VI.2.1 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement.....	50
Tableau VI.2.2 : Répartition des ménages locataires selon certaines caractéristiques.....	50
Tableau VII.1.1 : Situation hydraulique urbaine selon divers indicateurs par circonscription administrative en 2024	54
Tableau VII.1.2 : Situation hydraulique urbaine selon divers indicateurs par circonscription administrative en 2024	54
Tableau VII.2.1 : Répartition des ménages selon le type d'aisance en 2023	56
Tableau VII.2.2 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures.....	56
Tableau VII.2.3 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées.....	56

Tableau VII.3.1 : Source d'éclairage des ménages selon le milieu de résidence	58
Tableau VII.3.2 : Combustibles utilisés par les ménages de la région	58
Tableau VIII.1.1 : Résultats du programme d'enseignement préscolaire et élémentaire dans la région de Kaolack entre 2023 et 2024	60
Tableau VIII.1.2 : Répartition des mineurs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe 2024.....	60
Tableau VIII.1.3 : Répartition des mineurs pris en charge au niveau de l'AEMO selon le statut juridique en 2024.....	60
Tableau VIII.1.4 : Répartition des mineurs en conflit avec la loi selon la décision du Tribunal pour Enfants, la tranche d'âge et le sexe en 2023.....	60
Tableau VIII.2.1 : Effectif des victimes de violences faites aux femmes selon le type en 2024	62
Tableau VIII.3.1: Prévalence à l'insécurité alimentaire aigüe par département en 2023 et 2024 ...	64
Tableau VIII.3.2 : Evolution de la Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère basée sur l'outil Cadre Harmonisé.....	64
Tableau IX.1.1 : Répartition des sorties effectuées par CIS selon les types d'intervention et département entre 2023 et 2024	67
Tableau IX.1.2 : Répartition du nombre de victimes dénombrées par types d'intervention entre 2023 et 2024.....	67
Tableau IX.2.1 : Nombre de ménages inscrits dans le Registre national Unique dans la région de Kaolack par département en 2023 et 2024.....	69
Tableau IX.2.2 : Répartition du nombre de ménages BSF et détenteurs de CEC payés en 2023 et 2024 par département par rapport au nombre total de bénéficiaires.....	69
Tableau IX.2.3 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par la DRAS selon le type de demande en 2023 et en 2024	70
Tableau X.1.1 : Répartition des établissements pénitentiaires par département en 2021, 2022 et 2023	72
Tableau X.1.2 : Surpopulation carcérale et capacité d'accueil réelle des établissements pénitentiaires	72
Tableau X.2.1 : Répartition de l'effectif carcéral par département et sexe	74
Tableau X.2.2 : Répartition des personnes écrouées selon la nature de l'Infraction	74
Tableau X.2.3 : Répartition des étrangers écroués selon les établissements pénitentiaires.....	75
Tableau XI.1.1 : Répartition des effectifs du personnel clé des structures sanitaires de la région par département selon la qualification professionnelle en 2023 et 2024	77
Tableau XI.1.2 : Répartition des structures sanitaires publiques par type selon de département en 2023 et 2024.....	77
Tableau XI.1.3 : Répartition des structures sanitaires privées par type selon de département en 2021, 2022 et 2023	77
Tableau XI.1.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations	78
Tableau XI.2.1 : Quelques indicateurs des programmes de santé en 2024	80
Tableau XI.3.1 : Montant du budget alloué à la santé selon le département et le type de dépense (en FCFA)	82
Tableau XII.1.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2023	84
Tableau XII.1.2 : Indicateurs de performance du préscolaire	84
Tableau XII.1.3 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative.....	84
Tableau XII.2.1 : Nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut en 2023/2024	86
Tableau XII.2.2 : Quelques indicateurs de performance dans l'élémentaire en 2023/2024	86

Tableau XII.2.3 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique.....	86
Tableau XII.2.4 : Ratios élèves par classe élèves par enseignant dans l'élémentaire, par circonscription administrative en 2023/2024	86
Tableau XII.3.1 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire	88
Tableau XII.3.2 : Effectif des enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative.....	88
Tableau XII.3.3 : Répartition des élèves de l'enseignement Moyen général et du secondaire selon le sexe et le Statut de l'établissement en 2024	88
Tableau XII.3.4 : Quelques indicateurs de performance dans le moyen/Secondaire.....	88
Tableau XII.4.1 : Nombre d'étudiants inscrits en université par discipline et par niveau en 2021, 2022 et 2023.....	90
Tableau XII.4.2 : Nombre de diplômes délivrés par type de diplôme.....	90
Tableau XII.5.1 : Effectif des structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative en 2024	92
Tableau XII.5.2 : Répartition des effectifs des apprenants de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle du Public par Centre de Formation en 2024.....	92
Tableau XII.5.3 : Évolution des indicateurs liés à l'amélioration de la qualité dans l'ETFP entre 2023 et 2024 dans la région de Kaolack	92
Tableau XII.6.1 : Les Sources de financement de l'éducation dans la région de Kaolack	94
Tableau XII.6.2 : Budget des collectivités locales alloué à l'éducation entre 2023 et 2024.....	94
Tableau XIII.1.1 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 2023/2024	96
Tableau XIII.1.2 : Liste des sites historiques de la région, par département	96
Tableau XIII.2.1 : Répartition des infrastructures de jeunes/sportives selon le type et le département en 2024	98
Tableau XIII.2.2 : Répartition des associations de jeunes selon le type par département en 2024	98
Tableau XIII.2.3 : Répartition des licenciés par discipline dans la région en 2024	98
Tableau XIV.1.1 : Situation des marchés selon le type par département en 2024	101
Tableau XIV.1.2 : Stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative.....	101
Tableau XV.1.1 : Indicateurs clés du secteur de la microfinance dans la région de Kaolack	103
Tableau XV.1.2 : Répartition du sociétariat, des encours de crédit et d'épargne par département	103
Tableau XV.2.1 : Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en million de FCFA)	105
Tableau XV.2.2 : Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA)	105
Tableau XVI.1.1 : Evolution des recettes de collectivités territoriales.....	107
Tableau XVI.2.1 : Situation des dépenses des collectivités territoriales de la région par département	109
Tableau XVII.1.1 : Répartition des immatriculations au NINEA selon le département.....	112
Tableau XVII.1.2 : Répartition des unités immatriculées au NINEA selon la branche d'activités...112	
Tableau XVII.1.3 : Répartition des unités immatriculées au NINEA, sous le régime entreprise individuelle, selon l'âge et le sexe des propriétaires.....	112
Tableau XVII.2.1 : Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2023 et 2024 dans la région de Kaolack.....	114
Tableau XVII.2.2 : Taux de valeur ajoutée en 2023 et 2024 dans la région de Kaolack.....	114

Tableau XVII.2.3 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2023 et 2024 dans la région de Kaolack (montants en millions de FCFA)	114
Tableau XVIII.2.1 : Superficies emblavées par spéculation en 2024.....	118
Tableau XVIII.2.2 : Quantités produites par spéculations en 2024.....	118
Tableau XIX.1.1 : Evaluation du flux du bétail dans la région de Kaolack en 2024.....	120
Tableau XIX.1.2 : Situation des abattages en 2024.....	120
Tableau XIX.1.3 : Situation de la production laitière en 2024	120
Tableau XIX.2.1 : Évolution des débarquements de la pêche artisanale maritime dans les départements de Kaolack et Nioro	122
Tableau XIX.2.2 : Évolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par département	122
Tableau XIX.2.3 : Quelques statistiques du secteur de la pêche dans la région en 2024	122
Tableau XX.1.1: Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage	124
Tableau XX.1.2: Indicateurs de performance du secteur des infrastructures et services énergétiques.....	124
Tableau XX.2.1 : Quantités de Sel vendues par société en 2024.....	126
Tableau XX.2.2 : Quantités de sel exportées par pays destinataire en 2024	126
Tableau XX.2.3 : Répartition des carrières selon le type et par département	126
Tableau XXI.1.1 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel entre 2012 et 2023 dans la région de Kaolack	128
Tableau XXI.2.1 : Répartition du réseau routier selon la qualité des routes en 2024	130
Tableau XXI.2.2 : Répartition du parc par type de véhicule	130
Tableau XXI.2.3: Linéaires de routes en 2024	131
Tableau XXI.3.1 : Évolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative en 2023 et 2024	133
Tableau XXI.3.2 : Évolution du nombre d'arrivées de touristes dans la région de Kaolack	133

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I.1.1 : La région de Kaolack dans le Sénégal.....	18
Graphique I.1.2: Poids démographiques (en %) des régions en 2024	18
Graphique II.1.1 : Pyramide des âges de la région de Kaolack en 2024	22
Graphique II.1.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge en 2024	22
Graphique III.1.1 : Carte de la région de Kaolack	28
Graphique III.4.1 : Évolution mensuelle de la pluviométrie en 2024 (mm)	34
Graphique V.1.1 : Proportion des aides familiaux dans la main d'œuvre selon le milieu de résidence, le sexe, le Groupe d'âge et le niveau d'instruction.....	43
Graphique VI.3.1 : Taux d'accès à l'internet selon la région en 2018/2019.....	52
Graphique VI.3.2 : Taux d'accès à l'internet selon la région en 2021/2022.....	52
Graphique XII.4.1 : Répartition des effectifs des étudiants par niveau selon le sexe et l'année scolaire	90
Graphique XVII.1.1 : Répartition des unités immatriculées au NINEA selon la forme juridique en 2023 et 2024.....	112

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANPEJ	Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APROFES	Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	Associations des Usagers de Forages
BAC	Baccalauréat
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BDEF	Banque de Données Economiques et Financières
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BRSP	Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers
BSF	Bourses de Sécurité Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCIA	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIS	Compagnie d'Incendie et de Secours
CMU	Couverture Maladie Universelle
CS	Centre de Santé
CTB	Coopération Technique Belge
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DDM	Dictionnaire Démographique Multilingue

DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DHS	Programme des Enquêtes Démographique et de Santé
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DRS	Direction Régionale de la Santé
DRS-SFD	Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD
DRU	Division Régionale de l'Urbanisme
DS	District Sanitaire
DSTE	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FI	Fonds d'Investissement
FME	Forum Mondial de l'Eau
GE	Générateur Electrique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
IA	Instituteur Adjoint
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Infirmier d'Etat
IEF	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
IMCEC	Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit
IRAP	Inspection Régionale de l'Administration Pénitentiaire
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISM	Institut Supérieur de Management

IST	Infection Sexuellement Transmissible
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MC	Maître Contractuel
MAESA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
MIS	Enquête à Indicateurs Multiples
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PC	Professeur Contractuel
PC	Pêche Continentale
PM	Pêche Maritime
PNBSF	Programme Nationale des Bourses de Sécurité Familiale
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNDSS	Plan National de Développement Sanitaire et Sociale
PPR	Peste des Petits Ruminants
PR	Privé
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PS	Poste de Santé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PU	Public
PUDC	Programme d'urgence de Développement Communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de modernisation des Axes et Territoires Frontaliers
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RD	Route Départementale
RGPH-5	5 ^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage

RM	Rapport de Masculinité
RM	Région Médicale
RN	Route Nationale
RNU	Registre National Unique
RR	Route Régionale
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SESR	Situation Economique et Sociale Régionale
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome d'Immuno – Déficience Acquise
SREPA	Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales
SRMG	Service Régional des Mines et de la Géologie
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	Unité de Formation et de Recherche
USSEIN	Université Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass
UTC	Temps Universel Coordonnée
VAC	Vacataire
VE	Volontaire de l'Education
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions quotidiennes.

La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays. La présente édition traite de la situation économique et sociale de l'année 2024.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Dr Abdou DIOUF

**Directeur général de l'Agence nationale de
la Statistique et de la Démographie**

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE
ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Kaolack dans le Sénégal

La région de Kaolack est localisée entre 14°30 mn et 16°30 mn de longitude ouest et 13°30 mn et 14°30 mn de latitude nord. Avant 2008, son territoire s'étendait sur une superficie de 16 010 km², soit 14% du territoire national. Elle a été créée en 1984 à partir de la division de l'ancienne région du Sine-Saloum, mais sa configuration résulte des réformes de 2008 après l'érection de l'ancien département de Kaffrine en région et celles de 2010 et 2011. Son organisation territoriale a évolué avec la création du département de Guinguinéo et l'arrondissement de Nguélou par le décret n°2008-747 du 10 juillet 2008, la création de nouvelles communes et communautés rurales par les décrets n°2010-1542 et n°2010-1543 du 29 novembre 2010 et en 2011 avec le rattachement de l'arrondissement de Mbadakhone au département de Guinguinéo (décret n°2011-431 du 29 mars 2011) qui faisait partie du département de Gossas dans la région de Fatick. À la suite de ces réformes, elle est actuellement subdivisée en 3 départements et 8 arrondissements. Le nombre de collectivités territoriales s'élève à 44 (3 départements et 41 communes). Elle couvre une superficie de 5 289 km² soit environ 2,8% du territoire national. Elle se situe entre la zone sahélienne sud et la zone

soudanienne nord en constituant avec les régions de Kaffrine, Fatick et Diourbel le cœur du bassin arachidier. Cette position géographique lui confère des conditions climatiques assez favorables permettant une variété d'écosystèmes naturels. La région de Kaolack est un carrefour qui abrite d'importantes activités économiques telles que le transport et le commerce avec l'entrée en force des clients maliens et l'écoulement des produits qui viennent des autres régions. Le commerce constitue le poumon de l'économie régionale, c'est le secteur le plus dynamique. À cela, s'ajoutent la production et la vente de sel ainsi que les activités agricoles qui y sont très développées.

Concernant l'occupation de l'espace, les projections issues du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) indiquent une population résidente de 1 375 350 individus en 2024. Ainsi, en termes de poids démographique, Kaolack (7,4%) vient en quatrième position après les régions de Dakar (21,9%), Thiés (13,6%) et Diourbel (11,5%). La population est ainsi inégalement répartie dans les différentes régions qui composent le pays. La densité de la population de Kaolack s'établit à 257 habitants par km² en 2024.

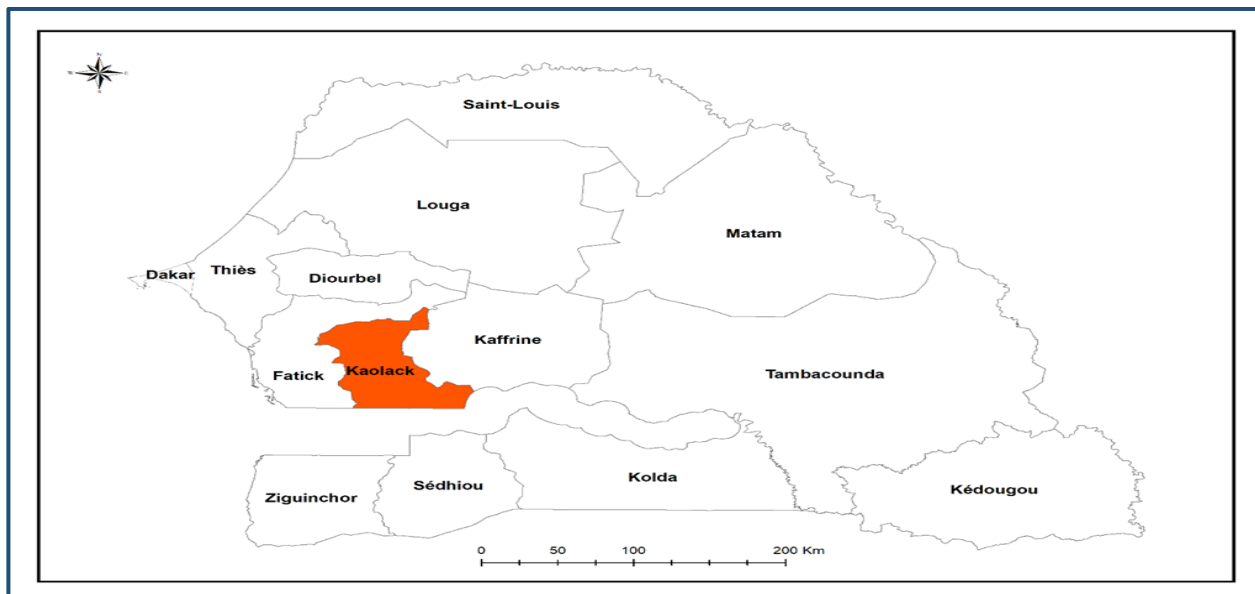
Définitions :

- **Le territoire** constitue l'étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe d'humains. En d'autres termes, c'est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir.

En savoir plus :

- Projections démographiques 2023-2073

Graphique I.1.1 : La région de Kaolack dans le Sénégal



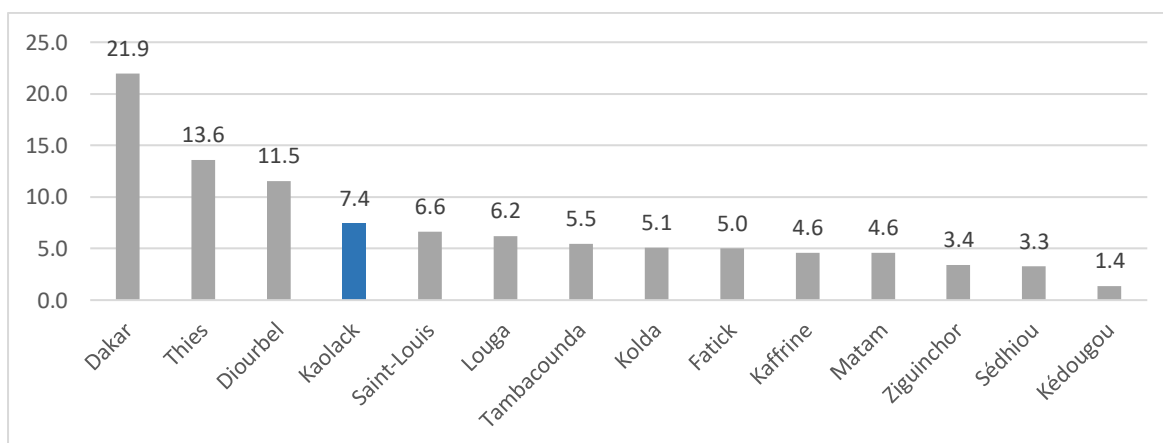
Source : Service Régional de l'Aménagement du Territoire

Tableau I.1.1 : Superficies, Densités et effectifs de la population de la région de Kaolack selon le département en 2021, 2022 et 2023

Département	Superficie (km ²)	2024	Densité (hbts/km ²)
Kaolack	1 889	679 752	360
Nioro	2 302	526 988	229
Guinguinée	1 166	168 610	145
Région	5 357	1 375 350	257

Source : ANSD, Projections démographiques 2024

Graphique I.1.2: Poids démographiques (en %) des régions en 2024



Source : ANSD, Projections démographiques 2024

I.2 Organisation administrative et territoriale

La loi n°2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi n° 72-02 du 1^{er} février 1972 portant création de la région, divise Kaolack en deux entités autonomes : la région de Kaolack et celle de Kaffrine. En outre, en 2010 et en 2011, la région a connu de nouveaux découpages portant création de nouvelles collectivités locales selon les décrets ci-après :

- N° 2011 429 du 29 mars 2011 portant création de la commune de Fass ;
- N° 2011 431 du 29 mars 2011 portant création des communautés rurales de Panel et de Dara Mboss ;
- N° 2010-1542 du 29 novembre 2010 portant création des communautés rurales de Paoskoto, Dabali et Darou Salam ;
- N°2010-1543 du 29 Novembre 2010 portant création de la commune de Sibassor ;
- N°2011-1638 du 28 Septembre 2011 portant création des arrondissements de Bambilor, Ngothie et Ndiob.

En 2014, avec l'application de l'Acte 3 de la décentralisation, les communautés rurales sont supprimées pour laisser place à l'aire de la communalisation intégrale avec l'égalité de chance de toutes les communes. Ainsi, la région de Kaolack compte : 3 départements ; 41 communes (dont 10 anciennes et 31 nouvelles communes) et 8 arrondissements. Le département le plus vaste est celui de Nioro qui couvre une superficie de 2 302 km², soit 43% de la superficie régionale. La richesse de ses terres fait de ce département le grenier de la région. Ensuite, vient le département de Kaolack (35,3% de la superficie régionale) qui se positionne derrière Nioro. Il se distingue des autres départements du fait qu'il abrite la capitale régionale et représente le poumon de l'économie de la région. De ce fait, il constitue une zone d'attraction de la région entraînant une forte concentration de personnes. Enfin vient Guinguinéo, le troisième département de la région, créé en 2008 avec la nouvelle création de la région de Kaolack après l'amputation de Kaffrine, il a la plus faible population, la plus faible superficie (1 166 Km²) et aussi la plus faible densité.

Définitions :

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

En savoir plus :

<https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/decoupage-administratif>

<https://www.anat.sn/>

Tableau I.2.1 : Répartition des circonscriptions territoriales de la région de Kaolack

Départements	Arrondissements
Kaolack	Koumbal, Ndiédieng, Ngothie
Guinguinée	Mbadakhoune, Nguélou
Nioro du Rip	Médina Sabakh, Paaskoto, Wack Ngouna

Source : SRSD Kaolack

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la Population

La population de la région de Kaolack est extrêmement jeune, comme en témoigne la large base de sa pyramide des âges, qui présente également un sommet rétréci, caractérisant une population à forte natalité et à mortalité élevée.

La répartition de la population entre les grands groupes d'âges donne une autre facette de sa jeunesse. En effet, la proportion des individus âgés de moins de 15 ans dans la population totale s'élève à 42,7% en 2024 et est légèrement plus importante chez les hommes (44,3%) que chez les femmes (41,0%). Les personnes âgées de 65 ans et plus sont faiblement représentées, soit 3,5% de la population. En revanche, plus de la moitié de la population est potentiellement active en ce sens que 53,8% de celle-ci ont entre 15-64 ans. Par conséquent, le ratio de dépendance démographique ainsi obtenu s'élève à 79,2. Autrement dit, 100 individus

potentiellement actifs (15-64 ans) prennent en charge 79 personnes dépendantes (moins de 15 ans et plus de 64 ans).

Une analyse du poids numérique des hommes par rapport aux femmes permet de mettre en évidence des rapports de masculinité supérieurs à 100 pour tous les groupes d'âges situés entre 0 et 19 ans. Il en découle que les hommes sont plus nombreuses que les femmes dans ces groupes. À partir de 20 ans, on observe plus de femmes que d'hommes dans presque tous les groupes d'âge, sauf ceux situés entre 40 et 49 ans, où les rapports entre les sexes sont relativement équilibrés. La surmortalité masculine à partir d'un âge avancé, ainsi que l'effet de la migration plus fréquente chez les hommes, sont autant de facteurs contribuant au renversement des rapports hommes/femmes au sein de la population de la région.

Définitions :

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

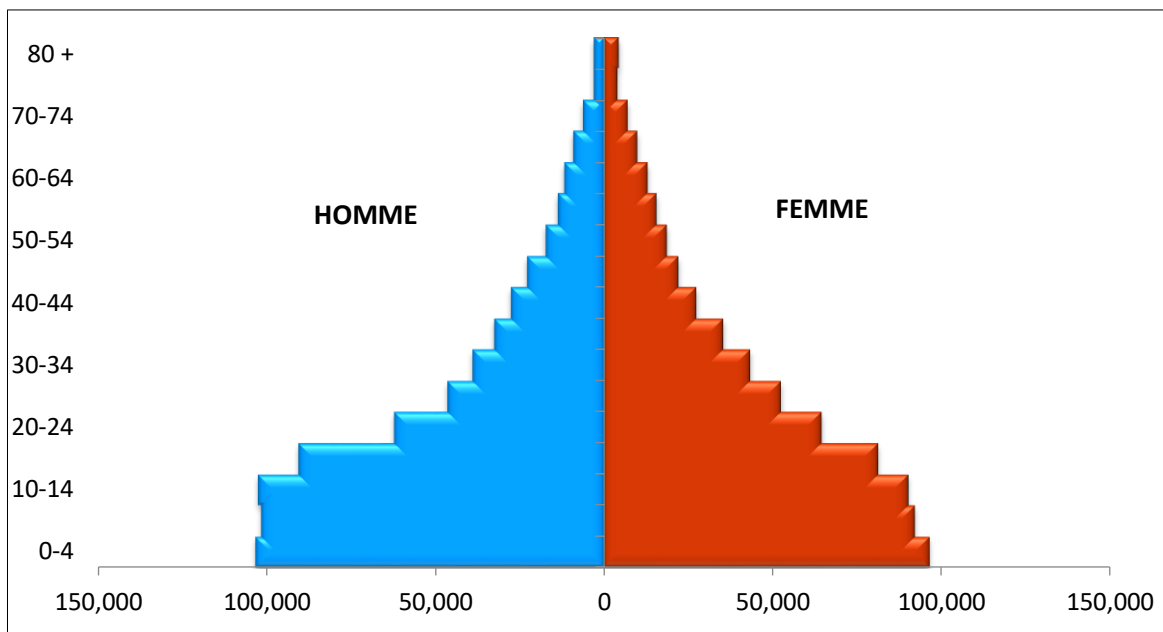
Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations... ou de tout territoire ad hoc.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

En savoir plus :

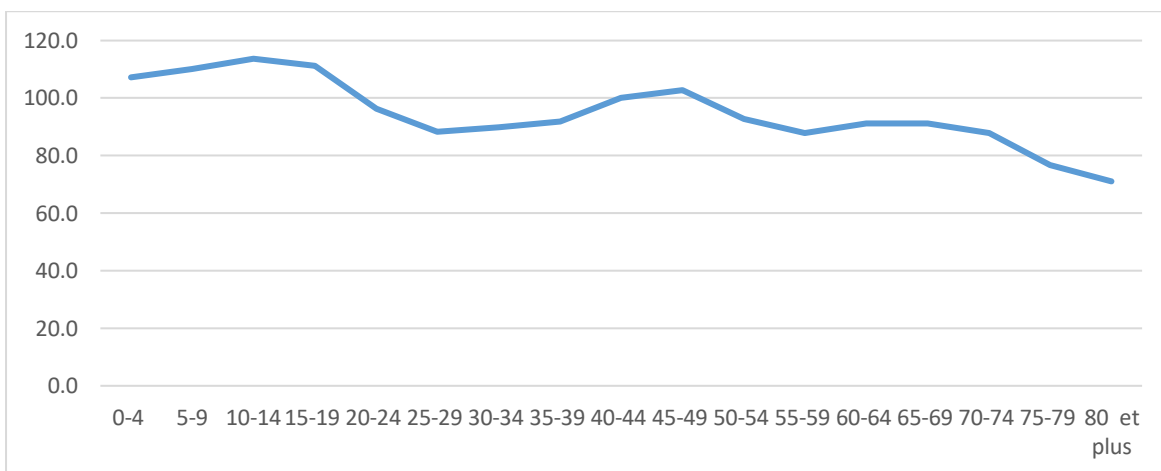
- Dictionnaire démographique multilingue

Graphique II.1.1 : Pyramide des âges de la région de Kaolack en 2024



Source : ANSD, Projection de la population 2024

Graphique II.1.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge en 2024



Source : ANSD, Projection de la population 2024

Tableau II.1.1 : Répartition de la population par grand groupe d'âge en 2024

Groupes d'âge quinquennaux	HOMME	FEMME	ENSEMBLE
Moins de 15 ans	307 599	279 005	586 606
15-64 ans	364 989	375 422	740 413
65 ans et plus	22 130	26 205	48 331
Ensemble	694 718	680 632	1 375 350
Proportion des moins de 15 ans (%)	44,3	41,0	42,7
Proportion des 15-64 ans (%)	52,5	55,2	53,8
proportion des 65 ans et plus (%)	3,2	3,9	3,5
Ratio de dépendance démographique			79,2

Source : ANSD, Projection de la population 2024

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

En 2024, la répartition de la population de la région entre les départements indique que près de la moitié des habitants (49,4%) sont concentrés dans le département de Kaolack, soit 679 752 habitants. Il demeure ainsi le département le plus peuplé de la région. Il est suivi du département de Nioko avec 526 988 habitants, correspondant à une proportion de 38,3% de la population régionale. Enfin, le département de Guinguinéo, représentant 12,3% de la population régionale, reste le moins peuplé en ce sens qu'il concentre 168 610

habitants. Cette structure observée au niveau global prévaut également chez les hommes comme chez les femmes.

Par ailleurs, la majorité de la population de la région vit en milieu rural. En effet, avec un taux d'urbanisation s'élevant à 38,6%, un peu plus de six sur dix personnes de la région (61,4%) vivent en milieu rural. La proportion des femmes vivant en milieu urbain (39,0%)

est légèrement plus élevée que celle des hommes (38,3%) qui y résident.

Définitions :

Taux d'urbanisation : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.

En savoir plus :

- <https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/>
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS>

Tableau II.2.1 : Répartition de la population de la région de Kaolack par département et milieu de résidence en 2024

Milieu	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Population	Pourcentage	Population	Pourcentage	Population	Pourcentage
Urbain	265 966	38,3%	265 214	39,0%	531 180	38,6%
Rural	428 752	61,7%	415 418	61,0%	844 170	61,4%
Département						
Kaolack	343 357	49,4%	336 395	49,42%	679 752	49,4%
Nioro du Rip	266 193	38,3%	260 795	38,32%	526 988	38,3%
Guinguinéo	85 168	12,3%	83 442	12,26%	168 610	12,2%
TOTAL	694 718	100%	680 632	100%	1 375 350	100%

Source : ANSD, Projections démographiques 2024

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

À l'image de la tendance observée au niveau national, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est en baisse dans la région de Kaolack. Il est ainsi passé d'une moyenne de 5,6 enfants par femme en 2013 à 5,2 en 2023.

Comme partout ailleurs au Sénégal, la fécondité en milieu rural kaolackois (6,1 enfants par femme) demeure plus élevée que celle enregistrée en milieu urbain (4,0 enfants par femme). L'analyse par département révèle que la fécondité est la plus élevée dans le département de Nioro, avec un ISF de 6,0 enfants par femme. Le département de Guinguinéo, quant à lui, affiche un ISF proche de la moyenne régionale, soit 5,1 enfants par femme. En revanche, le département de Kaolack présente le niveau de fécondité le plus faible de la région, avec un ISF de 4,6 enfants par femme.

Par ailleurs, le taux brut de natalité de la région s'élève à 34,6 ‰, tandis que l'âge moyen à la procréation des femmes est estimé à 31,2 ans. En 2024, le taux brut de mortalité est évalué à

6,6 ‰. Le taux brut de mortalité, quant à lui, est évalué à 6,6‰.

L'espérance de vie à la naissance, qui résume le calendrier de mortalité de la population, est projetée à 66,9 ans en 2024. L'analyse selon le sexe montre que l'espérance de vie des femmes (68,7 ans) est supérieure à celle des hommes (65,2 ans), soit un écart de 3,5 ans en faveur des premières.

S'agissant de la mortalité infantile, le taux est projeté à 59,4 ‰ en 2024, ce qui signifie que 59 décès d'enfants de moins d'un an sont enregistrés pour 1 000 naissances vivantes. Quant à la mortalité infanto-juvénile, également appelée mortalité des enfants de moins de cinq ans, le taux s'établit à 82,6 ‰.

En ce qui concerne la migration, le solde migratoire de la région est déficitaire en 2024, avec un total de -31 859 personnes. L'analyse selon le sexe met en évidence un déficit légèrement plus marqué chez les femmes (-16 223) que chez les hommes (-15 636).

Définitions :

Fécondité : elle exprime la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (DDM).

Indice Synthétique de Fécondité : C'est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels. L'échantillon concerne les femmes âgées de 15 à 49 ans.

Mortalité : on étudie sous le nom de **mortalité** l'action de la mort sur les populations (DDM). C'est l'occurrence des décès dans une population donnée. Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Migration : ou le mouvement migratoire, est définie comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des individus d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée (DDM).

Espérance de vie à la naissance : c'est le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né espère vivre si les taux de mortalité observés au moment de sa naissance restent les mêmes tout au long de sa vie. Elle correspond à l'âge moyen au décès dès la naissance

En savoir plus :

- Rapport provisoire RGPH-5, 2023
- <https://www.ined.fr/>
- Dictionnaire démographique multilingue (DDM)
- <https://www.statcompiler.com/fr/>
-

Tableau II.3.1 : ISF par département et par milieu de résidence

Département	ISF
KAOLACK	4,6
NIORO	6
GUINGUINEO	5,1
Milieu de résidence	ISF
URBAIN	4
RURAL	6,1
ENSEMBLE	5,2

Source : ANSD, RGPH-5 2023

Tableau II.3.2 : Quelques indicateurs sur la dynamique de la population

Indicateurs	Niveau
Taux brut de natalité en (‰)	34,6
Age moyen de procréation (années)	31,2
Taux brut de mortalité (‰)	6,6
Espérance de vie (années)	66,9
Espérance de vie des hommes (années)	65,2
Espérance de vie des femmes (années)	68,7
Taux de mortalité infantile (‰)	59,4
Taux de mortalité infanto-juvénile	82,6
Solde migratoire	-31 859
Solde migratoire des femmes	-16 223
Solde migratoire des hommes	-15 636

Source : ANSD, Projections démographiques de 2024

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

La région tient son relief des données géomorphologiques marquées par la présence du Continental Terminal composé de formations gréseuses, résultant d'une longue érosion. Elle est entièrement constituée d'une vaste plaine qui s'incline en pente douce vers l'ouest. Cette plaine est faiblement entaillée par plusieurs vallées peu profondes et aux pentes douces dont les plus importantes sont celles du « Saalum », du « Bao-bolong », du « Nianija bolong », de « Koutango » et de « Koular ». Les sols de la région sont de type ferrugineux tropical, lessivés avec différentes variantes suivant le relief. On y rencontre : les sols « joor » (rosâtres et meubles) qui sont dominants et se trouvent dans les plaines ; les sols « dakk » (lourds et noirs), qu'on trouve dans les bas-fonds des zones de plaines ou au niveau de certaines vallées non salées (Baobolong, Coular) ; les sols halomorphes qui se trouvent au long du fleuve Saloum sont généralement pauvres et impropres à l'agriculture et les sols ferrallitiques qui forment des cuirasses latéritiques dans les zones de bas plateaux. La végétation est composée de la savane **arborée** avec de nombreuses espèces qui entrent dans les activités socioéconomiques des populations et la savane **buissonnante** avec des plantes rabougries souvent

pyrophiles. La zone éco-géographique de la région peut être divisée en deux sous zones : la sous zone du vieux bassin arachidier qui couvre les trois quart (3/4) du département de Kaolack et où la culture de l'arachide est dominante ainsi que la sous zone de polyculture qui regroupe le département de Nioro et les parties méridionales du département de Kaolack. Par ailleurs, d'après les chiffres de la Division régionale de l'Urbanisme de Kaolack (DRU), aucun lotissement n'a été réalisé dans la région en 2024. En revanche, 1 243 parcelles issues du lotissement effectué en 2019 ont été attribuées au cours de l'année 2024. Il convient de noter que l'ensemble de ces parcelles se situe dans le département de Kaolack.

Concernant les autorisations de construire, 471 demandes ont été enregistrées dans la région en 2024. Le département de Kaolack concentre à lui seul 76,2% de ces demandes, soit 359 en valeur absolue. Sur l'ensemble des 471 demandes, 246 ont reçu une suite favorable, ce qui correspond à un taux d'acceptation de 52,2%. Ce taux est plus élevé dans le département de Kaolack (61,6%). Tandis que, celui de Guinguineo (12,5%) constitue la valeur la plus faible.

Définitions :

Autorisation de construire : C'est un acte administratif délivré par une autorité administrative. Sur le territoire des communes, quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou d'un tout autre type d'usage, doit au préalable obtenir une autorisation de construire. Elle vise à garantir le respect des normes urbanistiques et architecturales dans l'acte de bâtir.

En savoir plus :

- <https://www.urbanisme.gouv.sn/services-aux-usagers/>

Graphique III.1.1 : Carte de la région de Kaolack



Source : Conférence territoriale, 2022

Tableau III.1.1 : Situation des lotissements et attribution de parcelles en 2024

Circonscription administrative	Nombre
Département de Kaolack	
Nombre de lotissements effectués	00
Nombre de parcelles attribuées	1243
Département de Nioro	
Nombre de lotissements effectués	00
Nombre de parcelles attribuées	00
Département de Guinguinée	
Nombre de lotissements effectués	00
Nombre de parcelles attribuées	00
Région de Kaolack	
Nombre de lotissements effectués	00
Nombre de parcelles attribuées	1243

Source : Division régionale de l'Urbanisme de Kaolack

Tableau III.1.2 : Traitement des demandes d'autorisation de construire en 2024

Circonscription administrative	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Proportion (autorisations délivrées/demandes enregistrées) (%)
Kaolack	359	221	61,6%
Nioro	48	17	35,4%
Guinguinéo	64	08	12,5%
Région	471	246	52,2%

Source : Division régionale de l'Urbanisme de Kaolack

III.2 Occupation du sol

Les agendas internationaux, notamment le Nouvel Agenda Urbain et les Objectifs de Développement Durable, mettent l'accent sur la promotion d'une urbanisation durable, inclusive et planifiée à l'horizon 2030.

Cette orientation est portée par la cible 11.3 de l'ODD 11, suivie à travers l'indicateur 11.3.1 mesurant le ratio entre l'utilisation des terres urbaines et la croissance démographique.

Entre 2013 et 2023, la population urbaine de la région a connu une évolution considérable, passant de 338 760 à 510 962 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen (TAMD) de 4,1% sur cette période. L'analyse par département révèle que Guinguinéo et Nioro présentent des évolutions urbaines au-dessus de la moyenne régionale avec des TAMD respectifs de 5,7% et 9,8%. Le département de Kaolack affiche un taux de 3,1%. Ces résultats pourraient s'expliquer par le fait que plusieurs localités du département de Kaolack étaient déjà classées en zone urbaine, tandis qu'une grande partie de celles des autres départements ont été reclassées comme telles à la suite de la

révision de la définition statistique de la notion d'urbain.

La superficie urbaine de la région est passée de 185,7 km² en 2013 à 209,3 km² en 2023, soit un taux moyen annuel d'utilisation des terres (TUT) de 1,2%. Cet étalement urbain régional est essentiellement porté par les départements de Guinguinéo et de Nioro, qui enregistrent des TUT respectifs de 5,8% et 2,5%, contribuant ainsi, dans le même ordre, à hauteur de 54,4% et 33,1% à l'évolution de la superficie urbaine.

Le ratio entre le taux d'utilisation des terres (TUT) et le taux de croissance moyen démographique (TAMD), qui s'établit à 0,3 à l'échelle régionale, met en évidence une croissance démographique plus rapide que l'expansion des superficies urbaines. Cette situation, observée au niveau régional, se vérifie dans l'ensemble des départements. Toutefois, le département de Nioro se distingue légèrement avec un ratio de 0,6, traduisant un écart plus faible que dans les autres départements entre la dynamique de la croissance démographique urbaine et l'extension des superficies urbaines.

Définitions :

Urbain : La notion d'urbain a été révisée lors du RGPH-5 de 2023, remplaçant l'ancienne définition purement administrative. La communalisation intégrale a transformé les anciennes Communautés rurales en « Communes », reflétant l'évolution des territoires. L'urbanisation, en constante mutation sous l'effet économique, technologique et sociologique, nécessite une mise à jour adaptée au contexte national. L'ANSD a donc proposé une définition statistique opérationnelle, basée sur le statut administratif, la population, le bâti, les activités locales et l'accès aux infrastructures, pour mieux guider les politiques et projets urbains.

En savoir plus :

https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-07/NOTE_METHODOLOGIQUE_ANSD_DS_DS_DCE__DEF_STAT_URBAIN_21052024.pdf

Tableau III.2.1 : Taux d'accroissement annuel moyen démographique en milieu urbain (TAMD) entre 2013 et 2024

DEPARTEMENT	2013	2023	TAMD (%)
GUINGUINEO	24 638	43 579	5,7
KAOLACK	282 796	383 765	3,1
NIORO	31 326	83 618	9,8
ENSEMBLE	338 760	510 962	4,1

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III.2.2 : Contribution des départements à l'évolution des superficies urbaines entre 2013 et 2023

DEPARTEMENT	SUPERFICIE URBAINE (en km ²)		Variation (km ²)	Contribution en (%) à l'évolution de la superficie urbaine	Taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT)
	2013	2023			
GUINGUINEO	27,9	35,7	7,8	33,1	2,5
KAOLACK	141,6	144,5	3,0	12,5	0,2
NIORO	16,2	29,1	12,9	54,4	5,8
REGION	185,7	209,3	23,6	100,0	1,2

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III.2.3 : Ratio entre le TUT et TAMD ($r=TUT/TAMD*100$)

DEPARTEMENT	Taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT)	Taux d'accroissement annuel moyen démographique en zone urbaine (tamd)	CIBLE ODD 11.3.1=TUT/TAMD
GUINGUINEO	2,5	5,7	0,4
KAOLACK	0,2	3,1	0,1
NIORO	5,8	9,8	0,6
ENSEMBLE	1,2	4,1	0,3

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

III.3 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

En 2024, l'Inspection régionale des Eaux et Forêts de Kaolack a enregistré une production de 44 pépinières à l'échelle régionale, réparties entre les départements de Kaolack (14), Nioro (17) et Guinguinéo (13).

L'analyse par type met en évidence la prédominance des pépinières individuelles/privées, au nombre de 17, suivies des pépinières de type « régie » (14) et des pépinières villageoises/communautaires (13), en proportions relativement proches.

Par ailleurs, le nombre total de plants produits dans la région de Kaolack s'élève à 378 573. Plus de la moitié de ces plants (204 533) proviennent du département de Nioro, tandis que celui de Kaolack en enregistre le plus faible volume, soit 71 750 plants.

L'analyse par type révèle qu'au niveau régional, comme dans chaque département, les plants issus des pépinières de type « régie » sont les plus représentés. Ils constituent près de 90% de la production totale. À l'échelle départementale, cette proportion varie de 71,1% à Guinguinéo à 97,4% à Nioro. Il est à noter que les pépinières villageoises ou communautaires sont particulièrement fréquentes à Guinguinéo

(29,9%), contre seulement 1,7% à Kaolack et 0,1% à Nioro, où les pépinières individuelles/privées prédominent davantage. Le domaine classé de la région est composé de dix

(10) forêts classées et d'une zone d'intérêt cynégétique. Il couvre une superficie de 13 390 hectares soit environ 2,5% du territoire régional. Le taux de classement est de l'ordre de 2,8% dans le département de Kaolack et de 3,8% à Nioro du Rip. Le département de Guinguinéo renferme une partie de la forêt classée de Mbirkilane sur une superficie de 3 075 hectares, soit un taux de classement de 3,9%.

S'agissant du domaine protégé, il est constitué de formations forestières naturelles situées dans les zones de terroir. Il existe 114 mises en défense sous forme de forêts communautaires pour une superficie de 16 406,3 hectares et 13 formations non délimitées.

La région de Kaolack compte sept (07) zones amodiées fonctionnelles qui occupent une superficie de 229 236 hectares. Deux zones sur les sept sont d'intérêt cynégétique (ZIC du Baobolong et de Niombato).

Définitions :

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.

Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisées pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou elles peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.

Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

En savoir plus :

- <https://www.denv.gouv.sn/>
- <https://www.environnement.gouv.sn/direction-des-eaux-for%C3%AAts-chasse-et-de-la-conservation-des-sols-defccs>
- <http://cafn.info/documents/Partie%2004%20-%20Les%20ressources%20fauniques.pdf>

Tableau III.3.1 : Production de pépinières et de plants produits par département

Production	Type de pépinière	Kaolack	Nioro	Guinguinéo	Région
Nombre de pépinières	Régie	4	5	5	14
	Villageoise / Communautaire	3	2	8	13
	Individuelle / Privée	7	10	0	17
	Total	14	17	13	44
Nombre de plants produits	Régie	66480	199227	72784	338491
	Villageoise / Communautaire	1250	238	29506	30994
	Individuelle / Privée	4020	5068	0	9088
	Total	71750	204533	102290	378573

Source : IREF. Kaolack

Tableau III.3.2 : Situation du domaine classé par circonscription administrative

Nom Formation classée	Type formation	N° Arrêté et Date	Superficie classée (ha)	Superficie officiellement classée mise à jour	Région / Département
Niombato	Zone intérêt cynégétique		100000	100000	Fatick et Kaolack (Nioro)
Iles kousmar	Foret classée	889 du 27.04.36	1950	1950	Kaolack / Kaolack
Iles Kouyon	Foret classée	2050 du 04.09.33	600	600	Kaolack / Kaolack
Keur Moctar	Foret classée	4676 du 22.08.50	650	650	Kaolack / Kaolack
Koutal	Foret classée	2471 du 25.04.50	1890	1890	Kaolack/Kaolack
Mamby	Foret classée	828 du 15.02.50	1500	1500	Kaolack/Nioro
Ngayenne	Foret classée	4677 du 02.08.50	1900	1900	Kaolack/Nioro
Pane	Foret classée	4676 du 22.08.50	2150	2150	Kaolack/Nioro
Saboya	Foret classée	749 du 04.05.36	2350	2350	Kaolack/Nioro
Vélor	Foret classée	572 du 03.03.37	200	6800	Kaolack /Kaolack
Mbirkilane	Foret classée	1489 du 26.04.1941	30,75		Kaolack /Guinguinéo

Source : IREF. Kaolack

Tableau III.3.3 : Répartition des zones amodiées en 2024

Départements	Zones	Superficies amodiées (ha)	Amodiataires
Nioro	ZIC Baobolong	60 000	Didier Marc
	Alpha Modio Ba	25 000	Amadou Ba
	Niombato II	44 413	Didier Marc
	Porokhane	18 875	GIE phacochère
	NiombatoIII/ NDRAMÉ ESCALE	14 114	GIE phacochère
Total dép. Nioro		162 402	
Kaolack	Keur Socé	16 834	Famara Badji
	Latmingué	50 000	Emile Wardini
Total dép. Kaolack		66 834	
Total région Kaolack		229 236	

Source : IREF. Kaolack

III.4 Conditions climatiques

La région de Kaolack connaît les précipitations les plus fortes durant les mois de juillet (207,2 mm), d'août (290,3 mm) et de septembre (314,9 mm), soit une moyenne de 270,8 mm sur la période. L'analyse de la courbe des données pluviométriques montre un début relativement timide de l'hivernage en juin, avec une pluviométrie de 9 mm.

Le maximum est atteint en septembre, tandis que la valeur enregistrée en octobre (130,5 mm) annonce la fin de la saison pluviale dans la région.

Le climat de Kaolack est tropical semi-aride, avec une longue saison sèche de novembre à mai, et une saison humide et pluvieuse qui

s'étend approximativement de mi-juin à mi-octobre. La température moyenne enregistrée en 2024 est de 30,8 °C, du moins pour les mois de janvier à juin 2024, dont les données sont disponibles. L'analyse de l'évolution mensuelle montre que les températures relevées en janvier sont les plus faibles, tant pour les minimales (20,08 °C) que pour les maximales (36,51°C), avec une moyenne de 28,3 °C. En revanche, le mois de mai enregistre la température moyenne la plus élevée (32,7°C). Par ailleurs, les températures maximales les plus fortes sont observées entre avril et mai, considérés comme les mois les plus chauds de l'année, avec des valeurs oscillant entre 40,66°C et 40,96°C.

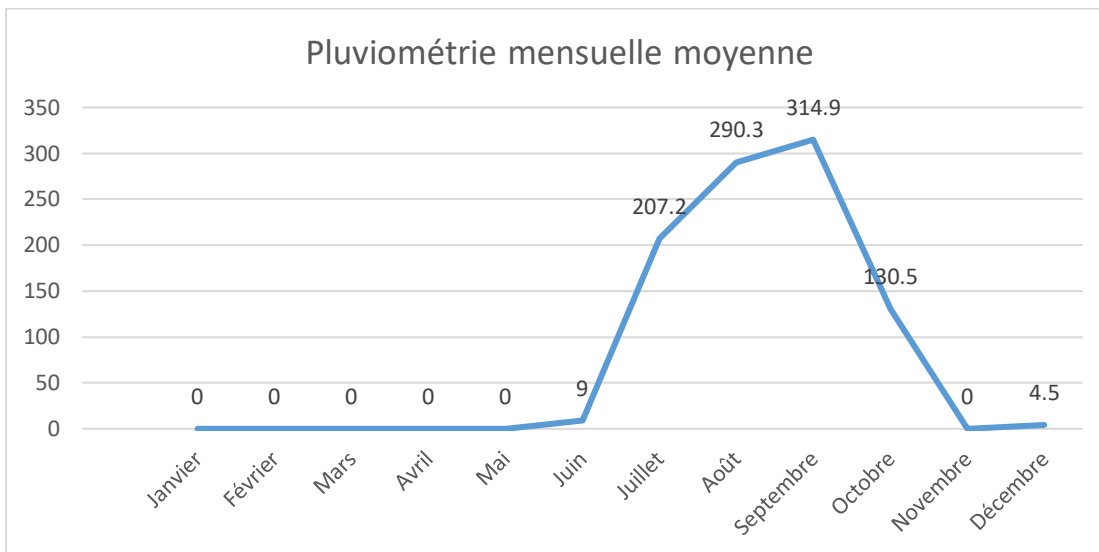
Définitions :

- **Température minimale** : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.
- **Température maximale** : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

En savoir plus :

- <https://www.climatsetvoyages.com/climat/senegal/kaolack#janvier>
- https://alertes-meteo.com/vague_de_froid/mini_maxi.htm

Graphique III.4.1 : Évolution mensuelle de la pluviométrie en 2024 (mm)



Source : ANACIM, 2024

Tableau III.4.1 : Évolution mensuelle de la température en 2024 (En °C)

Mois	Température 2024		
	Mini moy	Maxi moy	Moyenne
Janvier	20,08	36,51	28,3
Février	22,01	39,2	30,6
Mars	21,46	38,81	30,1
Avril	23,94	40,96	32,5
Mai	24,65	40,66	32,7
Juin	24,99	36,72	30,9
Juillet	NA	NA	NA
Août	NA	NA	NA
Septembre	NA	NA	NA
Octobre	NA	NA	NA
Novembre	NA	NA	NA
Décembre	NA	NA	NA

Source : ANACIM, 2024

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHÔMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

L'analyse de la répartition de la population en âge de travailler dans l'espace et selon les caractéristiques sociodémographiques, au niveau de la région de Kaolack, révèle des disparités importantes.

En effet, selon le milieu de résidence, il ressort que plus de la moitié de la population en âge de travailler (57,1%) réside en milieu rural, contre 42,9% en milieu urbain.

Par ailleurs, l'analyse de la répartition selon le sexe indique qu'un peu plus de la moitié de la population en âge de travailler est de sexe féminin, soit 51,2%. Les hommes représentant ainsi 48,8% de cette population.

Concernant la répartition de la population en âge de travailler selon le groupe d'âges, il apparaît que la majorité (41,3%) est âgée d'au moins 35 ans. La tranche des 15-24 ans représente 35,2%

de cette population, tandis que celle des 25-34 ans en regroupe 23,6%.

Pour ce qui est du niveau d'instruction, la répartition fait montre d'une prédominance de la population non instruite, indiquant que près de deux tiers de la population en âge de travailler (66,4%) n'a aucun niveau d'étude. Cette catégorie est suivie du niveau moyen/secondaire, qui représente 21,3% de la population en âge de travailler. En revanche, les niveaux supérieur (3,6%) et préscolaire/primaire (8,7%) sont moins représentés dans cette population.

L'analyse selon la situation matrimoniale montre que près de quatre personnes en âge de travailler sur 10 (39,2%) sont célibataires. Les mariés concentrent 34,5% de cette population, tandis que les autres statuts non spécifiés, tels que les divorcés et les veufs, représentent 26,3% de la population en âge de travailler.

Définitions :

- **La population en âge de travailler** comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le Système de Comptabilité nationale des Nations Unies de 2008 (SCN 2008). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal, ANSD, (ENES-2023)

Tableau IV.1.1 : Répartition (%) de la population en âge de travailler selon les caractéristiques sociodémographiques en 2024

Milieu de résidence	Population en emploi
Milieu de résidence	
Urbain	42,9
Rural	57,1
Total	100,0
Sexe	
Masculin	48,8
Féminin	51,2
Total	100,0
Groupe d'Age	
[15-24ans]	36,1
[25-34ans]	21,1
[35 et plus]	42,7
Total	100,0
Niveau d'instruction	
Aucun niveau	66,4
Préscolaire/Primaire	8,7
Secondaire	21,3
Supérieur	3,6
Total	100,0
Niveau d'instruction	
Célibataire	39,2
Marié (é)	34,5
Autres	26,3
Total	100,0

Source : ANSD, ENES 2024

IV.2 Population en emploi rémunéré

En 2024, le taux d'emploi dans la région de Kaolack est estimé à 26,0%. Il enregistre ainsi une hausse de 3,5 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2023 (22,5%).

L'analyse du taux d'emploi selon certaines caractéristiques sociodémographiques met en évidence des disparités importantes. En effet, il est ressorti que le taux d'emploi est plus élevé en milieu urbain (32,7%) qu'en milieu rural (20,7%). De même, la répartition des personnes en emploi montre que plus de la moitié (55,2%) de ces dernières résident en milieu urbain, contre 44,8% en milieu rural.

Selon le sexe, le taux d'emploi est de 36,1% chez les hommes, soit plus du double de celui des femmes (16,6%). Par ailleurs, la répartition des personnes en emploi rémunéré révèle une prédominance masculine, avec notamment 66,7% d'hommes, contre 33,3% de femmes.

Selon la tranche d'âge, il est à noter que le taux d'emploi croît avec l'âge, passant de 11,4% chez les 15-24 ans à 36,7% chez les personnes âgées d'au moins 35 ans. La répartition des personnes en emploi rémunéré selon l'âge indique une tendance similaire. En effet, plus de la moitié de ces personnes (58,1%) ont au moins 35 ans. La

tranche 25-34 ans concentre 26,5%, tandis que les 15-24 ans représentent 15,5%.

S'agissant du niveau d'instruction, le taux d'emploi le plus élevé est présenté par les personnes ayant le niveau préscolaire/primaire avec 41,3%. Ils sont suivis par celles avec le niveau supérieur (26,4%) et celles sans aucun niveau (26,1%). En revanche, le plus faible taux d'emploi est affiché par les personnes du niveau secondaire. Par ailleurs, la répartition des personnes en emploi révèle que près des deux tiers (66,2%) n'ont aucun niveau d'instruction. Le niveau secondaire regroupe 15,7% des personnes en emploi, une proportion légèrement supérieure à celle du préscolaire/moyen (14,3%).

Pour ce qui est du statut matrimonial, le taux d'emploi rémunéré le plus élevé est observé chez les personnes mariées (32,8%). En revanche, les célibataires, avec 16,9%, affichent le taux le plus bas.

En s'intéressant au secteur d'activité des personnes en emploi, il ressort que le service (36,5%) et le commerce (29,9%) concentrent la majorité des travailleurs de la région. L'industrie, avec 16,1%, représente la plus faible proportion, derrière l'Agriculture (17,5%).

Définitions :

- **La population en emploi** : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail.
- **Le taux d'emploi** : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES), ANSD, 2023

Tableau IV.2.1: Répartition de la population de la région de Kaolack en emploi et niveau du taux d'emploi selon les caractéristiques sociodémographiques

Milieu de résidence	Distribution de la population emploi	Taux d'emploi
Urbain	55,2	32,7
Rural	44,8	20,7
Total	100,0	26,0
Sexe		
Masculin	66,7	36,1
Féminin	33,3	16,6
Total	100,0	26,0
Groupe d'Age		
[15-24ans]	15,5	11,4
[25-34ans]	26,5	29,3
[35 et plus]	58,1	36,7
Total	100,0	26,0
Niveau d'instruction		
Aucun niveau	66,2	26,1
Préscolaire/Primaire	14,3	41,3
Secondaire	15,7	19,2
Supérieur	3,8	26,4
Total	100,0	26,0
Statut matrimonial		
Célibataire		16,9
Marié (é)		32,8
Autres		30,5
Total		26,0
Secteur d'activité		
Agriculture	17,5	
Industrie	16,1	
Commerce	29,7	
Service	36,5	
Total	100,0	

Source : ANSD, ENES 2024

IV.3 Établissements ouverts, conflits et contrats de travail

Le nombre d'établissements ouverts passe de 75 en 2023 à 113 en 2024, soit une progression de 50,7%.

Parallèlement, pour ce qui est des fermetures d'établissements, une diminution de 28,6% est observée, passant de 7 en 2023 à 5 établissements en 2024.

Cependant, malgré cette dynamique positive, le nombre d'emplois générés a fortement baissé (-36,5%), passant de 543 à 345. De même, le nombre moyen d'employés par établissement ouvert s'est réduit de 57,9%, passant de 7,24 en 2023 à 3,05 en 2024.

Les emplois perdus ont diminué de 76,8%, ressortant à 125 en 2023 contre 29 en 2024.

Les conflits individuels passent de 81 en 2023 à 73 cas en 2024. Cette baisse est particulièrement marquée chez les femmes dont le nombre de conflits s'est réduit à 3 en 2024 contre 10 en 2023.

En revanche, aucun conflit collectif n'est enregistré en 2023 dans la région, tandis qu'un seul cas y est enregistré en 2024.

Le nombre de travailleurs immatriculés est passé de 223 en 2023 à 285 en 2024 (+27,8%), avec une progression dans tous les départements. Kaolack, avec 231 travailleurs en 2024, reste de loin le leader, suivi de Nioro (33) et de Guinguinéo (21).

Le nombre total de contrats de travail enregistrés est passé à 2 503 en 2024. Les CDD (contrats à durée déterminée) représentent plus de 68% des contrats, avec une prépondérance masculine. Les CDI représentent seulement 15,7% des contrats, ce qui traduit une précarité élevée dans l'emploi formel.

En 2024, les contrats de stage (2,5% pour les hommes et 1,0% pour les femmes) et d'apprentissage (3,5% pour les hommes et 3,0% pour les femmes), bien que moins nombreux, montrent une orientation vers l'insertion professionnelle, avec une augmentation significative en 2024.

Définitions :

- **Immatriculation à la sécurité sociale:** l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribuée à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

En savoir plus :

- <https://www.editions-tissot.fr/guide/definition/immatriculation-a-la-securite-sociale>
- <https://www.dgtss.gouv.sn/>
- <https://dgtss.gouv.sn/rapports-statistiques/?eeListID=1&eePage=1&ee=1>

Tableau IV.3.1 : Situation des établissements ouverts/fermés et des emplois générés/perdus dans la région entre 2023 et 2024

Indicateurs	2023	2024	Variation (%)
Nombre d'établissements ouverts	75	113	50,7
Nombre d'établissements fermés	7	5	-28,6
Nombre d'emplois générés	543	345	-36,5
Nombre d'emplois perdus	125	29	-76,8
Moyenne d'emploi par établissement ouvert	7,24	3,05	-57,9

Source : IRTSS, 2024

Tableau IV.3.2 : Répartition par sexe des travailleurs concernés par les conflits individuels dans la région entre 2023 et 2024

Types de conflits	Sexe travailleur	2023	2024	Variation (%)
Conflit Individuel	Homme	71	70	-1,41
	Femme	10	03	-70
	Ensemble	81	73	-9,88
Conflit collectif		00	01	100

Source : IRTSS, 2024

Tableau IV.3.3 : Situation de l'immatriculation des travailleurs par département de 2023 et 2024

Année	Guinée	Kaolack	Nioro	Région
2023	15	179	29	223
2024	21	231	33	285

Source : IRTSS, 2024

Tableau IV.3.4 : Répartition par type et par sexe des contrats de travail enregistré par l'IRTSS de Kaolack entre 2023 et 2024

Année	Sexe	CDD		CDI		Temporaire		Stage		Saisonnier		Apprentis		Ensemble
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
2023	Nombre	859	259	326	133	16	9	19	21	327	3	42	8	2022
	Proportion (%)	42,47	12,81	16,12	6,58	0,79	0,45	0,94	1,04	16,17	0,15	2,08	0,4	100
2024	Nombre	1454	252	228	165	4	2	62	24	146	4	88	74	2503
	Proportion (%)	58,1	10,1	9,1	6,6	0,2	0,1	2,5	1,0	5,8	0,2	3,5	3,0	100,0
Variation (%)		69,3	-2,7	-30,1	24,1	-75,0	-77,8	226,3	14,3	-55,4	33,3	109,5	825,0	23,8

Source : DSTE, 2024

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Les aides familiaux, par définition, sont des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans l'emploi. Ainsi, les aides familiaux sont une composante très importante de la main d'œuvre. En 2024, ils représentent 8,3% de la main d'œuvre de la région.

Ces aides familiaux sont plus présents dans la main d'œuvre rurale (12,9%) par rapport à celle du milieu urbain (2,0%). Ces travailleurs familiaux sont plus fréquents chez les femmes (9,1%) que chez les hommes (7,5%).

L'analyse par groupe d'âges révèle des disparités. En effet, la proportion d'aides familiaux est plus élevée chez les 15-24 ans (17,8%) que chez les personnes âgées de 35 ans et plus (3,5%). La tranche intermédiaire (25-34 ans) enregistre, quant à elle, une part de 6,7%.

Par ailleurs, l'analyse de la proportion des aides familiaux par niveau d'instruction

révèle une prédominance du niveau secondaire, avec 10,9% de travailleurs familiaux parmi la main-d'œuvre ayant atteint ce niveau. À l'inverse, les proportions les plus faibles sont observées chez les personnes de niveau supérieur (4,6%) et celles sans niveau d'instruction (7,8%)

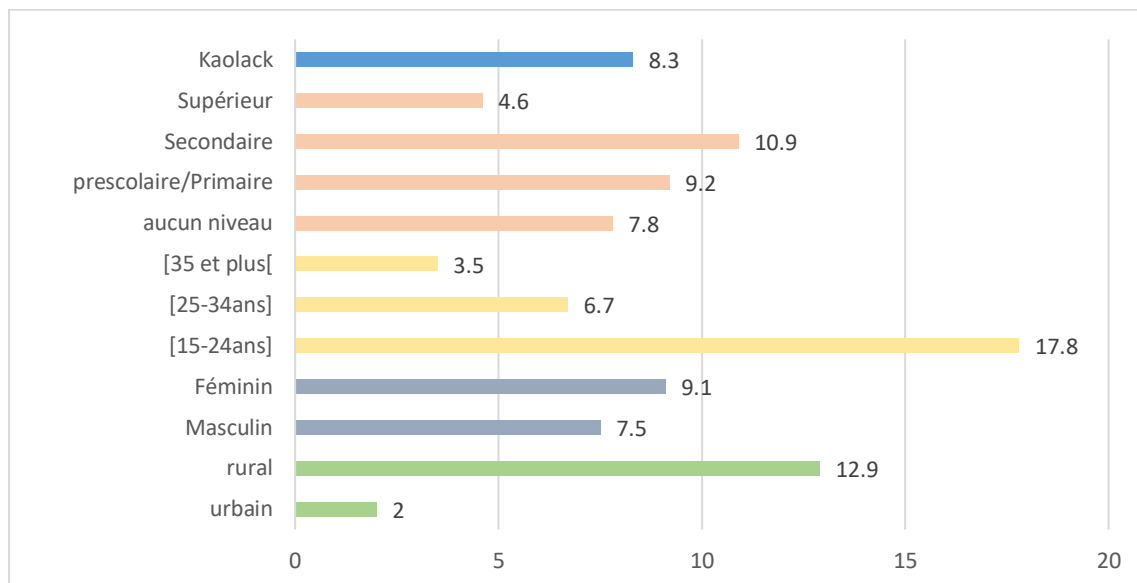
L'analyse de leur répartition indique que les aides familiaux sont essentiellement en milieu rural (89,7%) et majoritairement de sexe féminin (51,9%). Il faut également souligner que la plupart d'entre eux n'ont aucun niveau d'instruction (67,1%). Les individus de niveau supérieur représentent 2,0% des aides familiaux. Par ailleurs, plus de neuf aides familiaux sur dix (92,4%) sont dans le secteur agricole, tandis que le secteur industriel n'en concentre que 1,1%.

Définitions :

- **Les aides familiaux** sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.
- **Travailleur familial** : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Sene%20gal%20ENES-2015.pdf
- <http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/travailleur-familial-collaborant-l-entreprise-familiale>
- OIT 1993 - Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession.

Graphique V.1.1 : Proportion des aides familiaux dans la main d'œuvre selon le milieu de résidence, le sexe, le Groupe d'âge et le niveau d'instruction

Source : ANSD, ENES 2024

Tableau V.1.1 : Répartition des aides familiaux selon le milieu de résidence, le sexe, le Groupe d'âge, le niveau d'instruction et le secteur d'activité

Variable	Modalités	Répartition
Milieu de résidence	Urbain	10,3
	Rural	89,7
	Total	100
Sexe	Masculin	48,1
	Féminin	51,9
	Total	100
Age	[15-24ans]	59,1
	[25-34ans]	21,8
	[35 et plus [19
	Total	100
Niveau d'instruction	Aucun niveau	67,1
	Préscolaire/Primaire	11,3
	Secondaire	19,5
	Supérieur	2
	Total	100
Secteur d'activité	Agriculture	92,4
	Industrie	1,1
	Commerce et Réparation	5,1
	Services	1,5
	Total	100

Source : ANSD, ENES 2024

V.2 Chômage

Les NEET peuvent, par définition, être considérés comme de potentiels chômeurs. Il s'agit en effet de personnes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

En 2024, le taux de NEET s'élève à 49,3% dans la région de Kaolack. Autrement dit, 49,3% des personnes âgées d'au moins 15 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

L'analyse selon le milieu de résidence fait apparaître un taux de NEET plus élevé en milieu rural (55,5%) qu'en milieu urbain (40,8%). De plus, les disparités sont plus marquées selon le sexe, avec un taux nettement plus élevé chez les femmes (61,0%) que chez les hommes (36,9%).

Par ailleurs, l'analyse de la répartition des NEET indique que 65,0% d'entre eux résident en milieu rural, contre 35,0% en milieu urbain. Les NEET sont majoritairement de sexe féminin, avec 63,7% de femmes contre 36,3% d'hommes. S'agissant de la répartition par âge, la proportion des NEET diminue avec l'avancée en âge, passant de 46,6% chez les 15-24 ans à 8,5% chez les 35 ans et plus. En ce qui concerne le niveau d'instruction, la grande majorité des NEET (80,9%) n'a aucun niveau d'instruction, tandis que l'enseignement supérieur en concentre la plus faible proportion (2,3%).

Définitions :

- **Chômeur** : personne en âge de travailler qui est sans emploi et disponible pour travailler. Au sens strict du BIT, elle doit en outre avoir recherché activement un emploi récemment. Au Sénégal, cette définition est élargie pour inclure les personnes disponibles mais n'ayant pas recherché d'emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté, afin de mieux refléter les réalités du marché du travail.

En savoir plus :

- Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal
- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2025-06/Rapport%20ENEST12025.pdf>

Tableau V.2.1 : Répartition de la population NEET et niveau du taux de NEET selon les caractéristiques sociodémographiques

Milieu de résidence	Distribution de la population NEET	Taux de NEET
Urbain	35,0	40,8
Rural	65,0	55,5
Total	100,0	49,3
Sexe		
Masculin	36,3	36,9
Féminin	63,7	61,0
Total	100,0	49,3
Groupe d'Age		
[15-24ans]	46,6	
[25-34ans]	44,9	
[35 et plus]	8,5	
Total	100,0	
Niveau d'instruction		
Aucun niveau	80,9	
Préscolaire/Primaire	7,1	
Secondaire	9,7	
Supérieur	2,3	
Total	100,0	

Source : ANSD, ENES 2024

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITE

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE

Chapitre VI : LOGEMENT, MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET ACCES A INTERNET DES MENAGES

VI.1 Logement et matériaux de construction

Il ressort des résultats du RGPH-5 que 85,6% des ménages sont logés dans des concessions dont les murs du bâtiment principal sont revêtus de ciment et 9,4% ont un bâtiment principal en carreaux. En 2023, de faibles proportions de ménages dont les murs de leur bâtiment principal sont en banco (2,4%), en bois (0,2%), et en paille ou tige (0,7%). Concernant la nature du sol, les matériaux utilisés sont le ciment (51,2% des ménages) et les carreaux (37,0%). Les tapis (6,3%), le sable (3,1%) et, dans une moindre mesure, les moquettes (0,6%). Près de deux ménages sur trois (65,1%) résident dans des concessions dont le toit du bâtiment principal est fait de zinc ou tôle et 22,5% utilisent

du béton pour leur toit. Les matériaux tels que les tuiles ou ardoises (5,3%) et le chaume ou paille (4,5%) sont faiblement appliqués.

Dans la région de Kaolack, huit ménages sur dix (83,3%) logent dans des maisons basses, 5,8% dans des maisons à étage et 8,3% dans des cases et 2,2% sont dans des baraques. S'agissant du mode d'acquisition du logement, sept ménages sur dix (70%) ont construit eux même leur lieu d'habitations et 22,9% l'ont acquis à travers un héritage. Une faible proportion de ménages a eu recours à un promoteur immobilier (0,3%) ou à une coopérative d'habitat (0,9%).

Définitions :

- **Maison basse** : C'est un bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse.
- **Maison à étage** : C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, **d'un à trois niveaux (R+1, R+2 ou R+3)**, pouvant abriter un ou plusieurs ménages.

En savoir plus :

- Rapport Provisoire RGPH-5, 2023.
- Rapport définitif RGPHAE, 2013, ANSD.

Tableau VI.1.1 : Indicateurs sur le logement des ménages recueillis lors du RGPH-5 de 2023

Principal mode d'éclairage											
Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Lampe torche	Autre	Total
71,4	10,0	0,0	0,1	0,1	1,1	0,9	0,3	1,4	14,3	0,5	100,0
Nature du mur et revêtement du bâtiment principal											
Ciment	Ciment avec carreaux	Ciment et marbre	Ciment avec bois	Bois	Banco	Banco + enduit ciment	Paille/Tigee	Autre	Total		
85,6	9,4	0,3	0,6	0,2	2,4	0,5	0,7	0,3	100,0		
Nature du sol et revêtement du bâtiment principal											
Carrelage	Ciment	Argile/banco	Sable	Tapis	Moquette	Autre	Total				
37,0	51,2	1,7	3,1	6,3	0,6	0,1	100,0				
Type de logement											
Autre	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à appartement	TOTAL					
0,3	8,3	2,2	83,3	5,8	0,0	100,0					
Nature du toit et revêtement du bâtiment principal											
Autre	Béton	Tuile/ardoise	Zinc/Tôle	Chaume/paille	Total						
2,6	22,5	5,3	65,1	4,5	100,0						
Mode d'acquisition											
Auto construction	Promoteur immobilier	Coopérative d'habitat	Héritage	Autre	Total						
70,0	0,3	0,9	22,9	5,8	100,0						

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VI.2 Statut d'occupation du logement

Près de huit ménages sur dix de la région (79,7%) sont propriétaires de leur logement, tandis que 7,1% en sont copropriétaires. Un peu moins d'un ménage sur dix (9,5%) est locataire du logement qu'il occupe, dont 7,6% en location simple et 1,9% en colocation. Par ailleurs, 2,0% des ménages sont logés gratuitement, soit par leur employeur (0,6%), soit par un parent ou un ami (1,4%).

La location est quasi inexistante en milieu rural (1,0%), tandis que 20,1% des ménages en milieu urbain sont locataires. La proportion de ménages propriétaires de leur logement est plus élevée en milieu rural (89%) qu'en milieu urbain (68,8%).

Avec une proportion plus élevée de ménages en location (15,1%), le département de Kaolack est également celui où la proportion de ménages propriétaires est la plus faible (73,8%). En revanche, le département de Nioko enregistre la plus forte proportion de ménages propriétaires de leur logement (86,9%).

Par ailleurs, parmi les ménages locataires, 77,8% sont en location simple, 19,2% en colocation et 2,5% en location-vente.

La caractérisation des ménages locataires révèle que près de sept ménages sur dix

(69,4%) sont dirigés par des hommes. Cette situation est également notée quel que soit le statut de location des ménages locataires.

Il ressort de l'analyse que les ménages de plus de quatre (4) individus sont les plus nombreux parmi les ménages locataires (43,2%), suivis des ménages nucléaires (23,2%). Cette tendance, observée au niveau global, prévaut quel que soit le statut de location.

Selon la situation par rapport à la promiscuité, il apparaît que plus de la moitié des ménages locataires de la région vivent en situation de promiscuité, dont 23,6% en état modéré et 27,2% en état sévère. De plus, les ménages en location-vente, bien que 40,5% d'entre eux ne soient pas considérés comme surpeuplés, présentent la proportion la plus élevée de ménages sévèrement surpeuplés (38,4%).

L'analyse selon la typologie de l'habitat montre que près de huit ménages locataires sur dix (78,0%) résident dans un habitat horizontal moderne, 17,7% dans un habitat vertical à étages et 4,1% dans un habitat horizontal traditionnel. Par ailleurs, quel que soit le statut d'occupation du logement, les ménages locataires résident majoritairement dans un habitat horizontal moderne ou dans un habitat vertical à étages.

Définitions :

- **Pas de surpeuplement** : un ménage est considéré comme « pas surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est inférieur à 2.
- **Surpeuplement modéré** : un ménage est considéré comme « modérément surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est compris entre 2 et moins de 3.
- **Surpeuplement sévère** : un ménage est considéré comme « sévèrement surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est supérieur ou égal à 3.
- **Habitat horizontal** : C'est un habitat composé de baraque ou de maison basse (bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse).
- **Habitat vertical à étage** : C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, d'un (1) à trois (3) niveaux (R+1, R+2 ou R+3), pouvant abriter un ou plusieurs ménages.
- **Habitat vertical à immeuble** : C'est un bâtiment de type moderne, de niveau supérieur ou égal à R+4 (4 étages), divisé en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

En savoir plus :

- Rapport Provisoire RGPH-5, 2023.
- Rapport définitif RGPHE, 2013, ANSD.

Tableau VI.2.1 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

Département	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT								Total
	Propriétaire	Co propriétaire	Locataire	Co locataire	Location-vente	Logé par employeur	Logé par parents/ Amis	Autre	
Kaolack	73,8	7,2	11,8	3,0	0,3	0,8	1,4	1,8	100,0
Nioro	86,9	7,3	2,9	0,7	0,2	0,3	1,3	0,5	100,0
Guinguinéo	85,9	6,2	2,1	0,8	0,2	0,7	1,6	2,5	100,0
Urbain	68,8	7,2	15,7	4,0	0,4	1,0	1,8	1,1	100,0
Rural	89,0	7,0	0,7	0,2	0,1	0,2	1,0	1,7	100,0
Région (Ensemble)	79,7	7,1	7,6	1,9	0,2	0,6	1,4	1,4	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VI.2.2 : Répartition des ménages locataires selon certaines caractéristiques

Caractéristiques		Location-vente	Location simple	Co-locataire	Total
Sexe du chef de ménage	Masculin	78,2%	69,3%	68,8%	69,4%
	Féminin	21,8%	30,7%	31,2%	30,6%
Indice de peuplement	Une personne	17,4%	21,8%	29,1%	23,2%
	Deux personnes	10,9%	10,6%	12,0%	10,9%
	Trois personnes	9,2%	10,7%	11,1%	10,8%
	Quatre personnes	9,2%	12,0%	12,4%	12,0%
	Plus de quatre personnes	53,4%	44,8%	35,5%	43,2%
Indice de promiscuité	Pas de surpeuplement	40,5%	49,4%	49,7%	49,3%
	Surpeuplement modéré	21,1%	23,7%	23,4%	23,6%
	Surpeuplement sévère	38,4%	26,8%	27,0%	27,2%
Typologie de l'habitat	Habitat horizontal traditionnel	7,2%	4,0%	4,2%	4,1%
	Habitat horizontal moderne	84,5%	77,8%	77,9%	78,0%
	Habitat vertical à étage	8,3%	17,9%	17,9%	17,7%
	Habitat vertical à immeuble	0,0%	0,3%	0,0%	0,2%
Répartition		2,5%	77,8%	19,2%	100,0%

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VI.3 Accès à Internet

Le taux d'accès à l'internet, mesuré dans l'EHCVM I (2018/2019) et l'EHCVM II (2021/2022) à travers les modes et/ou lieux de connexion (téléphone, clé internet, au bureau etc.), demeure faible dans la région de Kaolack. En effet, en 2018/2019, moins du tiers des individus âgés de 10 ans et plus ont accès à ce service (29,1% contre 31,7% au niveau national). En 2021/2022, le taux d'accès dans la région a augmenté d'environ de dix points de pourcentage par rapport à 2018/2019 en passant à 39,9% (contre une moyenne nationale de 46,8%). On note des disparités énormes entre les régions du Sénégal. La région de Dakar affiche le taux d'accès à l'internet le plus élevé en 2021/2022 (70,5% contre 50% en 2018/2019). Elle est suivie des régions de

Ziguinchor (50% contre 30,4% en 2018/2019) et de Thiés (47,7% contre 29,1% en 2018/2019). Les régions de Diourbel, Saint-Louis et Kaolack ont des taux situés entre 40,6% et 39,9% alors qu'en 2018/2019, elles enregistraient des taux qui tournaient autour de 25%. Les taux les plus faibles sont notés dans les régions de Kaffrine (21,6%), Kédougou (27,6%) et Kolda (25,1%), où seulement moins de 30,0% des 10 ans et plus ont accès à l'internet. Il convient de noter que dans ces dernières, le taux d'accès varie entre 10% et 13% en 2018/2019. Le taux d'accès à l'internet s'est fortement amélioré sur la période 2018-2022 dans toutes les régions. En effet, on note des hausses de 10 points de pourcentage au moins sur cette période dans toutes les régions du Sénégal.

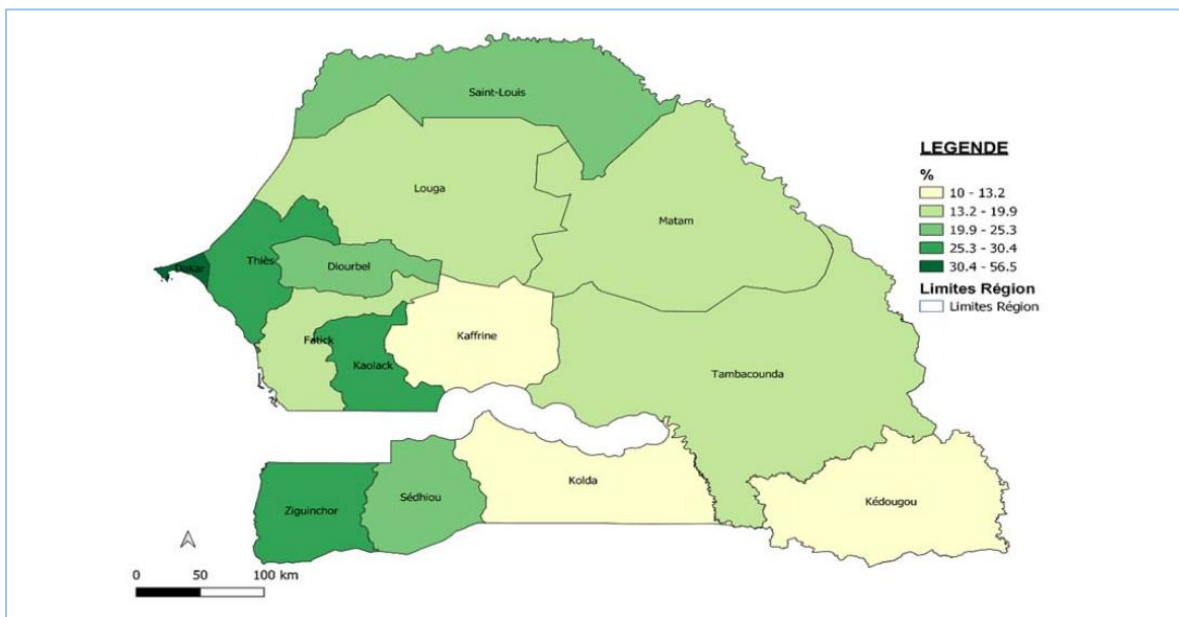
Définitions :

- Le taux d'accès Internet : dans le cadre de l'EHCVM, c'est **le pourcentage d'individus âgés de 10 ans et plus déclarant disposer d'un accès Internet**. Dans presque tous les cas cet accès s'effectue depuis un ordinateur, par liaison téléphonique, ADSL ou câble haut débit.

En savoir plus :

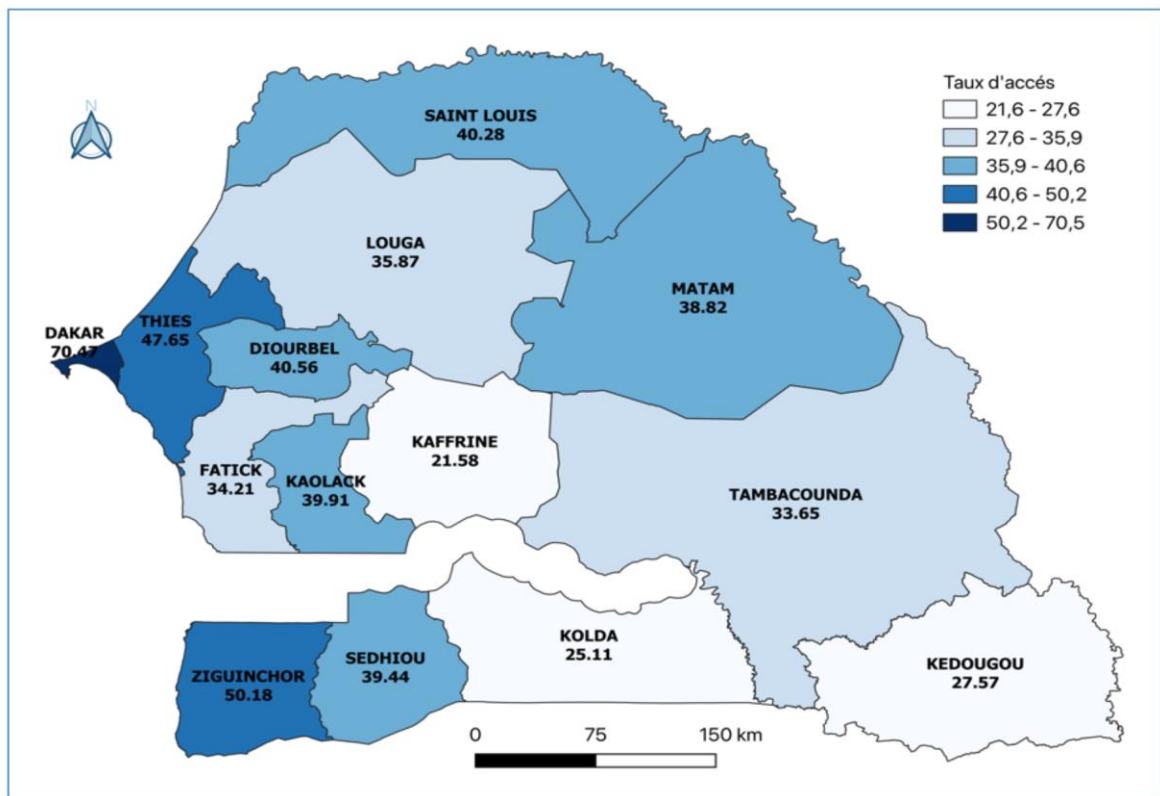
- Rapport, EHCVM I (2018/2019)
- Rapport, EHCVM II (2021/2022)

Graphique VI.3.1 : Taux d'accès à l'internet selon la région en 2018/2019



Source : ANSD, ECHVM 2018/2019

Graphique VI.3.2 : Taux d'accès à l'internet selon la région en 2021/2022



Source : ANSD, ECHVM 2021/2022

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

L'hydraulique est un sous-secteur stratégique du développement économique et social. Elle assure d'une part une base productive au secteur primaire et d'autre part, elle influe sur la situation sanitaire des populations à travers leur alimentation en eau potable. C'est pourquoi, les pouvoirs publics lui accordent une importance toute particulière.

L'hydraulique urbaine est gérée par la société SEN' EAU (EX SDE) alors que l'hydraulique rurale est du ressort de FLEX EAU qui gère les forages au niveau de Kaolack et kaffrine.

On note cependant d'autres partenaires du sous-secteur comme les ONG, les projets et programmes, les organismes, etc.

Au niveau régional, la production d'eau en milieu urbain a atteint 10 547 349 m³ en 2024. La répartition par zones indique que 84,9% est produite dans la zone hydraulique de Kaolack. Il est suivi des zones de Nioro (7,2%) et

Guinguinéo (4,6%). La production la plus faible est enregistrée par Ndoffane, soit 3,3%.

Par ailleurs, 77,1% de cette production, soit 8 128 392 m³ d'eau, ont été consommés en 2024. A l'image de la production, la consommation est de loin plus importante dans la zone de Kaolack avec 84% de la consommation totale en 2024. La zone de Ndoffane enregistre la plus faible consommation (3,9%).

La répartition des abonnés selon la circonscription administrative révèle que 80,9% de l'effectif régional se trouve dans la zone de Kaolack. Le reste des abonnés est réparti entre les zones de Nioro (7,9%), Guinguinéo (6,4%) et Ndoffane (4,8%).

En ce qui concerne le type d'abonnement, la répartition montre que 96,9% sont de type privé. Les abonnés officiels et ceux liés aux affaires représentent respectivement 1,3% et 1,8%.

Définitions :

- **Réseau d'eau potable** : l'eau du robinet provient des nappes souterraines (sources, puits, forages) et des eaux de surface : cours d'eau, lacs. Toutefois, avant de couler au robinet du consommateur, l'eau parcourt un réseau de conduites parfois long de plusieurs centaines de kilomètres. C'est ce linéaire que l'on appelle réseau d'eau potable.

En savoir plus :

- <https://eau-assainissement.gouv.sn/>

Tableau VII.1.1 : Situation hydraulique urbaine selon divers indicateurs par circonscription administrative en 2024

Circonscription administrative	Production (m ³)	Proportions (%)	Consommation (m ³)	Proportions (%)
KADLACK	8 957 871	84,9	6 825 851	84,0
GUINGUINÉO	484 291	4,6	408 819	5,0
NIOURO	755 442	7,2	576 943	7,1
NDOFFANE	349 745	3,3	316 779	3,9
REGION	10 547 349	100,0	8 128 392	100,0

Source : SEN'EAU Kaolack, 2024

Tableau VII.1.2 : Situation hydraulique urbaine selon divers indicateurs par circonscription administrative en 2024

Circonscription administrative	Affaires		Officielles		Privés		Total	
	Nbre Abonnes	Cons (m3)	Nbre Abonnes	Cons (m3)	Nbre Abonnes	Cons (m3)	Nbre Abonnes	Cons (m3)
Guinguinéo	23	5 440	34	19 281	2 680	384 098	2 737	408 819
Kaolack	673	442 789	443	532 557	33 445	5 850 505	34 561	6 825 851
Niouro	43	9 701	56	63 976	3 255	503 266	3 354	576 943
Ndoffane	31	5 595	26	15 997	1 998	295 187	2 054	316 779
Région	770	463 525	559	631 811	41 378	7 033 056	42 706	8 128 392

Source : SEN'EAU Kaolack, 2024

VII.2 Assainissement

Dans région, la chasse avec fosse (47,1%) et les latrines couvertes (21,3%) sont les principaux types d'aisance les plus répandus. Les chasses d'eau raccordées à l'égout sont le principal type d'aisance de 7,5% des ménages de la région. De plus, 4,0% des ménages utilisent les toilettes de leurs voisins, tandis que 7,9% se rendent dans la nature. Cette dernière option est moins fréquente en milieu urbain (2,4%) qu'en milieu rural (12,6%). En revanche, la chasse avec fosse (55,5%), ainsi que celle raccordée à l'égout (16,2%), sont plus fréquentes en milieu urbain et dans le département de Kaolack.

Les dépôts sauvages, avec 37,0% des ménages, sont les plus utilisés dans la région de Kaolack pour l'évacuation des ordures ménagères. Ils sont suivis des charrettes/calèches (32,9%), puis des camions de ramassage (17,0%). Il est important de signaler que 6,0% des ménages versent leurs ordures dans un dépôt autorisé. De plus, des pratiques telles que l'enfouissement des ordures (2,2%) ainsi que leur incinération (4,1%) sont bien présents dans la région.

Plus de la moitié des ménages en milieu rural versent leurs ordures dans un dépôt sauvage (54,0%), tandis que cette proportion s'élève à 17,1% en milieu urbain. Les camions de

ramassage, eux, sont plus utilisés en milieu urbain (34,0%) qu'en milieu rural (2,5%).

Par ailleurs, c'est dans le département de Kaolack que les ménages s'adonnent le plus à l'incinération des ordures ménagères (5,3%), tandis que les dépôts sauvages sont les plus utilisés à Guinguinéo (48,1%). Enfin, la proportion de ménages versant leurs ordures ménagères dans les camions de ramassage est la plus élevée dans le département de Kaolack (24,4%).

La majorité des ménages de la région déversent leurs eaux usées ménagères dans la nature (56,3%). Les fosses (10,3%), les canaux fermés (9,5%), les réseaux d'égout (7,5%), ainsi que les canaux à ciel ouvert (6,4%) sont également utilisés pour l'évacuation des eaux usées. Par ailleurs, le déversement des eaux usées dans la nature est plus fréquent en milieu rural (67,4%) qu'en milieu urbain (43,2%). En revanche, les fosses/puisards (15,2%), les réseaux d'égout (16,3%) et les canaux fermés (14,7%) sont plus utilisés en milieu urbain qu'en milieu rural où ces proportions sont respectivement de 6,2%, 0,0% et 5,1%. En outre, ces trois modes d'évacuation des eaux usées sont plus répandus dans le département de Kaolack que dans ceux de Nioro et de Guinguinéo.

Définitions :

- **Drainage des eaux usées et pluviales** : le drainage est un concept de gestion de l'eau, également dans le domaine de la culture terrestre. En plus du drainage naturel, le drainage signifie l'élimination ciblée de l'eau par des installations artificielles et naturelles. C'est un ensemble de procédés et opérations mis en œuvre pour favoriser cette évacuation ; aménagement des surfaces en vue d'accélérer l'évacuation des eaux.

En savoir plus :

- <https://eau-assainissement.gouv.sn/>
- Rapport régional du RGPH-5

Tableau VII.2.1 : Répartition des ménages selon le type d'aisance en 2023

Département	Principal type d'aisance									Total
	Chasse raccordée à l'égout	Chasse avec fosse	Latrine couverte	Latrine non couverte	Latrine ventilée améliorée	Edicule public	Dans la nature	Chez le voisin	Autre	
Kaolack	12,1	50,9	18,1	5,9	2,0	0,8	6,5	3,2	0,5	100,0
Nioro	1,5	39,8	26,9	14,1	1,7	1,7	8,2	5,8	0,4	100,0
Guinguinée	3,4	50,8	19,8	7,0	2,5	0,5	13,1	2,8	0,1	100,0
Urbain	16,2	55,5	18,6	4,2	1,8	0,4	2,4	0,7	0,2	100,0
Rural	0,0	40,0	23,6	12,7	2,1	1,6	12,6	6,8	0,6	100,0
Région (Ensemble)	7,5	47,1	21,3	8,8	1,9	1,1	7,9	4,0	0,4	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.2.2 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures

Département	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères							Total
	Camion de ramassage	Calèche/Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre	
Kaolack	24,4	32,2	6,2	29,5	1,8	5,3	0,6	100,0
Nioro	7,5	35,6	6,2	45,0	2,5	2,2	0,9	100,0
Guinguinée	10,7	28,0	4,8	48,1	3,1	3,7	1,7	100,0
Urbain	34,0	36,3	5,5	17,1	1,2	5,3	0,5	100,0
Rural	2,5	29,9	6,4	54,0	3,0	3,0	1,1	100,0
Région (Ensemble)	17,0	32,9	6,0	37,0	2,2	4,1	0,8	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.2.3 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées

Département	Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloir	Fosse/puisard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/nature	Autre	% Total
Kaolack	12,1	11,0	4,8	0,5	12,5	0,6	1,1	5,6	51,3	0,6	100,0
Nioro	1,9	8,0	7,4	0,1	7,6	0,4	1,7	10,1	62,5	0,3	100,0
Guinguinée	2,7	7,1	10,8	0,1	8,2	0,3	1,8	7,7	61,2	0,2	100,0
Urbain	16,3	14,7	5,5	0,5	15,2	0,5	0,7	2,8	43,2	0,6	100,0
Rural	0,0	5,1	7,2	0,1	6,2	0,4	2,0	11,3	67,4	0,3	100,0
Région (Ensemble)	7,5	9,5	6,4	0,3	10,3	0,5	1,4	7,4	56,3	0,4	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Il ressort de l'analyse des résultats du RGPH-5 (2023) qu'au niveau de la région de Kaolack, l'électricité demeure le mode d'éclairage le plus répandu. En effet, la proportion de ménages qui utilise l'électricité comme principale source d'éclairage s'élève à 71,4% et est inférieure à la moyenne nationale (74,4%). Comparée aux autres régions, cette proportion est largement inférieure à celles notées dans les régions de Dakar (98,8%), Thiés (87,6%) et Diourbel (79,7%) mais devance de loin celles enregistrées à Kédougou (21,6%), Tambacounda (35,8%), Kolda (36,3%) et Sédhiou (44,6%). La lampe torche apparaît comme le deuxième mode d'éclairage avec 14,3% des ménages qui l'utilisent (contre 12,4% au niveau national). Elle est suivie par le solaire qui est utilisé par 10% des ménages (contre 8,5% au niveau national). Le groupe électrogène, le bois, le gaz et la bougie occupent des proportions relativement faibles (moins de 1% chacun).

Les principaux combustibles utilisés par les ménages de la région de Kaolack pour la cuisson sont le bois, le charbon de bois et le gaz butane. En effet, l'analyse des résultats du RGPH-5 indique qu'un peu plus de la moitié des ménages de la région (51,9%) utilisent le bois (ramassé ou acheté) comme principal combustible (contre 38,4% au niveau national). Cette proportion a légèrement diminué. Elle est ressortie à 55,6% (EHCVM 2018/2019) et à 53,8% (EHCVM 2021/2022). La proportion de ménages qui utilisent le charbon de bois passe de 24,2% en 2018/2019 à 29% en 2021/2022 puis s'établit à 20,2% en 2023 (contre respectivement 18,7%, 19,6% et 14,3% au niveau national). Quant au gaz, il a été utilisé par 16,6% des ménages de la région comme principal combustible en 2018/2019, 14,8% en 2021/2022 et 23,7% en 2023 (contre respectivement 34%, 37,4% et 45,2% au niveau national). Une faible proportion de ménages utilise l'électricité ou les déchets d'animaux comme principal combustible sur la période 2021-2023 (moins de 4%).

Définitions :

- **Eclairage** : c'est l'application de la lumière aux objets ou à leur entourage pour qu'ils puissent être vus ; action, manière d'éclairer, de s'éclairer ; ensemble des appareils qui distribuent une lumière artificielle :
- **Combustibles** : ensemble des matières utilisées par l'homme pour la création d'énergie. Ces matières sont utilisées sous différentes formes que ce soit solide comme la houille, tourbe, liquide comme les produits pétroliers ou gazeux comme le gaz naturel.

En savoir plus :

- Rapport, EHCVM, 2018/2019

Tableau VII.3.1 : Source d'éclairage des ménages selon le milieu de résidence

Région/ Milieu de résidence	Principal mode d'éclairage											Total
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe recharge able	Lampe torche	Autre	
Dakar	98,7	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,4	0,2	100,0
Ziguinchor	74,8	14,8	0,0	0,1	0,1	0,7	1,7	0,2	4,1	3,0	0,6	100,0
Diourbel	79,7	6,3	0,0	0,1	0,1	0,7	0,9	0,4	1,2	10,3	0,3	100,0
Saint-Louis	62,5	6,4	0,0	0,0	0,1	0,7	0,5	3,0	1,0	21,5	4,2	100,0
Tambacounda	35,8	15,4	0,1	0,0	0,1	1,4	1,2	3,2	2,3	39,7	0,9	100,0
Kaolack	71,4	10,0	0,0	0,1	0,1	1,1	0,9	0,3	1,4	14,3	0,5	100,0
Thiès	87,6	6,1	0,0	0,1	0,0	0,3	0,7	0,1	0,8	3,6	0,7	100,0
Louga	54,5	13,3	0,1	0,1	0,1	0,8	0,7	3,5	1,4	24,1	1,4	100,0
Fatick	58,5	17,2	0,3	0,1	0,1	1,1	1,1	0,5	2,8	17,7	0,5	100,0
Kolda	36,3	21,7	0,0	0,0	0,0	1,1	2,0	1,8	2,7	33,7	0,5	100,0
Matam	49,1	5,0	0,0	0,0	0,1	1,0	0,5	6,7	1,9	34,8	0,9	100,0
Kaffrine	36,8	20,5	0,0	0,0	0,1	1,3	1,1	2,4	3,0	32,0	2,8	100,0
Kédougou	21,6	39,1	0,1	0,1	0,0	0,8	0,7	2,0	2,9	31,8	0,8	100,0
Sédhiou	44,6	31,8	0,1	0,1	0,1	1,8	3,3	0,7	4,1	12,9	0,4	100,0
Urbain	84,2	1,5	0,0	0,1	0,0	0,2	0,6	0,1	0,4	2,6	0,4	100,0
Rural	40,8	20,2	0,1	0,1	0,1	1,3	1,2	2,8	2,8	29,0	1,6	100,0
Sénégal	74,4	8,5	0,0	0,1	0,1	0,6	0,8	1,1	1,3	12,4	0,8	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.3.2 : Combustibles utilisés par les ménages de la région

Sources de données	Niveau	Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Electricité	Déchets d'animaux	Autre	Total
EHCVM 2018/2019	Région	39,86	15,72	24,21	16,56	0	2,38	1,28	100
	National	32,76	12,37	18,69	33,96	0,03	1,09	1,1	100
EHCVM 2021/2022	Région	40,9	12,9	29	14,8	0	0,8	1,7	100
	National	30,6	10,8	19,6	37,4	0	0,6	1	100
RGPH-5 2023	Région	51,9		20,2	23,7	0,1	3,5	0,6	100
	National	38,4		14,3	45,2	0,3	1,1	0,6	100

Source : ANSD, EHCVM (2018/2019 ; 2021/2022), RGPH-5 (2023)

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

La situation des enfants à l'élémentaire est marquée par une baisse de 4,9 points de pourcentage du taux d'achèvement entre 2023 (54,2%) et 2024 (49,3%). A l'image du taux d'achèvement, le taux de réussite au CFEE connaît également une tendance décroissante sur la même période, passant de 86,6% en 2023 à 62,9% en 2024, soit un recul de 23,7 points de pourcentage.

Dans le préscolaire, les taux bruts d'accès en petite, moyenne et grande section en 2024 s'élèvent, respectivement, à 12,3%, 12,2% et 16,1%. Ces derniers ont connu une progression par rapport à 2023. Le Taux Brut de préscolarisation (TBPS), quant à lui, passe de 13,1% en 2023 à 16,9% en 2024 soit une hausse de 3,8 points de pourcentage.

La Coordination régionale de l'AEMO de Kaolack polarise les trois (03) Départements de la région de Kaolack. Dans le cadre de l'assistance juridique, sociale et éducative aux enfants en danger moral ou ceux en conflit avec la loi, l'effectif des mineurs assistés par l'antenne régionale de l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) de Kaolack s'établit à 1 085 en 2024. Cet effectif est constitué de 773 garçons (71,2%) et de 312 filles (28,8%).

La répartition selon la catégorie indique un effectif de 800 mineurs (73,7%) en danger et 249 mineurs (22,9%) en conflit avec la loi. L'effectif des victimes s'élève à 36 mineurs, soit 3,3%.

Cependant, parmi les enfants en conflit avec la loi, 3,2% (8 mineurs) sont condamnés tandis que 31,7% (79 mineurs) sont en détention préventive. Un effectif de 12 mineurs ont été relâchés au bénéfice de doute.

Par ailleurs, l'analyse des mineurs assistés selon leur situation juridique indique que plus de la moitié (71,9%), soit 601 d'entre eux, sont accueillis ou accompagnés et les 235 restant sont sous ordonnance de garde provisoire (OGP).

Ces mineurs qui sont accueillis ou accompagnés font l'objet d'une prise en charge d'urgence et d'un accompagnement psychosocial. Ils sont placés provisoirement dans les structures d'accueil ou familles d'accueil, le temps de retrouver leur famille, de faire une médiation si nécessaire et de les retourner en famille : ce sont souvent les enfants en rupture familiale, les enfants victimes de maltraitance, les enfants égarés, etc.

Définitions :

- **Mineurs sous OGP** : renvoie à l'ensemble des mineurs accueillis à une année donnée et ceux accueillis antérieurement et qui continue d'être suivis et pris en charge.
- **Mineurs accueillis/accompagnés** : représentent l'ensemble des effectifs pris en charge de manière ponctuelle, ne nécessitant pas une assistance éducative et un suivi.

En savoir plus :

- Rapport d'activités de l'Administration pénitentiaire 2024, AEMO

Tableau VIII.1.1 : Résultats du programme d'enseignement préscolaire et élémentaire dans la région de Kaolack entre 2023 et 2024

Indicateurs	2023	2024
Taux redoublement à l'élémentaire (%)	-	-
Taux d'abandon à l'élémentaire (%)	-	-
Le taux de promotion à l'élémentaire (%)	85,0	-
Le taux d'achèvement à l'élémentaire (%)	54,2	49,3
Le taux de réussite au CFEE	86,6	62,9
Taux brut d'accès en petite section total (%)	10,4	12,3
Taux brut d'accès en moyenne section total (%)	10,4	12,2
Taux brut d'accès en grande section total (%)	11,3	16,1
Taux brut de préscolarisation global (%)	13,1	16,9

Source : Inspection d'Académie, Rapport de performance, 2024

Tableau VIII.1.2 : Répartition des mineurs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe 2024

Sexe	Mineurs en conflit avec la loi	Mineurs en danger	Mineurs victimes	Total
Garçons	239	532	02	773
Filles	10	268	34	312
TOTAL	249	800	36	1085

Source : AEMO, Kaolack, 2024

Tableau VIII.1.3 : Répartition des mineurs pris en charge au niveau de l'AEMO selon le statut juridique en 2024

Situation juridique/ Sexe	Sous OGP	Accueillis/Accompagnés	Total
Garçon	134	400	534
Fille	101	201	302
TOTAL	235	601	836

Source : AEMO, Kaolack, 2024

Tableau VIII.1.4 : Répartition des mineurs en conflit avec la loi selon la décision du Tribunal pour Enfants, la tranche d'âge et le sexe en 2023

Tranche d'âge/sexe	Moins de 13ans		14-18ans		Total
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Remis au C.R. sous L.S. AEMO	3	0	135	5	143
Remis au C.R. sans L.S.	0	0	5	0	5
Condamnation	0	0	6	2	8
Détention préventive	0	0	76	3	79
Placement centre d'accueil	0	0	2	0	2
Relaxe au bénéfice du doute	1	0	11	0	12
TOTAL	4	0	235	10	249

Source : AEMO, Kaolack, 2024

VIII.2 Situation des femmes

Au niveau de la région de Kaolack, les violences basées sur le genre demeurent un fléau toujours pas éradiqué du fait des pesanteurs sociales. Cependant, les différentes actions réalisées par les projets et programmes sensibles au genre ont permis à l'amélioration de la prise en charge des femmes et filles victimes de violences basées sur le genre.

En 2024, un nombre de 295 cas de violences subies par des femmes ont été enregistrés à

l'APROFES de Kaolack. L'analyse par type de violence indique la prédominance des violences économiques (98) et psychologiques (89). Les violences physiques enregistrées au nombre de 61 en 2024, tandis que le nombre de violences sexuelles recensées s'élève à 12.

Par ailleurs, il est important de souligner 30 femmes victimes de violences ont bénéficié d'une assistance juridique et judiciaire.

Définitions :

- **Violence sexuelle** : Pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle (commis par un conjoint ou par quelqu'un d'autre) à un certain moment de leur vie ou dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.
- **Actes de violence physique commis par quelqu'un** : Pourcentage de femmes qui ont subi des actes de violence physique (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.
- **Violence émotionnelle** : c'est une forme de violence ou d'abus envers autrui sans qu'une violence physique soit mise en œuvre directement. Dans les enquêtes EDS, elle a été évaluée à l'aide des questions suivantes : est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari/partenaire vous dise ou vous fasse quelque chose pour vous humilier devant d'autres personnes ; vous menace de vous blesser ou de vous faire du mal, à vous ou quelqu'un qui vous est proche ; vous insulter ou vous rabaisser.
- **Violences Violence économique** : elle consiste à rendre (ou tenter de rendre) une personne financièrement dépendante en maintenant un contrôle total sur ses revenus ou dépenses, en refusant l'accès à l'argent et/ou en lui interdisant de travailler. Elles se traduisent également par le contrôle financier au quotidien qui peut aller jusqu'à la dépossession totale des moyens d'autonomie de la victime.

En savoir plus :

- <https://www.statcompiler.com/fr/>; EDS 2019
- Rapport de l'enquête nationale de référence sur les violences faites aux femmes, ANSD 2023

Tableau VIII.2.1 : Effectif des victimes de violences faites aux femmes selon le type en 2024

Type de violence	Nombre enregistré en 2024
Nombre de victime reçue ayant subie une violence morale/psychologique	89
Nombre de victime reçue ayant subie une violence physique	61
Nombre de victime ayant reçue une violence économique	98
Nombre de victime reçue ayant subie une violence sexuelle	12
Autres formes de violence psychique	5
Nombre de victimes de VBG bénéficiaires d'assistance juridique et judiciaire	30
Nombre de violence total	295

Source : APROFES, 2024

VIII.3 Sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire peut être causée par divers facteurs, tels que des conditions climatiques défavorables, des fluctuations des prix des denrées, la pauvreté, les conflits, ainsi que d'autres éléments affectant la production et la disponibilité des aliments.

La sécurité alimentaire (SA) minimale, ou l'absence d'insécurité alimentaire minimale, signifie qu'une population a un accès physique, économique et social à une alimentation suffisante, sûre et nutritive pour satisfaire ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires, lui permettant de mener une vie saine et active. Le niveau de la sécurité alimentaire (SA) minimale a diminué entre 2023 et 2024, passant de 84% à 79% à l'échelle régionale. Cette baisse reflète celles observées dans les départements de Guinguinéo (de 85% en 2023 à 83% en 2024) et de Nioro du Rip (de 84% à 75% sur la même période). Ainsi, la sécurité alimentaire minimale demeure relativement plus satisfaisante dans le département de Guinguinéo, aussi bien en 2023 qu'en 2024. En revanche, le département de Nioro affiche un niveau de SA minimale

relativement faible, ce qui indique qu'une part importante des ménages y est en situation d'insécurité alimentaire.

L'insécurité alimentaire aiguë modérée a, en revanche, enregistré une hausse de 5 points de pourcentage à l'échelle régionale, passant de 14% en 2023 à 19% en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la situation dans le département de Nioro, où le taux est passé de 14% à 24% entre 2023 et 2024, tandis que les niveaux sont restés stables dans les autres départements : 13% à Guinguinéo et 15% à Kaolack.

Par ailleurs, le niveau de l'insécurité alimentaire aiguë sévère est resté stable à 2% sur la période considérée. En 2024, la prévalence est plus élevée dans les départements de Guinguinéo (4%) et de Kaolack (3%). À Guinguinéo, cette prévalence représente une hausse par rapport à 2023, où elle était de 2%. En revanche, le département de Nioro affiche la plus faible prévalence, avec un taux de 1%.

Définitions :

- **Sécurité alimentaire** : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.
- **Insécurité alimentaire aiguë** : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sources énumérées ci-dessous.

En savoir plus :

- <https://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/securete-alimentaire/>
- <https://www.secnsa.sn/>
- <https://fews.net/fr/sectors-topics/approach/integrated-phase-classification>
- <http://www.ipcinfo.org/>

Tableau VIII.3.1: Prévalence à l'insécurité alimentaire aiguë par département en 2023 et 2024

Départements	2023			2024		
	SA minimale	IA aiguë modérée	IA aiguë sévère	SA minimale	IA aiguë modérée	IA aiguë sévère
Guinguinéo	85%	13%	2%	83%	13%	4%
Kaolack	82%	15%	3%	82%	15%	3%
Nioro du Rip	84%	14%	2%	75%	24%	1%
Région	84%	14%	2%	79%	19%	2%

Source : SECNSA Kaolack, 2024

Tableau VIII.3.2 : Evolution de la Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère basée sur l'outil Cadre Harmonisé

Département	2020	2021	2022	2023	2024
Guinguinéo	15%	14%	38%	13%	13%
Kaolack	8%	12%	24%	15%	15%
Nioro	14%	13%	28%	14%	24%
Région	11%	13%	28%	14%	19%

Source : ANSD/Cadre harmonisé SECNSA

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : PROTECTION SOCIALE

IX.1 Assistances sociales et secours aux victimes

Dans le cadre des activités d'assistance, de secours et de prévention, le nombre de sorties effectuées par la Compagnie d'Incendie et de Secours (CIS) de Kaolack a connu une hausse relative de 3,4% entre 2023 (4457 sorties) et 2024 (4307 sorties). Ces sorties sont en majorité destinées aux opérations de secours aux victimes d'accidents et d'assistance à des personnes malades (41,5%) et aux accidents survenus sur la voie publique (28,3%) en 2024. Les sorties relatives aux accidents divers (10,5%), aux opérations diverses (7,5%), aux activités diverses (6,4%) et celles relatives aux incendies (5,8%) ont été moins fréquentes en 2024. On note une baisse de 21,5% du nombre de sorties réservées aux incendies entre 2023 et 2024. Il en est de même pour le nombre de sorties liées aux victimes d'accidents sur la voie publique (baisse de 27%) et aux opérations diverses (9,7%). À l'opposé, le nombre de sorties destinées au secours aux victimes d'accident et assistance à des personnes malades et celles relatives aux accidents divers a augmenté respectivement de 5,6% et 210,3% entre 2023 et 2024.

Les départements de Kaolack et Guinguinéo regroupés concentrent 89,7% des sorties effectuées par la CIS contre 10,3% pour le département de Nioro. Il faut noter que, c'est dans les deux départements de Kaolack et de guinguinéo réunis, où l'on observe une baisse relative plus faible du nombre de sorties entre 2023 et 2024 (1,9%) alors que dans celui de Nioro, les sorties ont diminué de 14,7%.

Par ailleurs, il convient de noter que le nombre de sorties relatives aux accidents sur la voie publique a diminué de 24,6% entre 2023 et 2024 dans les départements de Kaolack et Guinguinéo réunis. Cette baisse s'établit à 44,4% dans celui de Nioro.

La CIS, dans ses interventions, a eu à secourir ou assister 4481 victimes en 2024 contre 3762 en 2023, soit une hausse relative de 19,1%. Un peu plus de la moitié des secours sont relatifs à des victimes d'accident et assistance à des personnes malades (51%). La proportion de victimes secourues ou assistées lors des interventions liées à la survenue d'accidents sur la voie publique se situe à 39,8% en 2024, de loin devant celle concernant les accidents divers (3%). Le nombre de victimes dénombrées, rapporté au nombre total de sorties liées aux trois types d'interventions précitées indique qu'une moyenne de 0,85 victimes par sortie a été enregistrée en 2024 contre 1,04 en 2023. Par ailleurs, quel que soit le type d'intervention considéré, le nombre de victimes dénombrées a augmenté entre 2023 et 2024. En effet, le nombre de victimes liées aux accidents sur la voie publique passe de 1666 en 2023 à 1783 en 2024 (soit une hausse de 7%). Le nombre de victimes dénombrées lors des opérations de secours et d'assistance aux personnes malades augmente de 15,3% en passant de 1982 en 2023 à 2285 en 2024. Le nombre de victimes d'accidents divers passe de 114 en 2023 à 413 en 2024.

Définitions :

- **Les opérations diverses** : elles sont composées d'opérations d'assainissement, de ravitaillement en eau, de réponse aux alertes motivées et aux fausses alertes, et de prise en charge des corps sans vie. Les activités diverses visant à sensibiliser la population s'articulent autour de services de représentation, de visite de prévention et de tournées de Bouches d'Incendie (BI).

En savoir plus :

- <https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/>

Tableau IX.1.1 : Répartition des sorties effectuées par CIS selon les types d'intervention et département entre 2023 et 2024

Indicateurs	Année	Dép de Kaolack et Guinguinée	Département de Nioro	Région
Nombre de sortie de la compagnie d'incendie et de secours	2023	3939	518	4457
	2024	3865	442	4307
Variation (%)		-1,9%	-14,7%	-3,4%
Incendie	2023	258	58	316
	2024	237	11	248
Variation 2023/2024 (%)		-8,1%	-81,0%	-21,5%
Nombre de secours aux victimes d'accident et assistance à des personnes malades	2023	1525	168	1693
	2024	1573	215	1788
Variation 2023/2024 (%)		3,1%	28,0%	5,6%
Nombre de victimes d'accidents sur la voie publique	2023	1470	196	1666
	2024	1108	109	1217
Variation 2023/2024 (%)		-24,6%	-44,4%	-27,0%
Accidents divers	2023	128	18	146
	2024	426	27	453
Variation 2023/2024 (%)		232,8%	50,0%	210,3%
Opérations diverses	2023	319	40	359
	2024	282	42	324
Variation 2023/2024 (%)		-11,6%	5,0%	-9,7%
Activités diverses	2023	239	38	277
	2024	239	38	277
Variation 2023/2024 (%)		0,0%	0,0%	0,0%

Source : CIS de Kaolack, 2024

Tableau IX.1.2 : Répartition du nombre de victimes dénombrées par types d'intervention entre 2023 et 2024

Indicateurs	Année	Nombre de victimes dénombrées
Secours aux victimes d'accident et assistance à des personnes malades	2023	1982
	2024	2285
Variation (%)		15,3%
Accidents sur la voie publique	2023	1666
	2024	1783
Variation (%)		7,0%
Accidents divers	2023	114
	2024	413
Variation (%)		262,3%
TOTAL	2023	3762
	2024	4481
Variation 2023/2024 (%)		19,1%

Source : CIS de Kaolack, 2024

IX.2 Programmes d'assistance sociale

Le Registre National Unique (RNU) a pour objectif de répertorier les ménages vulnérables vivant dans l'extrême pauvreté, pour leur permettre d'accéder, de manière équitable et transparente, à des programmes de filets sociaux. Le RNU a permis d'enrôler 45 810 ménages vulnérables dans la région de Kaolack en 2023. L'enquête de mise à jour du RNU réalisé en 2024 a permis d'étendre le nombre de ménages vulnérables à 74 645¹.

La répartition par département indique que Nioro concentre près de la moitié, soit 48,8% de ces ménages. Il est suivi de Kaolack (36,8%) et Guinguinéo (14,4%). De plus, l'extension des ménages vulnérables en 2024 est plus importante dans le département de Nioro avec une augmentation de 88,6% par rapport à 2023. Le département de Kaolack, avec une augmentation de 36,9%, a enregistré la plus faible variation.

En 2023, le pourcentage des ménages payés était de 131% pour un montant de 3 455 630 000 F CFA. Cette situation s'expliquait d'une part par la réévaluation du montant de la bourse, mais surtout par le «cinquième trimestre» qui a été payé exceptionnellement au cours de cette année. En 2024, sur les quatre trimestres prévus, seuls deux ont été payés. Ainsi, le taux de paiement est de 47% chez les ménages bénéficiaires de bourses. Cependant, 1 769 250 000 F CFA ont été

distribués aux ménages bénéficiaires de bourses au cours de l'année 2024.

Pour ce qui est des détenteurs de Carte d'égalité des chances (CEC) bénéficiaires du PNBSF, le taux de paiement est de 93% en 2023. Quant à 2024, sur les 4 trimestres prévus, seuls 2 ont été payés. Ainsi, le taux de paiement est de 35% chez les détenteurs de CEC. Cette faiblesse du taux de paiement est souvent liée à des déficits d'information, à la non-mise à jour de la base de données et aux conditions difficiles de paiement, surtout pour les handicapés.

Par ailleurs, selon une autre approche, la Direction Régionale de l'Action Sociale (DRAS) assure, à travers la couverture médico-sociale, un accompagnement significatif des personnes vulnérables. Le nombre de demandes de consultations est passé de 10 168 en 2023 à 11 779 en 2024, soit une hausse de 15,8%. A l'image du nombre de demandes reçues, les taux de satisfaction ont également augmenté, passant de 77,9 en 2023 à 97,6% en 2024.

Un peu plus de huit demandes enregistrées sur dix (81,6%) en 2024 sont relatives au secours (9619). Ces dernières sont quasiment toutes satisfaites avec un taux de 99,9%. Il est noté un faible nombre de demandes concernant la subvention d'associations de personnes handicapées (5 en 2023 contre 2 en 2024).

Définitions :

Registre National Unique (RNU) : le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages.

¹ A signaler que près de 1 769 ménages restent à être enquêtés à ce jour : le nombre de ménages enrôlés dans le RNU à la hausse.

Tableau IX.2.1 : Nombre de ménages inscrits dans le Registre national Unique dans la région de Kaolack par département en 2023 et 2024

Circonscription administrative	2023	2024	Variations (%)
Guinguinéo	6705	10738	60,1
Kaolack	19794	27486	38,9
Nioro	19311	36421	88,6
Région	45810	74645	62,9

Source : Coordination régionale de la DGPSN à Kaolack

Tableau IX.2.2 : Répartition du nombre de ménages BSF et détenteurs de CEC payés en 2023 et 2024 par département par rapport au nombre total de bénéficiaires

Année	Indicateurs	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
2023	Nombre de ménage BSF	3 877	11 454	11 750	27 081
	Nombre de ménage BSF payés	5135	14757	15513	35405
	% de ménages BSF payés	132%	129%	132%	131%
	Nombres de CEC bénéficiaires de BSF	852	2519	1667	5038
	Nombre de CEC payés	754	2360	1560	4674
	% de CEC bénéficiaires BSF payés	88%	94%	94%	93%
2024	Nombre de ménage BSF	3 877	11 454	11 750	27 081
	Nombre de ménage BSF payés	1961	5383	5405	12728
	% de ménages BSF payés	48%	47%	46%	47%
	Nombre de CEC bénéficiaires de BSF	852	2519	1667	5038
	Nombre de CEC payés	334	857	574	1765
	% de CEC bénéficiaires BSF payés	39%	34%	34%	35%

Source : Coordination régionale de la DGPSN à Kaolack

Tableau IX.2.3 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par la DRAS selon le type de demande en 2023 et en 2024

Type de demande de consultation sociale	Demandes			
	Années	Reçues	Satisfaites	% de demandes satisfaites
	Secours			
	2023	7522	6132	81,5 %
	2024	9619	9617	99,9%
	Variation/écart (%)			
	Prise en charge médicale (soins couteux et autres soins)			
	2023	71	68	95,8%
	2024	543	533	98,2%
	Variation/écart (%)			
	Appareillage et aides techniques			
	2023	120	92	76,7%
	2024	116	47	40,5%
	Variation/écart (%)			
	Appui et assistance aux enfants des daaras			
	2023	1343	1328	91,4%
	2024	469	469	100%
	Variation/écart (%)			
	Bourses de formation et aides scolaires			
	2023	377	281	74,5%
	2024	644	545	84,6%
Variation/écart (%)				
Financement de projet				
2023	48	18	37,5%	
2024	80	40	50%	
Variation/écart (%)				
Subvention des associations de personnes handicapées et autres				
2023	5	5	100%	
2024	2	2	100%	
Variation/écart (%)				
Production de carte d'égalité des chances				
2023	682	0	0%	
2024	306	796	38,4%	
Variation/écart (%)				
Totaux	2023	10168	7924	77,9%
	2024	11 779	12 049	97,6%
	Variation/écart (%)			

Source : Direction régionale de l'Action Sociale de Kaolack, 2023

Chapitre X : JUSTICE

X.1 Établissements pénitentiaires

La région de Kaolack abrite la Direction de l'Administration pénitentiaire qui polarise les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine et compte sept (07) établissements pénitentiaires (EP) dont les trois (03) s'y localisent. Ces trois (03) EP sont répartis entre les départements de Kaolack- Maison d'Arret et de Correction (MAC) de Kaolack, MAC de Nioro et le Camp pénal de Koutal. Le département de Guingunéo n'abrite pas d'EP.

Les effectifs carcéraux sont relativement élevés alors que les surfaces occupées dans les établissements pénitentiaires n'évoluent pratiquement pas. Par conséquent, on note une surpopulation carcérale dans ces établissements et celle-ci est excessive si on l'analyse sous l'angle du taux d'occupation édicté par les normes de la CICR, qui fixent la surface minimale que doit occuper un détenu à 3,4 m², en tenant compte de la surface des toilettes intérieures. Au niveau de la région de Kaolack, la plupart des établissements pénitentiaires ont largement dépassé leur capacité d'accueil. En effet, en 2024, le taux d'occupation au niveau régional s'établit à 214,7%, soit 114,7 points de pourcentage de plus que la norme fixée au niveau national. Il est plus élevé dans la MAC de Kaolack (236% en 2023 et 261% en 2024) et le camp pénal de

Koutal (entre 211% et 178%). La MAC de Nioro présente les taux d'occupation les plus faibles en 2023 (75%) et 2024 (147%). Il convient de noter tout de même que ces taux d'occupation ont légèrement baissé pratiquement dans tous les EP entre 2022 et 2023 exceptée pour l'année 2024 où les taux d'occupation ont connu des hausses dans les MAC de Kaolack et de Nioro. Il ressort de cette analyse que la surpopulation carcérale affecte plus la MAC de Kaolack et le Camp pénal de Koutal. Cela est d'autant plus mis en évidence si l'on analyse les écarts des surfaces moyennes occupées par les détenus par rapport à la norme de la CICR. En effet, en 2024, un détenu occupait en moyenne 1,3 m² dans la MAC de Kaolack ; 1,9 m² au niveau du Camp pénal de Koutal et 2,3 m² à la MAC de Nioro, soit des écarts respectifs de -2,1 m² ; -1,5 m² et -1,1 m² par rapport à la norme des 3,4 m². Il faut noter que cette surpopulation carcérale, relevée surtout à Kaolack et Koutal, peut s'expliquer par l'accroissement des effectifs carcéraux, l'absence de nouvelles constructions et réhabilitations au niveau des établissements pénitentiaires pouvant accroître leur capacité d'accueil, une faible application des modes d'aménagement des peines et une diminution du nombre de détenus bénéficiant de mesures de grâce.

Définitions :

- **Établissements pénitentiaires** : Ce sont des lieux privés de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt, les maisons de correction les maisons d'arrêt et de correction, les camps pénaux.
- **Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC)** : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.
- **Les Camps pénaux** : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.
- **Taux d'occupation** : C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

En savoir plus :

Rapport d'activités de l'administration pénitentiaire
<https://justice.sec.gouv.sn/>

<https://mce-avocat.fr/lexique-dictionnaire-juridique/>

Tableau X.1.1 : Répartition des établissements pénitentiaires par département en 2021, 2022 et 2023

Département	2022	2023	2024
Kaolack (Mac de Kaolack, Camp pénal de Koutal)	2	2	2
Nioro (Mac de Nioro)	1	1	1
Guinguinée	0	0	0
Région de Kaolack	3	3	3

Source : IRAP, Kaolack 2024

Tableau X.1.2 : Surpopulation carcérale et capacité d'accueil réelle des établissements pénitentiaires

Établissements pénitentiaires/capacité d'accueil	Année	Mac de Kaolack	Camp pénal de Koutal (dép Kaolack)	MAC de Nioro (dép Nioro)	Région de Kaolack
Surface occupée en m ²	2022	946	664	215	1825
	2023	946	664	215	1825
	2024	946	834	215	1995
	Variation (%)	0,0	25,6	0,0	9,3
Effectifs carcéraux	2022	669	412	82	1163
	2023	656	403	45	1104
	2024	727	438	93	1258
	Variation (%)	10,8	8,7	106,7	13,9
Capacité d'accueil réelle	2022	278	191	60	529
	2023	278	191	60	529
	2024	278	245	63	586
	Variation (%)	0,0	28,3	5,0	10,8
Taux d'occupation	2022	240	216	137	219,8
	2023	236	211	75	208,7
	2024	261	178	147	214,7
	Écarts (%)	25,0	-33,0	72,0	6,0
Surface moyenne occupée par détenu (en m ² /détenu))	2023	1,4	1,6	4,8	1,7
	2024	1,3	1,9	2,3	1,6
Écart par rapport à la norme des 3,4 m ² /détenu	Écart 2023	-2,0	-1,8	1,4	-1,7
	Écart 2024	-2,1	-1,5	-1,1	-1,8

Source : IRAP, Kaolack 2024

X.2 Population pénale

L'effectif de la population carcérale de la région de Kaolack est passé de 1 163 détenus au 31 décembre 2022 à 1 104 détenus à la même période en 2023 avant de s'établir à 1 266 en fin 2024, soit une hausse relative de 14,7% en 2024 par rapport à l'année précédente. Cet accroissement est ressenti dans tous les EP de la région. Quelle que soit l'année, cet effectif est composé principalement d'adultes de sexe masculin (plus de 90%). Le reste de l'effectif est réparti entre les détenus de sexe féminin (moins de 5% dans la MAC de Kaolack) et les garçons mineurs (entre 4% et 5%). Aucune fille mineure n'a été incarcérée dans les EP de la région entre 2022 et 2023, c'est seulement en 2024 où on note l'incarcération de deux (02) filles mineures dans la MAC de Kaolack. Une analyse selon le département indique que le département de Kaolack, abritant deux des trois établissements pénitentiaires, accueille près de 95% de l'effectif carcéral en 2022, 2023 et 2024, le reste des détenus sont accueillis dans le département de Nioro ; Guinguinée ne disposant pas de loi de privation de liberté. Il ressort de l'analyse de la répartition de l'effectif carcéral dans les établissements pénitentiaires que la MAC de Kaolack absorbe un peu plus de la moitié de l'effectif carcéral de la région en 2024 (58,1% contre 59,4% en 2023). Le camp pénal de Koutal accueille un peu plus du tiers (34,6% contre 36,5% en 2023), le reste (7,3%) est logé dans la MAC de Nioro. Toutefois, il convient de noter

qu'il n'y a que la MAC de Kaolack qui accueille les femmes et les mineurs parmi les établissements pénitentiaires de la région de Kaolack.

Concernant les écroués, leur nombre passe de 1 996 en 2023 à 2 271 en 2024, soit une hausse de 13,8%. Un peu plus de trois écroués sur quatre (80,7%) ont été incarcérés dans la MAC de Kaolack et 18% l'ont été dans l'EP de Koutal.

Les infractions les plus fréquentes commises par ces écroués en 2024 sont le vol (28,5%), l'usage de la drogue ou le trafic de stupéfiants (20,3%), l'escroquerie et abus de confiance (7,7%), coups et blessures volontaires (6,2%) ainsi que les autres délits (21,7%) et, dans une moindre mesure, l'assassinat ou meurtre (4,4%). On note de faibles proportions d'écroués qui ont commis des infractions telles que l'infanticide (0,1%), les fraudes (0,1%), le détournement (0,2%) ou l'incendie volontaire (0,2%). Par ailleurs, aucun écroué n'a été incarcéré pour des infractions liées au vagabondage, mendicité ou l'atteinte à la sûreté de l'état.

Quant aux étrangers écroués dans la région de Kaolack, leur nombre a augmenté, passant de 80 en 2023 à 152 en 2024 (soit 6,7% de l'effectif total des écroués). Un peu plus de la moitié des étrangers écroués dans la région (52,6%) ont été placés dans la MAC de Kaolack. Ce pourcentage était de 90,8% en 2022.

Définitions :

-Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.

-Population pénale : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui séjournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.

-Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison.** On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée.

En savoir plus :

- Rapport d'activités de l'Administration pénitentiaire 2022, 2023, 2024

Tableau X.2.1 : Répartition de l'effectif carcéral par département et sexe

Département	Année	Hommes	Femmes	Mineurs Garçons	Mineurs filles	Total détenus
Mac de Kaolack (dép Kaolack)	31-dec-2022	616	18	35	0	669
	31-dec-2023	603	22	31	0	656
	31-dec-2024	669	31	33	2	735
	Variation (%)	10,9	40,9	6,5	-	12
Camp pénal de Koutal (dép Kaolack)	31-dec-2022	412	0	0	0	412
	31-dec-2023	403	0	0	0	403
	31-dec-2024	438	0	0	0	438
	Variation (%)	8,7	-	-	-	8,7
MAC de Nioro (dép Nioro)	31-dec-2022	82	0	0	0	82
	31-dec-2023	45	0	0	0	45
	31-dec-2024	93	0	0	0	93
	Variation (%)	106,7	-	-	-	106,7
Région de Kaolack	31-dec-2022	1110	18	35	0	1163
	31-dec-2023	1051	22	31	0	1104
	31-dec-2024	1200	31	33	2	1266
	Variation (%)	14,2	40,9	6,5	-	14,7

Source : IRAP, Kaolack 2024

Tableau X.2.2 : Répartition des personnes écrouées selon la nature de l'infraction

INFRACTIONS	Camp pénal de Koutal (dép Kaolack)		Mac de Kaolack (dép Kaolack)		MAC de Nioro (dép Nioro)		Région Kaolack		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	Variation (%)
Assassinat, parricide, meurtre	53	82	12	19	1	0	66	101	53,0
Infanticide	0	0	1	2	0	0	1	2	100
Empoisonnement	0	1	0	0	0	0	0	1	-
C.B.V	7	5	123	134	3	1	133	140	5,3
Homicide involontaire	43	1	0	48	0	0	43	49	14
Viol	89	45	21	21	2	0	112	66	-41,1
Proxénéτισme	0	0	1	3	0	0	1	3	200
Vol	63	100	301	522	14	25	378	647	71,2
Escroquerie et abus de confiance	6	11	151	165	3	0	160	176	10
Recel	0	19	156	45	0	0	156	64	-59
Faux et usage de Faux	0	2	7	4	1	3	8	9	12,5
Vagabondage, mendicité	0	0	2	0	0	0	2	0	-
Usage, trafic de stupéfiants	127	142	291	320	22	0	440	462	5
Rébellion, Outrage à agent	0	0	13	15	0	0	13	15	15,4
Détournement	0	0	2	5	0	0	2	5	150
Incendie volontaire	0	1	71	3	0	0	71	4	-94,4
Fraudes	0	0	3	2	0	0	3	2	-33,3
Atteinte à la sureté de l'État	0	0	80	0	0	0	80	0	-
Prostitution	0	0	0	9	0	0	0	9	-
Attentat aux mœurs	0	0	18	23	0	0	18	23	27,8
Autres délits	0	0	307	492	2	1	309	493	59,5
Total	388	409	1560	1832	48	30	1996	2271	13,8

Source : IRAP, Kaolack 2024

Tableau X.2.3 : Répartition des étrangers écroués selon les établissements pénitentiaires

Établissements pénitentiaires/étrangers écroués	Mac de Kaolack (dép Kaolack)	Camp pénal de Koutal (dép Kaolack)	MAC de Nioro (dép Nioro)	Région de Kaolack
Étrangers écroués en 2022	63	15	2	80
Étrangers écroués en 2023	89	8	1	98
Étrangers écroués en 2024	80	72	0	152
Variation (%)	-10,1	800,0	-	55,1

Source : IRAP, Kaolack 2024

Chapitre XI : SANTE

XI.1 Personnels et équipements de santé

En 2024, il a été recensé 15 médecins généralistes exerçants dans la région de Kaolack. Près de la moitié (7) de ces médecins évoluent dans le département de Kaolack et les deux autres en comptent chacun 4. Les médecins spécialistes, qui sont au nombre de 39 en 2024 dans la région, sont essentiellement concentrés dans le département de Kaolack, qui en concentre la quasitotalité (38). Aucun spécialiste n'est recensé dans le département de Guinguinéo, tandis qu'un seul a été identifié à Nioro. Le nombre d'infirmiers a faiblement diminué entre 2023 (101) et 2024 (99) dont près de la moitié (49) exercent dans le département de Nioro. Les assistants diplômés d'Etat, au nombre de 98 en 2024 dans la région, sont plus présents dans les départements de Nioro (46) et Kaolack (39). Quant au nombre de sages femmes d'Etat (SFE), il est passé de 165 en 2023 à 176 en 2024.

Le département de Kaolack, chef-lieu de région, abrite l'hôpital régional et la Direction régionale de la santé. Les deux districts de Kaolack et Ndoffane disposent de l'essentiel des infrastructures sanitaires. Les départements de Nioro et Guinguinéo constituent chacun un district sanitaire. En ce qui concerne les centres de santé, leur nombre est passé de cinq en 2023 à six en 2024. Cette augmentation est due à l'ouverture d'un nouveau centre de santé dans le département de Kaolack, portant ainsi leur total à trois. Les départements de Nioro et Guinguinéo abritent respectivement deux et un centre de santé.

Définitions :

- **Poste de santé :** Le poste de santé est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs

Centre de santé : les centres de Santé sont des structures sanitaires de proximité dispensant des soins de premier recours. Les centres de Santé élaborent un projet de santé. Ils mettent en place des actions d'éducation thérapeutique du patient, des actions de prévention et de santé publique.

En savoir plus :

- <https://www.sante.gouv.sn/>

Le nombre de postes de santé (PS) a augmenté d'une unité entre 2023 (120 PS) et 2024 (121 PS). Un peu plus de quatre PS sur dix se trouvent dans le département de Kaolack (42,5%) et un peu plus du tiers (35,8%) sont localisés dans celui de Nioro et le reste (21,7%) est au bénéfice de Guinguinéo.

Le nombre de cases de santé (CS) fonctionnelles a augmenté de trente deux (32) unités entre 2023 (194 CS) et 2024 (226 CS). En 2024, près de la moitié des CS (48,2%), soit 109 CS, sont concentrées dans le département de Nioro. Quant aux structures sanitaires privées, leur nombre passe de 68 en 2023 à 70 en 2024. Elles sont composées en majorité de cabinets paramédicaux (24), qui sont concentrés dans les départements de Kaolack (15) et Nioro (9).

Une analyse de la couverture sanitaire des populations par rapport aux normes établies par l'OMS indique un déficit de personnel et d'infrastructures. En effet, bien que l'indicateur soit amélioré entre 2023 (1/16 565 hbts) et 2024 (1/14 962 hbts), le ratio nombre de médecins par habitant est largement supérieur à la norme de 10 000 hbts pour un médecin recommandée par l'OMS. Les écarts sont largement plus importants dans les départements de Nioro et Guinguinéo comparés au département de Kaolack. Le ratio nombre d'habitants par hôpital noté dans la région en 2024 (1/1 346 613 hts) s'écarte également de loin de la norme édictée par l'OMS (1 hôpital pour 300 000 hbts).

Tableau XI.1.1 : Répartition des effectifs du personnel clé des structures sanitaires de la région par département selon la qualification professionnelle en 2023 et 2024

Type de Personnel clé	Guinée		Kaolack		Nioro		REGION	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Médecin généraliste	2	4	5	7	3	4	10	15
Médecin spécialiste	0	0	33	38 ²	1	1	34	39
Infirmier	21	22	26	28	54	49	101	99
Assist. diplômés d'État	11	13	45	39	37	46	93	98
Sage-femme d'État	31	31	83	85	51	60	165	176

d

Tableau XI.1.2 : Répartition des structures sanitaires publiques par type selon de département en 2023 et 2024

TYPE DE STRUCTURES	Guinée		Kaolack		Nioro		REGION	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Centre hospitalier	0	0	0	0	0	0	1	1
District sanitaire	1	1	2	2	1	1	4	4
Centre de santé	1	1	2	3	2	2	5	6
Poste de santé	26	26	51	51	43	44	120	121
Cases de santé fonctionnelles	31	38	58	79	105	109	194	226

Source : DRS, 2025

Tableau XI.1.3 : Répartition des structures sanitaires privées par type selon de département en 2023 et 2024

Indicateurs	Département Guinée		Département Kaolack		Département Nioro		REGION	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Hôpitaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Centres de santé	1	2	9	9	0	0	10	11
Cabinets médicaux	0	0	4	5	2	2	6	7
Cliniques	0	0	10	10	0	0	10	10
Cabinets paramédicaux	0	0	15	15	9	9	24	24
Structures d'entreprise	0	0	3	3	0	0	3	3
Postes de santé privés	1	1	12	12	2	2	15	15
Laboratoires d'analyse biomédicale	0	0	0	0	0	0	0	0
Centres de radiologie	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : DRS, 2025

² La quasi-totalité des spécialistes sont au niveau de l'hôpital régional

Tableau XI.1.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Ratio/hbts	Guinée		Kaolack		Nioko		REGION		Normes OMS
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
Ratio médecin/hbts	1/78 296 hbts	1/40356 hbt	1/132894hbts	1/62 271 hbts	1/161 747 hbts	1/125053 hbts	1/16 565 hbts	1/14 962 hbts	1 médecin pour 10 000 hbts (OMS)
Ratio infirmier/hbts	1/4893 hbts	1/4612 hbt	1/9359 hbts	1/10224 hbts	1/5332 hbts	1/5465 hbts	1 infirmier pour 4 504 hbts	1 infirmier pour 4182 hbts	1 pour 5000 hbts (PNDS)
Ratio SFE/FAR	1/1202 FAR	1/ 1 239 FAR	1/1 905 FAR	1/1 918 FAR	1/1925 FAR	1/1984 FAR	1 SFE pour 1 400 FAR	1 SFE pour 1505 FAR	1 pour 1500 à 2000 FAR (PNDS)
Nombre d'habitants par poste de santé	1/6023 hbts	1/5 979 hbts	1/13029 hbts	1/13436 hbts	1/11285 hbts	1/11 368 hbts	1/10 886 hbts	1/11 129 hbts	1 PS pour 10 000 hbts (PNDS)
Nombre d'habitants par centre de santé	1/156591 hbts	1/161424 hbts	1/332235 hbts	1/342 489 hbts	1/485241 hbts	1/ 500 213 hbts	1/326 576 hbts	1/ 346 613hbts	1 CS pour 150 000 hbts (PNDS)
Nombre d'habitants par hôpital							1/1 306 304 hbts	1/1 346 613hbts	1 hôpital pour 300 000 hbts (OMS)

Source : DRS, 2025

XI.2 Résultats des programmes de santé

Une bonne santé reproductive est un état de bien-être total sur le plan physique, mental et social, relativement à tous les aspects du système reproductif d'où l'importance de bien suivre l'évolution des statistiques allant dans ce sens à savoir le taux de consultations prénatales, le taux d'achèvement en consultations prénatales (CPN) et le taux d'accouchement dans les structures sanitaires.

En 2024, dans la région, la quasi totalité des femmes sont assistées par du personnel qualifié (99,0%) pendant l'accouchement. Ce taux est de 100% dans le district de Kaolack. Le plus faible taux est enregistré dans le district de Guinguinéo avec 98,0%. Cette performance est atteinte grâce à l'amélioration de l'accès aux soins, consécutive à l'augmentation du nombre de PPS et au renforcement du personnel sanitaire.

Le taux d'achèvement en CPN s'élève à 45,3% en 2024. Ce taux cache d'importantes disparités selon le district. En effet, il est plus important

dans le district de Noffane (75,1%), tandis que Guinguinéo (33,9%) enregistre le taux le plus faible.

Quant au taux de prévalence contraceptive, il est estimé à 12,9% au niveau régional avec des écarts importants entre les districts. Le district de Kaolack (15,8%) affiche la prévalence la plus élevée en comparason de ceux de Guinguinéo (9,0%) et Ndoffane (6,7%).

Pour ce qui est du paludisme, son incidence est évaluée à 41,0% à l'échelle régionale. L'analyse par district met en évidence une situation inquiétante dans le district de Kaolack en ce sens que la prévalence s'y élève à 113,0%. L'écart est très important au regard des autres districts dont les prévalences varient entre 3,0% et 11,1%.

Concernant le VIH, le taux de prévalence en 2024 est de 0,4%. Par ailleurs, le taux de mortalité infanto-juvénile est de 29,0 %.

Définitions :

- **Programmes de santé :** *C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aiguës, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.*

En savoir plus :

- <https://www.sante.gouv.sn/>
- Direction régionale de la santé Kaolack

Tableau XI.2.1 : Quelques indicateurs des programmes de santé en 2024

Indicateurs	Kaolack	Ndoffane	Nioro	Guinguinéo	Région
Taux d'achèvement en CPN	39,6%	75,1%	43%	33,9%	45,3%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	100%	99%	99%	98%	99%
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)					29‰
Taux de prévalence du VIH/Sida (nouveaux cas enregistrés au niveau des structures sanitaires)					0,4%
Taux de prévalence contraceptive	15,8%	6,7%	14,5%	9%	12,9%
Taux de prévalence du paludisme (Taux d'incidence)	113 ‰	3‰	5 ‰	11 ‰	41‰

Source : Région médicale de Kaolack, 2025

XI.3 Analyse financière du secteur de la santé

Le financement du système de santé de la région de Kaolack est soutenu par l'action conjuguée de plusieurs sources de financement, notamment l'État, les collectivités territoriales, les ménages, les entreprises, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et le reste du monde (Partenaires techniques et financiers). S'agissant des collectivités territoriales de la région de Kaolack, la part du budget allouée au secteur de la santé et qui entre dans le cadre des dépenses de fonctionnement en général, et de personnel en particulier, a connu une hausse de 0,6% entre 2023 et 2024 en passant de 804 661 249 FCFA à 809 382 183 FCFA.

Le montant alloué au budget du secteur de la santé par les collectivités représente 7% des recettes (fonctionnement et investissement) en 2023 et 16,7% en 2024.

L'analyse par département fait montre d'une hausse importante de ces dépenses de 29,0% pour Nioro, passant 162 026 190 FCFA en 2023 à 209 039 617 FCFA en 2024. Par contre, il est

observé une baisse de 23,6% de ces dépenses à Guinguinéo.

Les montants alloués et destinés aux dépenses en personnel représentent 26,0% du montant que les collectivités allouent au secteur de la santé en 2024, soit 210 603 147 FCFA. Avec 598 779 036 FCFA, les dépenses de fonctionnement concentrent 74,0% des montants alloués à la santé par les collectivités.

Selon le type de dépense, il est observé une hausse de 6,6% des dépenses de personnel, passant de 197 653 683 FCFA en 2023 à 210 603 147 FCFA en 2024. La variation la plus importante est observée à Nioro (57,9%), tandis que le département de Guinguinéo affiche un fléchissement (-66,7%). En revanche, une baisse de 1,4% des dépenses de fonctionnement est observée entre 2023 et 2024 et portée par le repli de 21,7% de celles-ci à Guinguinéo. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement allouées à la santé dans le département de Nioro ont augmenté, passant de 137 506 986 FCFA en 2023 à 170 318 217 FCFA en 2024, soit 23,9%.

Définitions :

- **Le budget d'une collectivité territoriale** se divise traditionnellement en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes, et une "section d'investissements", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Les budgets locaux intègrent par ailleurs souvent, à l'intérieur de ces sections, des chapitres et des articles. La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'"autofinancement" lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.
- **le principe de l'équilibre réel** oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section.

En savoir plus :

<https://www.gouvernement.fr/comment-fonctionne-le-budget-d-une-collectivite-territoriale>
<https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Compte%20de%20sant%C3%A9%202014-16-2.pdf>

Tableau XI.3.1 : Montant du budget alloué à la santé selon le département et le type de dépense (en FCFA)

Type e dépense	Année	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Dépense de personnel	2023	9 136 242	163 998 237	24 519 204	197 653 683
	2024	3 068 561	168 813 186	38 721 400	210 603 147
	Variation (%)	-66,7%	2,9%	57,9%	6,6%
Dépense de Fonctionnement	2023	202 638 923	266 861 657	137 506 986	607 007 566
	2024	158 645 246	269 815 573	170 318 217	598 779 036
	Variation (%)	-21,7%	-1,1%	23,9%	-1,4%
Total	2023	211 775 165	430 859 894	162 026 190	804 661 249
	2024	161 713 807	438 628 759	209 039 617	809 382 183
	Variation (%)	-23,6%	01,8%	29,0%	0,6%

Source : Trésorerie Paierie régionale Kaolack, 2024

Chapitre XII : EDUCATION

XII.1 Préscolaire

Le nombre d'écoles d'accueil de la petite enfance s'établit à 166 en 2024. Ces structures sont majoritairement constituées du public qui concentre 57,8% de ces dernières.

Le département de Kaolack, à travers les IEF de Kaolack commune (44,6%) et de Kaolack département (23,5%), concentre plus des deux tiers (68,1%) des établissements d'accueil de la petite enfance. Il est suivi des départements de Guinguinéo (19,9%) et de Nioro (12,0%).

Une répartition des structures d'accueil de la petite enfance dans les différents types d'établissements, en 2024, indique que la majorité est constituée d'écoles maternelles qui représentent (45,2%) dont la plupart (68,0%) sont dans le public. Les cases des Tout-petits, au nombre de 70 sont dans le public, représentent 42,2% des établissements de la petite enfance. La

quasi totalité des garderies d'enfants sont observées dans le privé (19) dont 17 dans la commune de Kaolack. Les deux garderies restantes évoluant dans le privé sont observées dans le département de Guinguinéo.

S'agissant de l'effectif du personnel d'accueil de la petite enfance, il a connu une hausse relative de 27,2% entre 2023 (666) et 2024 (847). Cette hausse est plus prononcée dans les IEF de Kaolack commune (73,4%), de Guinguinéo (26,9%) et de Nioro (25,6%). Les IEF de Kaolack Commune (38,3%) et de Kaolack département (25,4%) concentrent la majorité du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance. Le reste est réparti dans les autres IEF des deux autres départements qui concentrent chacun environ 18% de cet effectif.

Définitions :

Le préscolaire est une sorte de pré-école, qui permet d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Elle est parfaitement structurée et compte trois différents niveaux qui permettent aux enfants d'acquérir le savoir nécessaire pour leur première année de scolarisation. Il y a la petite section, la moyenne section et la grande section.

En savoir plus :

- <https://www.education.sn/fr/services-deconcentres>

Tableau XII.1.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2023

Type d'établissement	Année 2023						Total région en 2022	Total région en 2021
	Statut	IEF Guinguiné	IEF Kaolack COM	IEF Kaolack Dépt	IEF Nioro	Total région en 2023		
Case Communautaire	Public	2	9	0	0	11	14	14
	Privé	0	0	0	0	0	0	0
	Total	2	9	0	0	11	14	14
Case des Touts petits	Public	24	8	19	12	63	55	55
	Privé	0	0	0	0	0	2	4
	Total	24	8	19	12	63	57	59
École maternelle	Public	1	5	4	5	15	14	14
	Privé	1	11	1	2	15	11	12
	Total	2	16	5	7	30	25	26
Garderie d'enfants	Public	0	0	0	0	0	1	1
	Privé	2	16	1	0	19	24	24
	Total	2	16	1	0	19	25	25
Total	Public	27	22	23	17	89	84	84
	Privé	3	27	2	2	34	37	40
	Total	30	49	25	19	123	121	124

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.1.2 : Indicateurs de performance du préscolaire

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Le taux de promotion (%)	88,5	87,2	82,5	85,0
Le taux d'achèvement (%)	55,4	56,9		54,2
Taux brut d'accès en petite section total (%)	8,5	9,6	9,8	10,4
Taux brut d'accès en moyenne section total (%)	8,7	9,4	9,4	10,4
Taux brut d'accès en grande section total (%)	8,4	9,4	9,0	11,3
Taux Brut de préscolarisation des garçons (%)	7,9	8,8	9,6	11,3
Taux Brut de préscolarisation des filles (%)	9,8	11,4	12,7	15,1
Taux brut de préscolarisation global (%)	8,8	10	11,1	13,1
Indice de parité TPBS	1,23	1,3	1,32	1,33
Part du Communautaire dans les effectifs du Préscolaire	6,5	9	19,6	21,4

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.1.3 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Années	Dépt. Guinguiné	Dépt. Kaolack1	Dépt. Kaolack2	Dépt. Nioro	Rég. Kaolack
Petite enfance	2021/2022	109	287	120	104	620
	2022/2023	119	298	124	125	666
	Variation en %	9,2	3,8	3,3	20,2	7,4

Source : Inspection d'académie de Kaolack

XII.2 Élémentaire

L'élémentaire reçoit potentiellement les enfants âgés de 6 à 11 ans. C'est aussi le programme le plus important, tant du point de vue des effectifs (structures, personnels, élèves) que des moyens consacrés.

Dans la région de Kaolack en 2024, le nombre d'établissements d'enseignement élémentaire s'élève à 9 077, dont 82% (7 442) sont des établissements publics et 18% sont des établissements privés. La répartition de ces établissements dans les différentes IEF révèle que 59,6% sont dans le département de Kaolack notamment 31,5% dans l'IEF de Kaolack département et 28,1% dans l'IEF de Kaolack commune. L'IEF de Nioro, quant à elle, concentre 24,5% des établissements d'enseignement élémentaire de la région. Avec 15,9%, l'IEF de Guinguéno est celle qui abrite le moins d'établissements d'enseignement élémentaire dans la région. Il ressort de l'analyse, selon le type d'établissements, que 81,2% des privés sont situés dans le département de Kaolack dont plus de la moitié (65%) dans l'IEF de la commune de Kaolack.

Concernant la performance, le taux d'achèvement à l'élémentaire s'élève à 49,3%

en 2024. Quant au taux de réussite au CFEE, sur cent candidats, près de 63 (soit 62,9%) ont réussi cet examen. Le taux brut de scolarisation à l'élémentaire, qui mesure l'intensité de la scolarisation à ce niveau, est de 71,9%.

Par ailleurs, l'effectif du personnel enseignant de l'élémentaire s'établit à 8 947 en 2024. La répartition de ces enseignants selon le diplôme académique indique que la majorité, soit 46,0%, sont titulaires d'un Baccalauréat et plus du quart ont le BFEM (27,8%). Les proportions d'enseignants qui ont un DEUG, une licence ou une maîtrise et plus se situent respectivement à 4,0%, 13,8% et 7,8%.

Le ratio nombre d'élèves par classe est de 23 dans la région. Il est plus élevé dans le département de Kaolack notamment dans l'IEF de la commune avec 26 élèves par classe. Le département de Nioro (20 élèves par classe) présente le ratio le plus faible. En outre, un enseignant encadre 31 élèves en moyenne. Le ratios nombre d'élèves/enseignant est en revanche plus élevé dans le département de Nioro (34). L'IEF de Nioro présente le plus faible ratio avec 28 élèves en moyenne par enseignant.

Définitions :

- **École élémentaire** : l'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.
- **Le taux brut de scolarisation** est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Taux de redoublement** : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Tableau XII.2.1 : Nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut en 2023/2024

Circonscription administrative	Année 2023/2024		
	Public	Prive	Total
IEF Guinguinéo	1360	89	1450
IEF Kaolack com	1487	1062	2549
IEF Kaolack département	2585	273	2858
IEF Nioro	2010	210	2220
Région de Kaolack	7442	1634	9077

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.2.2 : Quelques indicateurs de performance dans l'élémentaire en 2023/2024

Indicateurs	Niveaux
Taux redoublement (%)	ND
Taux d'abandon (%)	ND
Le taux de promotion (%)	ND
Le taux d'achèvement (%)	49,3%
Le taux de réussite au CFEE	62,9%
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire (TBS en %)	71,9%

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.2.3 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectifs 2023/2024	Pourcentages
Maîtrise et +	698	7,8
Licence	1233	13,8
DEUG	360	4,0
BAC	4112	46,0
BFEM	2485	27,8
CFEE	33	0,4
Sans diplôme	26	0,3
Total	8947	100,0

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.2.4 : Ratios élèves par classe élèves par enseignant dans l'élémentaire, par circonscription administrative en 2023/2024

Circonscription administrative	Année 2023/2024	
	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant
IEF Guinguinéo	21	28
IEF Kaolack com	26	31
IEF Kaolack département	25	30
IEF Nioro	20	34
Région Kaolack	23	31

Source : Inspection d'académie de Kaolack

XII.3 Moyen et secondaire général

La région de Kaolack compte, en 2024, 141 établissements dans l'enseignement moyen dont la majorité (66,0%) est dans le public. Le nombre de groupes pédagogiques dans ce cycle s'établit à 1 414 à la même année. Dans l'enseignement secondaire, le nombre d'établissements se chiffre à 83, réparti entre le public (48,2%) et le privé (51,8%). Ce cycle est subdivisé en 780 Groupes pédagogiques (GP). Le département de Kaolack, qui regroupe deux IE, concentre le plus d'établissements et de GP.

L'effectif du personnel enseignant du moyen et du secondaire est évalué à 3156 en 2023/2024. La répartition selon le statut indique que près de huit enseignants sur dix (79,7%) servent dans des établissements publics contre 20,3% au privé. Aussi bien dans le public que dans le privé, le personnel enseignant est plus concentré dans le département de Kaolack où 64,5% des enseignants de la région sont en service.

L'analyse de la répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général au niveau régional nous montre qu'en 2024, l'effectif dans le cycle moyen, composé en majorité de filles (54,5%) s'élève à 63 561 élèves. En parallèle, le cycle secondaire affiche un effectif de 29 298 élèves en 2024, avec 54,3% de filles.

Dans l'enseignement Moyen général, 90,9% des élèves sont inscrits dans le public alors que dans

l'enseignement secondaire, ce pourcentage se situe à 79,3%.

Il ressort de l'analyse des indicateurs de performance que le taux d'achèvement au moyen a baissé de 4,2 points de pourcentage entre 2023 (37,2%) et 2024 (33,0). De même, dans le cycle secondaire, ce taux a également connu une baisse, bien que plus modérée que celle observée au cycle moyen. En effet, le taux d'achèvement est passé de 24,5% en 2023 à 23,5% en 2024 dans le cycle secondaire.

Dans le moyen, l'intensité de la fréquentation scolaire mesurée à travers le TBS est estimée à 45,4% en 2023 et s'établit à 41,9% en 2024, soit une baisse de 3,5 points de pourcentage.

Le taux de réussite au BFEM qui s'élevait à 77,1% en 2023 a connu une baisse relativement faible pour s'établir à 74,6% en 2024. Le taux de réussite au BAC est de 45,6% en 2024 et constitue ainsi une baisse de 1,2 points de pourcentage par rapport à 2023 (46,8%). Quant au BAC technique, le taux présente une tendance à la hausse, passant de 78,5% en 2023 à 83,8% en 2024.

Par ailleurs, il apparaît que les inscrits dans les séries scientifiques représentent moins de 20% des effectifs du Secondaire général. Cette proportion s'élève à 17,3% en 2024, soit une baisse de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2023 (19,6%).

Définitions :

- **Enseignement du second degré** : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère en charge de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture) et les établissements régionaux d'enseignement adapté.

Tableau XII.3.1 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire

Cycle	Année scolaire	Statut	Dépt Guinguinéo	Dépt Kaolack1	Dépt Kaolack2	Dépt Nioro	Rég Kaolack
Moyen	Année 2023/2024	Public	19	18	30	27	93
		Privé	02	30	10	06	48
		Total	21	48	40	33	141
		Nb. GP	207	420	447	340	1414
Secondaire	Année 2023/2024	Public	07	07	14	12	40
		Privé	02	28	10	03	43
		Total	09	35	24	15	83
		Nb. GP	85	290	230	175	780

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.3.2 : Effectif des enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circons. admin	Année 2023/2024		
		Public	Privé	Total
Moyen Secondaire	Dépt. Géo	365	48	413
	Dépt. Kaolack1	700	420	1120
	Dépt. Kaolack2	825	90	915
	Dépt. Nioro	625	83	708
	Région	2515	641	3156

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.3.3 : Répartition des élèves de l'enseignement Moyen général et du secondaire selon le sexe et le Statut de l'établissement en 2024

cycle	filles	Garçons	Total	% fille	% public	% privé	% communautaire
Moyen Général	34638	28923	63561	54,5%	90,9%	9,1%	0%
Secondaire	15909	13389	29298	54,3%	79,3%	20,7%	0%

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.3.4 : Quelques indicateurs de performance dans le moyen/Secondaire

Indicateurs	Années	
	2022/2023	2023/2024
Taux d'achèvement au moyen %	37,2%	33,0%
Taux d'achèvement au Secondaire (%)	24,5%	23,5%
Taux brut de scolarisation au moyen (%)	45,4%	41,9%
Taux d'abandon au moyen (%)	5,7%	ND
Taux d'abandon au Secondaire (%)	ND	ND
Taux de redoublement au moyen (%)	11,5%	ND
Taux de réussite au BFEM (%)	77,1%	74,6%
Taux de réussite au BAC (%)	46,8%	45,6%
Taux de réussite au BAC technique (%)	78,5%	83,8%
Part des effectifs inscrits dans les séries scientifiques dans les effectifs du Secondaire général (%)	19,6%	17,3%

Source : Inspection d'académie de Kaolack

XII.4 Supérieur

L'enseignement supérieur constitue le dernier palier du système scolaire qui est soutenu en général par l'obtention du Baccalauréat. La région de Kaolack compte une université dont les cours ont démarré en février 2019.

En 2024, 3117 étudiants se sont inscrits à cette université et sont répartis dans les campus de Kaolack, Kaffrine et Fatick avec des proportions variées. Cet effectif est en hausse de 3,5% par rapport à l'année 2023 (3012 étudiants). Une analyse de l'évolution des effectifs par niveau indique que le nombre étudiants inscrits en Licence 1 en 2024 (1369) dépasse de 225 étudiants celui enregistré en 2023 (1144 étudiants). On note une baisse du nombre d'inscrits en Licence 2 qui passe de 895 étudiants en 2023 à 871 en 2024. A l'instar de L2, le nombre d'inscrits en Licence 3 a connu une baisse de 18,3% entre 2023 (953 étudiants) et 2024 (779 étudiants). Le niveau Master qui a débuté en 2022 compte 20 étudiants en 2023 et

98 étudiants en 2024. Il ressort de l'analyse de la répartition des inscrits selon le sexe qu'en 2023 les hommes représentent 75% du nombre d'étudiants formés à l'USSEIN, tandis qu'en 2024, on note une parité absolue (50% d'hommes et 50% de femmes). C'est la même tendance qui s'est dessinée dans les niveaux L1, L2 et L3 dans lesquels les proportions d'hommes se situent entre 51 et 53% de l'effectif des étudiants quelle que soit l'année, à l'exception de 2024, année durant laquelle la proportion de filles en L1 (55,4%) dépasse légèrement celle des hommes (44,6%).

Une analyse du nombre de diplômes délivrés permet de faire ressortir qu'en 2024, 74 diplômes ont été délivrés dans l'UFR Sciences Fondamentales de l'Ingénieur (SFI) répartis comme suit : 17 à la filière Mathématiques, Physiques, Informatique-MPI, 32 en Énergies Renouvelables et Froid et 25 en Aménagement Hydroagricole, Systèmes d'irrigation.

Définitions :

- **Enseignement supérieur** : regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non.

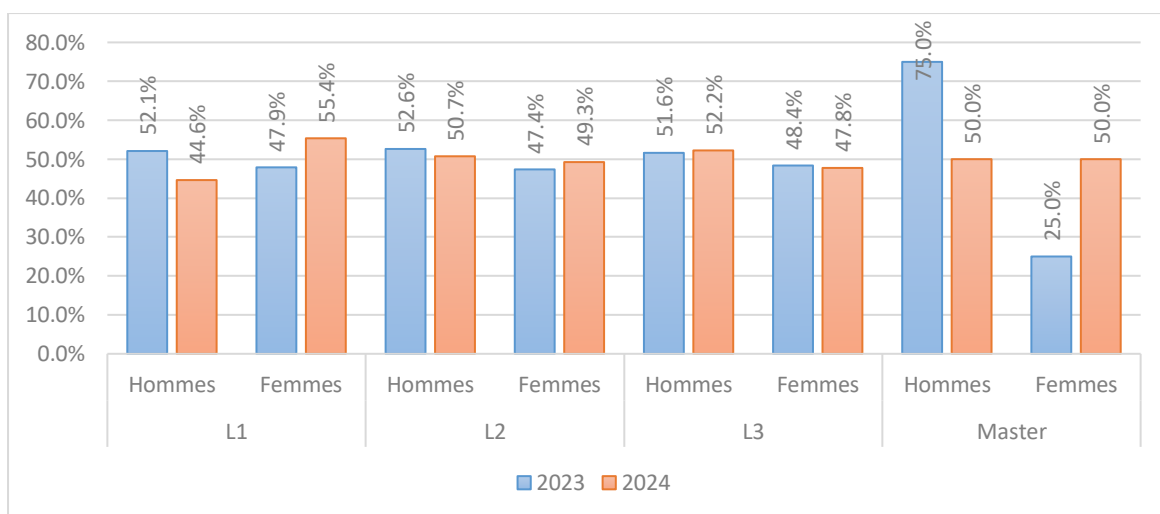
En savoir plus :

- <https://www.ussein.sn/>

Tableau XII.4.1 : Nombre d'étudiants inscrits en université par discipline et par niveau en 2023 et 2024

Niveaux	2023			2024		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
L1	596	548	1144	611	758	1369
L2	471	424	895	442	429	871
L3	492	461	953	407	372	779
Master	15	5	20	49	49	98
Total	1574	1438	3012	1509	1608	3117

Source : Direction de la scolarité de l'USSEIN, 2024

Graphique XII.4.1 : Répartition des effectifs des étudiants par niveau selon le sexe et l'année scolaire

Source : Direction de la scolarité de l'USSEIN, 2024

Tableau XII.4.2 : Nombre de diplômes délivrés par type de diplôme

	Département	Filière	Diplômes délivrés	Campus
			(Licence)	
SAEPAN	APV	Toutes filières confondues		Kaolack
	STE	Toutes filières confondues		Kaffrine
	GRHPA	AQUACULTURE		Fatick
		PECHE		Fatick
NA	Toutes filières confondues		Kaolack	
SFI	MI	AGROTIC		Kaolack
		MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES, INFORMATIQUE-MPI	17	Kaolack
	STA	Toutes filières confondues		Kaolack
	HGRMER	AGROEQUIPEMENTS		Kaolack
		ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FROID	32	Kaolack
		AMÉNAGEMENT HYDROAGRICOLE, SYSTÈMES D'IRRIGATION, HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT	25	Kaolack
SEJT	SEGC	Toutes filières confondues		Fatick
	SJP	Toutes filières confondues		Fatick
	THRG	Toutes filières confondues		Fatick
SSE	SS	Toutes filières confondues		Kaffrine
	EDD	Toutes filières confondues		Kaolack

Source : Direction de la scolarité de l'USSEIN, 2024

XII.5 Formation professionnelle et technique

La région de Kaolack compte 31 structures d'accueil de l'ETFP aussi bien en 2024. L'essentiel de ces structures (27) se localise dans le département de Kaolack, plus précisément dans l'IEF de Kaolack Commune. Les départements de Guinguinéo (02) et Nioro (02) sont faiblement dotés en structure d'ETFP. La répartition selon le statut indique que huit structures sur dix sont privés.

Les six (06) établissements publics d'ETFP dénombrés dans la région accueillent en 2024 2718 apprenants. La majorité des apprenants (64,0%) des structures publiques en 2024 sont de sexe féminin. Quelle que soit la structure publique, l'effectif des filles dépasse de très loin celui des garçons à l'exception du CFP de Mbadakhoune.

La répartition de ces apprenants de l'ETFP publique selon l'établissement fréquenté met en évidence que le Lycée Technique et Commerce El hadji Abdoukaye Niass (42,5%), les Centres de Formation Professionnelle (CFP) de Kaolack (29,4%) et de Nioro (13,6%) concentrent l'essentiel des effectifs en 2024.

Ces structures publiques d'ETFP forment dans les métiers de l'électricité, de la couture, de la coiffure, du froid et de la climatisation, de la restauration, de l'habillement, de l'agriculture, de l'élevage, de la pâtisserie, de la menuiserie. Les

Définitions :

- **Le réseau des établissements** dispensant une formation professionnelle et/ou un enseignement technique est constitué de lycées d'enseignement technique et de centres de formation professionnelle (CFP) couvrant plusieurs filières dans des secteurs divers et variés.

En savoir plus :

- <https://www.education.sn/fr/services-deconcentres>
- [-Rapport annuel de performance de l'IA 2023](#)

deux principaux niveaux sont le CAP, basé surtout sur l'approche par les compétences, et le niveau attesté.

Une analyse des indicateurs liés à l'amélioration de la qualité dans l'ETFP indique une hausse de 2,1 points de pourcentage du taux de réussite aux examens professionnels de CAP entre 2023 (79,8%) et 2024 (81,9%).

Il est noté une baisse du taux de réussite aux examens professionnels BEP dont la valeur enregistrée en 2023 (31,0%) est passée à 22,5% en 2024. Le taux de réussite aux examens professionnels BT a également baissé sur la période considérée, passant de 80,3% en 2023 pour s'établir à 74,0% en 2024.

Le taux de réussite aux examens professionnels BTS reste élevé sur la période sous revue. Il passe de 75,0% en 2023 à 91,1% en 2024.

Quant au taux de réussite aux bacs techniques, il s'élève à 83,8% en 2024. Il est à noter que ce taux a connu une hausse par rapport à 2023 (78,5%).

Le taux d'insertion des sortants de l'ETFP indique qu'un peu plus de la moitié des diplômés (54,2%) en 2024 ont pu intégrer le marché de l'emploi. La proportion de formateurs ayant un diplôme pédagogique s'élève à 78,9% en 2024.

Tableau XII.5.1 : Effectif des structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative en 2024

Circonscription administrative	Année 2023/2024		
	Public	Privé	Total
Dépt. Guinguinéo	02	00	02
Dépt. Kaolack1 (Kaolack Commune)	02	25	27
Dépt. Kaolack2	00	00	00
Dépt. Nioro	02	00	02
Région Kaolack	06	25	31

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.5.2 : Répartition des effectifs des apprenants de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle du Public par Centre de Formation en 2024

Etablissement	Nombre d'apprenants					
	2022/2023			2023/2024		
	F	G	Total	F	G	Total
Lycée technique et commercial E.A. Niasse	553	519	1072	598	556	1154
CFP de Kaolack	487	136	623	480	188	668
CFP de Guinguinéo	133	86	219	90	41	131
CFP de Mbadakhoune	61	77	138	64	72	136
CFP de Nioro du Rip	222	85	307	268	102	370
CFP de Porokhane	203	46	249	239	20	259
TOTAUX	1659	949	2608	1739	979	2718

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.5.3 : Évolution des indicateurs liés à l'amélioration de la qualité dans l'ETFP entre 2023 et 2024 dans la région de Kaolack

Indicateurs	Années	
	2023	2024
Taux de réussite aux examens professionnels CAP (G/F/T) %	79,8%	81,9%
Taux de réussite aux examens professionnels BEP (G/F/T) %	31,0%	22,5%
Taux de réussite aux examens professionnels BT (G/F/T) %	80,3%	74,0%
Taux de réussite aux examens professionnels BTS (G/F/T) %	75,0%	91,1%
Taux de réussite aux Bacs techniques	78,5%	83,8%
Taux d'insertion des sortants de la FPT %	53,0%	54,2%
Pourcentage de formateurs ayant un diplôme pédagogique (G/F/T) %	72,9%	78,9%
Taux d'accroissement annuel des effectifs d'apprenants de la FPT %	13,9%	7,5%
Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans l'Enseignement technique %	04,0%	ND

Source : Inspection d'académie de Kaolack

XII.6 Analyse financière du secteur de l'éducation

Les ressources financières allouées au programme de pilotage de l'éducation dans la région de Kaolack, issues de l'Etat, des PTF et des ménages ont connu une hausse importante entre 2023 et 2024. En effet, les crédits alloués passent de 4 250 223 247 FCFA en 2023 à 6 490 081 641 FCFA en 2024, soit une hausse de 52,7%.

Une répartition des crédits alloués entre les différentes sources de financement révèle que, quelle que soit l'année, l'Etat reste le principal bailleur du système éducatif de la région. Il a fourni 83,3% des crédits alloués en 2023. En 2024, la part des crédits alloués par les ménages, représentant 38,6% des finances de l'éducation, réduit à 59,6% la part de l'Etat dans ce financement. La part des PTF est passée de 6,8% à 8,7% sur la période.

Par ailleurs, le budget des collectivités locales alloué au secteur de l'éducation, en termes de

dépenses de personnel et de fonctionnement, est passé de 919 043 497 FCFA en 2023 à 912 789 002 FCFA en 2024, soit une baisse de 0,7%.

Une répartition selon le département montre qu'en 2024, Kaolack détient 47,1% de ce budget, Guinguinéo (29,5%) et Nioro (23,3%). Ce budget est réparti entre les dépenses du personnel (11,8%) et celles liées au fonctionnement, hors dépense du personnel (88,2%).

Par ailleurs, il est observé une baisse de 15,4% du montant que les collectivités locales réservent au secteur de l'éducation et destiné aux dépenses du personnel dans la région entre 2023 et 2024. En revanche, le montant que les collectivités locales ont alloué au secteur éducatif et destiné aux dépenses de fonctionnement a augmenté de 1,7%.

Définitions :

- Budget d'une collectivité territoriale : voir section « analyse financière du secteur de la santé »

Tableau XII.6.1 : Les Sources de financement de l'éducation dans la région de Kaolack

Source de financement	2023	Part (%)= Montant / Total général * 100	2024	Part (%)= Montant / Total général * 100
	Crédits alloués		Crédits alloués	
État (*)	3 541 130 365	83,3%	3 871 190 407	59,6%
PTF (***)	288 327 882	6,8%	563 185 234	8,7%
Ménages	420 765 000	9,9%	2 505 706 000	38,6%
Total général	4 250 223 247	100,0	6 490 081 641	100,0

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Tableau XII.6.2 : Budget des collectivités locales alloué à l'éducation entre 2023 et 2024

Type e dépense	Année	Guinguinée	Kaolack	Nioro	Région
Dépense de personnel	2023	28 177 211	76 401 205	22 955 300	127 533 716
	2024	18 879 940	63 478 176	25 516 300	107 874 416
	Variation (%)	-33,0%	-16,9%	11,2%	-15,4%
Dépense de Fonctionnement	2023	258 341 960	383 609 625	149 558 196	791 509 781
	2024	250 818 617	366 493 199	187 602 770	804 914 586
	Variation (%)	-2,9%	-4,5%	25,4%	1,7%
Total	2023	286 519 171	460 010 830	172 513 496	919 043 497
	2024	269 698 557	429 971 375	213 119 070	912 789 002
	Variation (%)	-5,9%	-6,5%	23,5%	-0,7%

Source : Trésorerie Paierie régionale Kaolack, 2024

Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture et Loisirs

La région de Kaolack possède des sites et monuments qui n'envient en rien ceux de la capitale et des autres régions du pays. Le département de Nioro est celui qui a un patrimoine culturel le plus riche de la région. Il doit surtout sa richesse aux marabouts Maba Diakhou Ba qui avait fait de Nioro son fief, Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké dont la réputation n'est plus à conter a rayonné Porokhane avec le mausolée de Sokhna Mame Diarra Bousso. En outre, Cheikh Ibrahima Niass dont le lieu de naissance est Taiba Niassene. Son patrimoine culturel se résume aux sites historiques : Tata de Maba Diakhou Bâ, ravin de Pathé Badiane. On note la présence de Sites mégalithiques : Sine Ngayenne et de Sites religieux : Porokhane, Taïba Niassene, Darou Salam et Touba Saloum. Dans le département de Kaolack, le patrimoine culturel le plus en vue est le site de Gouye Ndiouly qui est le centre d'intérêt des journées culturelles annuelles de Kahone. Le département de Guinguinéo, certes moins riche en patrimoine culturel, n'est pas du reste avec le site mégalithique de Sine Wanar. Il existe un agenda culturel avec des événements phares tels que Fint Arts, le Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO), le Festival International des Arts Hip Hop de Kaolack, le Festival de tassou (FESTASS), le Festival International de l'APECE pour les Enfants (FIAPE), le

Festival de Danse Nanu Fecc. Concernant le patrimoine immatériel, il y a des manifestations culturelles et religieuses qui se développent tout au long de l'année dans la région de Kaolack parmi lesquelles on peut citer : les gamous annuels de Médina Baye NIASS, de Leona Niassene dans le département de Kaolack et celui de Porokhane dans le département de Nioro. Le patrimoine immatériel ne comporte en réalité que l'expression des gamous qui sont souvent des cérémonies religieuses qui regroupent des milliers de fidèles. À une exception près, le gamou de Kahone regroupe les caractères traditionnels, culturels et religieux.

Concernant les infrastructures culturelles, la région en dispose 33 au total, réparties dans les départements de Kaolack (19), Guinguinéo (8) et Nioro (6). Ces infrastructures sont composées essentiellement de sept (07) bibliothèques et centres de documentation (5 à Kaolack et 1 à Nioro et 1 à Guinguinéo), de sept (07) Centres de lecture et d'animation culturelle (3 à Kaoalck, 3 à Guinguinéo et 1 à Nioro), du Centre culturel et de l'Alliance française situés dans le département de Kaolack et de 07 studios d'enregistrement (05 à Kaolack, 01 à Guinguinéo et 01 à Nioro). On note l'absence de musée, de galerie d'art et de manufactures dans la région.

Définitions :

- **La culture** est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.
- **Patrimoine culturel** désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales.

En savoir plus :

<https://www.ontario.ca/fr/document/analyse-de-lecosysteme-culturel-document-dinformation-sur-la-strategie-culturelle-de-lontario/importance-de-la-culture>
[Institut de statistique de l'UNESCO, Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, 2009](#)

Tableau XIII.1.1 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 2023/2024

Infrastructures culturelles	Kaolack		Nioro		GUINGUINÉO		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Bibliothèque et centre de documentation	5	5	1	1	1	1	7	7
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	3	3	1	1	3	3	7	7
Cinéma	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre, salle et aire de spectacle	4	4	3	3	3	3	10	10
Centre culturel	1	1	0	0	0	0	1	1
Manufacture	0	0	0	0	0	0	0	0
Galerie d'art	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée	0	0	0	0	0	0	0	0
Studio d'enregistrement	5	5	1	1	1	1	7	7
Alliance Franco Sénégalaise	1	1	0	0	0	0	1	1
Total	19	19	6	6	8	8	33	33

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Tableau XIII.1.2 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques
Kaolack	Bâtiment abritant l'ancienne Gouvernance de Kaolack
	Ile de Kouyong Keita, face Kahône
	Ex-Palais de Justice de Kaolack
	Mosquée Diabel Ka
	Tumulus de Ndalane, Arrondissement de Gandiaye
	Gouye Ndiouly à Kahône
	Mosquée Kanéne, Léona
Nioro	Mosquée de Kabakoto
	Mausolée de Mame Diarra Bousso à Porokhane
	Tata de Maba Diakhou Bâ à Nioro
	Puits de Mame Diarra Bousso
	Tombe de Matar Kalla Dramé, à Ndimb Dramé
	Site mégalithique de Sine Ngayéne
Guinguinéo	Site mégalithique de Mbolop Tobé, au village de Konomba
	Marigot Ngaby et Wagui (Badakhoune)
	Arbres fétiches de Gagnick Godjil (Badakhoune)
	Bivouac d' El Hadji Dumar TALL (Badakhoune)

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

XIII.2 Jeunesse et Sports

En 2024, La région de Kaolack dénombre 68 infrastructures destinées aux activités des jeunes et en particulier celles sportives.

La répartition selon le département indique une distribution presque uniforme de ces infrastructures. En effet, les départements de Kaolack et Nioro concentrent chacun 35,3% des infrastructures, tandis que Guinguinéo abrite la plus faible part, soit 29,4%.

L'analyse selon le type d'infrastructure montre que chaque département de la région abrite un CDEPS. Il est nécessaire aussi de signaler que l'Etat, dans son programme de modernisation des services publics a entamé la construction de trois Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté dans les trois départements. A terme, les CDEPS seront remplacés par les Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté. Celle du département de Kaolack a déjà été réceptionnée. Les foyers des jeunes, au nombre de 24 dans la région, sont légèrement plus nombreux à Nioro, qui en compte 9. En 2024, 40 infrastructures sportives sont recensées dans la région dont les 28 sont localisées dans les départements de Kaolack (14) et Nioro (14).

S'agissant des associations de jeunes, elles sont plus fréquentes à Nioro (210 associations)

et de Guinguinéo (196 associations). Le département de Kaolack enregistre le plus faible nombre d'associations de la région avec 168. Cependant, il est le seul département de la région qui compte des mouvements de jeunesse à caractère national.

De plus, il est observé un nombre important d'Associations affiliées au mouvement « Navétanes » qui s'élève à 35 493 associations. La majorité de celles-ci sont basées dans le département de Kaolack, soit 52,9%.

Par rapport au nombre de licenciés par discipline, il est constaté une nette évolution pour les navétanes qui ont presque doublé le nombre de licenciés entre 2023 et 2024. En revanche, pour le Basketball, le Volleyball, le Handball et l'Athlétisme, il est observé une baisse de licenciés en 2024 par rapport à 2023. Pour ce qui est des Arts martiaux, il apparaît que le Karaté est la discipline la plus développée dans la région avec 1400 licenciés en 2024.

Enfin, en ce qui concerne les jeux d'esprit, le nombre de licenciés a diminué entre 2023 et 2024 pour les deux disciplines « Scrabble et Jeux de dames ».

Définitions :

- **Licence sportive** : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.

Tableau XIII.2.1 : Répartition des infrastructures de jeunes/sportives selon le type et le département en 2024

Département	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
CDEPS	1	1	1	3
Foyers des jeunes	7	8	9	24
Centres Conseils Adolescents (CCA)	0	1	0	1
Infrastructures sportives	12	14	14	40
Total	20	24	24	68

Source : Service régional de la jeunesse et des sports de Kaolack, 2024

Tableau XIII.2.2 : Répartition des associations de jeunes selon le type par département en 2024

Département	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Mouvements de jeunesse à caractère national	0	13	0	13
Associations affiliées au mouvement navétanes	5898	18763	10832	35493
Autres associations déclarées	196	168	210	574
Total	6094	18944	11042	36080

Source : Service régional de la jeunesse et des sports de Kaolack, 2024

Tableau XIII.2.3 : Répartition des licenciés par discipline dans la région en 2024

Discipline / Fédération ou groupement de sports	Sports collectifs				Sports individuels					Arts Martiaux			Jeux de l'esprit			
	Football	Basketball	Volleyball	Handball	Sports Scolaire	CNP- "Navétanes"	Athlétisme	Natation	Gymnastique	Lutte	Judo	Karaté	Viet Vo Dao	Taekwondo	Scrabble	Jeux de dames
2023	1741	652	82	647	987	18823	704	58	65	429	134	225	366	123	85	92
2024	Non disponibles	63	64	270	Non disponibles	35493	285	Non disponibles	10	340	Non disponibles	1400	248	Non disponibles	63	11

Source : Service régional de la jeunesse et des sports de Kaolack, 2024

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIV.1 Situation des marchés

Le commerce occupe une place centrale dans la distribution et l'échange de marchandises au sein de la région. Il se définit comme l'ensemble des activités économiques liées à l'achat et à la revente de biens et de services en vue de générer des profits. Ces transactions s'effectuent principalement dans des espaces dédiés, tels que les marchés hebdomadaires ou permanents.

En termes d'infrastructures commerciales, la région de Kaolack compte, en 2024, au total 48 marchés dont 29 permanents et 19 hebdomadaires. Toutefois, il faut signaler que dans certains documents, on peut voir un nombre de marchés qui dépasse 31 puisqu'il y a des emplacements qui ne peuvent pas être considérés comme des marchés et qui sont souvent considérés comme tels.

L'analyse de la répartition géographique des marchés met en évidence la prédominance du département de Kaolack, qui en concentre 22. Plus de la moitié de ces marchés (14) sont permanents, tandis que les 8 autres sont hebdomadaires, communément appelés «

Louma ». Les autres marchés se répartissent entre les départements de Nioro (19) et de Guinguéno (7).

Dans l'ensemble de la région, le stock moyen hebdomadaire de riz est évalué à 548,7 tonnes en 2024. Pour l'huile, la moyenne hebdomadaire s'élève à 144 292,2 litres. La quantité moyenne de sucre en stock est estimée à 54,9 tonnes. Les stocks d'oignons et de pommes de terre s'élèvent respectivement à 168,4 tonnes et 90,2 tonnes.

S'agissant des bonbonnes de gaz, le stock le plus important est enregistré pour les bouteilles de 6 kg, avec une moyenne de 3 306 unités par semaine, tandis que celui des bouteilles de 2,7 kg est de 599.

Concernant le ciment, la production du Sococim domine le marché avec un stock moyen hebdomadaire de 465,7 tonnes, suivi du ciment Dangote (270,4 t) et du ciment Sahel (253,5 t).

Tableau XIV.1.1 : Situation des marchés selon le type par département en 2024

Circonscriptions administratives	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Guinguinée	4	3	7
Kaolack	14	8	22
Nioro	11	8	19
Région de KAOLACK	29	19	48

Source : Service régional du Commerce de Kaolack, 2025

Tableau XIV.1.2 : Stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Quantité
Riz (en tonnes)	548,7
Huile (en litres)	144 292,20
Sucre (en tonnes)	54,9
Farine (en tonnes)	394,8
Dignon (en tonnes)	168,4
Pomme de terre (en tonnes)	90,2
Gaz Butane de 2,7 Kg (en bonbonnes)	599
Gaz Butane de 6 KG (en bonbonnes)	3306
Gaz Butane de 9 KG (en bonbonnes)	2663
Ciment SOCO CIM (en tonnes)	465,7
Ciment du Sahel (en tonnes)	253,5
Ciment Dangote (en tonnes)	270,4

Source : Service régional du Commerce de Kaolack, 2025

Chapitre XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XV.1 Activités des SFD

En 2023, la région de Kaolack concentre 4,0% du sociétariat au niveau national, 5,0% des encours de crédit et 3,0% des encours d'épargne. Le nombre de sociétaires a progressé de 5,3% entre 2022 (163 286) et 2023 (171 913).

Une répartition du nombre de sociétaires selon les départements montre qu'en 2023, la majorité (74,3%) se trouve dans le département de Kaolack et 20,5% à Niourou.

Le nombre de SFD inscrits dans la région s'élève à 17, réparti entre les SFD affiliés (11), les IMCEC isolées (05) et sociétés commerciales (01), et n'a pas varié entre 2022 et 2023.

L'encours de crédit s'établit à 33 292 287 107 francs CFA en 2023, soit une hausse relative de 15,6% par rapport à 2022. Celle-ci est portée par le bond de 18,5% des encours sur le court terme et de 23,5% de ceux sur le long terme.

En 2023, Il est noté une prédominance des encours à court terme (45,2%) et long terme (31,3%) par rapport à ceux qui s'inscrivent sur le moyen terme.

S'agissant de l'encours d'épargne, sa valeur a diminué de 24,8%, passant de 19 993 480 090 francs CFA en 2021 à 15 037 733 986 francs CFA en 2022. Une légère hausse de 1,7% est observée en 2023 avec un montant de 15 297 119 959 FCFA bien que des baisses aient été enregistrées sur les dépôts à terme (-6,9%) et les autres dépôts (-2,8%). La hausse de 8,2% des dépôts à vue a suffi à soutenir celle des encours d'épargne.

Une répartition de cet encours dans ses différentes composantes indique que les dépôts à vue représentent 48,7% de ce montant en 2023, s'en suivent les autres dépôts (40,7%) et les dépôts à terme (10,6%).

Le montant des emprunts enregistrés en 2023 (9 911 612 416 francs CFA) est essentiellement constitué d'emprunts à moyen et long terme, qui représente 99,9% des emprunts.

Définitions :

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

En savoir plus :

- <https://www.drs-sfd.gouv.sn/>
- https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/economie-francaise/encours_de_credits/

Tableau XV.1.1 : Indicateurs clés du secteur de la microfinance dans la région de Kaolack

Indicateurs	2022	2023	Variation (%)
Faitière	0	0	NA
SFD affiliés	11	11	0
IMCEC isolées	5	5	0
Sociétés commerciales	1	1	0
Association	0	0	NA
SFD Inscrits	17	17	0
Encours de crédit	28 796 161 562	33 292 287 107	15,6
Court terme	12 692 557 803	15 037 564 498	18,5
Moyen terme	6 080 993 708	6 531 638 519	7,4
Long terme	8 438 742 374	10 421 533 460	23,5
Crédits en souffrances	1 583 867 678	1 301 550 630	-17,8
Encours d'épargne	15 037 733 986	15 297 119 959	1,7
Dépôts à vue	6 885 528 720	7 446 819 762	8,2
Dépôts à terme	1 747 909 645	1 628 104 005	-6,9
Autres dépôts	6 404 295 621	6 222 196 192	-2,8
Emprunts	9 294 409 161	9 911 612 416	6,6
Court terme	0	4 202 837	NA
Moyen et long terme	9 294 409 161	9 907 409 578	6,6

Source : DRS-SFD, 2024

Tableau XV.1.2 : Répartition du sociétariat, des encours de crédit et d'épargne par département

		Guinée	Kaolack	Nioro	Région
Sociétariat	2022	8749	123 509	31 028	163 286
	2023	9049	127 655	35 209	171 913
	Variation (%)	3,4	3,4	13,5	5,3
Encours de crédit (millions FCFA)	2022	1 214	23 391	4 191	28 796
	2023	1 457	26 852	4 983	33 292
	Variation (%)	20,0	14,8	18,9	15,6
Encours d'épargne (millions FCFA)	2022	723	11 172	3 143	15 038
	2023	841	11 266	3 188	15 295
	Variation (%)	16,3	0,8	1,4	1,7

Source : DRS-SFD, 2024

XV.2 Activités postales

Dans la région de Kaolack, huit (08) bureaux de poste sont répertoriés et répartis entre les départements. Les cinq (05) sont localisés dans le département de Kaolack, deux (02) à Guinguinéo et un (01) à Nioro. En outre, le nombre de boîtes postales installées en 2024 s'établit à 1500.

Une analyse des montants émis par la poste dans la région de Kaolack indique une performance moindre. Le montant total émis par les huit bureaux de poste de la région en 2024 (780 410 964 FCFA) est supérieur à ceux effectués en 2023 (713 379 545 FCFA), soit une hausse relative de 9,4%. Les mandats par chèque émis sont les plus courants dans la région. En effet, ils représentent 97,1% du montant total des mandats en 2023 et 96,3% en 2024. La même situation s'observe dans le département de Kaolack où les mandats par chèque émis représentent plus de 96% du montant total des mandats en 2023 et 2024. De même, dans le département de Nioro, les mandats par chèque émis représentent 74,3% en 2023 et 90,5% en 2024. Par contre, dans le département de Guinguinéo, la structure de transfert reste dominée par les chèques émis, représentant respectivement 30% et 37,8% des émissions de mandats en 2023 et 2024.

Le montant des mandats émis à travers les structures telles que Money gram, Recharge cartes postcash, Mandats ISF émis sont faibles ou inexistantes. Aussi bien en 2023 et en 2024, le département de Kaolack qui concentre 62,5% des bureaux de poste de la région, concentre plus de 98% du montant des mandats émis.

Par ailleurs, la région de Kaolack enregistre une contre performance en ce qui concerne les montants des mandats payés. En effet, le montant total des mandats payés dans la région passe de 4, 429 milliards FCFA en 2023 à 2, 375 milliards en 2024 (soit une baisse de 46%). Quels que soient le département et l'année, les mandats CHP et les Bourses de sécurité familiale (BSF) payés représentent les montants les plus élevés. Il convient de signaler qu'en 2023 et 2024, les BSF payées représentent plus de 80% des mandats payés, quel que soit le département. Le département de Kaolack, qui regroupe le plus grand nombre de bureaux de poste, concentre respectivement 61,9% et 61,3% des mandats payés en 2023 et 2024. Il s'en suit le département de Nioro qui absorbe respectivement 33,8% et 33% du montant total des mandats payés en 2023 et 2024.

Définitions :

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Tableau XV.2.1 : Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en million de FCFA)

Structure de transfert d'argent	Département de Guinguinée		Département de Kaolack		Département de Nioro	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Chèques émis	349 900	274 000	685 332 537	746 798 523	7 063 603	4 737 441
Mandats Poste-One émis	440 000	400 000	180 530	-	-	-
CNE versements	328 000		5 814 500	4 443 000	2 445 475	475 000
Recharge cartes Postcash				608 000		
SMALL WORD EMIS						
Mandats western émis						
Mandats IFS émis						
RIA EMIS						
Money gram émis						
Mandat E émis						
Inscriptions Etudiants	50 000	50 000	11 375 000	22 600 000		25 000
Total	1 167 900	724 000	702 702 567	774 449 523	9 509 678	5 237 441

Source : POSTE, 2024

Tableau XV.2.2 : Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA)

Structure de transfert d'argent	Département de Guinguinée		Département de Kaolack		Département de Nioro	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Mandats CHP payés	8 083 650	11 428 300	243 865 664	232 343 310	123 483 799	125 801 125
Mandats Poste-One payés	512 000	480 000	995 200	431 000	212 000	
CNE remboursements	8 054 500	2 842 000	51 950 700	25 552 280	5 492 500	4 397 000
BSF payés	175 390 000	122 045 000	2 425 400 000	1 174 075 000	1 366 335 000	652 925 000
Subvention covid19						
Retrait sur cartes Poste Cash						
Retrait Tiers Poste Cash						
Wizel						
Mandats IFS payés						
BRED payés		418 808	8 189 961	12 110 336		
Transfert Western Union payés			20 000			
SMALL WORLD						
Mandats ENIM payés			11 863 591	10 243 312		
R I A			30 495			
Cash minute Payés						
Transfast payés						
MONEYGRAM Payés						
JUBA EXPRESS						
World Rémit						
omnex						
MT Pay						
Total	192 040 150	137 214 108	2 742 315 611	1 454 755 238	1 495 523 299	783 123 125

Source : POSTE, 2024

Chapitre XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XVI.1 Recettes des collectivités territoriales

Pour financer l'action publique locale et équilibrer leurs budgets, les collectivités territoriales ont recours à diverses catégories de recettes, lesquelles figurent les impôts locaux, les dotations et subventions, les ressources issues de la coopération décentralisée, etc. Ces recettes sont classées en deux grandes catégories : les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement.

En 2024, le montant total des recettes collectées par les collectivités territoriales de la région de Kaolack (fonctionnement et investissement) est estimé à 8, 925 milliards FCFA contre 8, 567 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 357 810 753 FCFA en valeur absolue et de 4,2% en valeur relative.

La répartition des recettes en 2024 dans les départements indique que Kaolack occupe la plus grande part (49,8%), suivi de Nioro (34,6%) et Guinguinéo (15,6%).

Les recettes allouées au fonctionnement ont augmenté en moyenne de 9,8% entre 2023

et 2024. Cette situation se traduit par une hausse de celles-ci dans le département de Nioro (2,5%), de Kaolack (9,4%) mais surtout de Guinguinéo (32,1%).

Quant aux recettes d'investissement, elles ont diminué de 18,8% sur la période 2023-2024. Cette baisse est conditionnée par celles des départements de Guinguinéo (-53,9%), Nioro (-48,6%) et Kaolack (-27,2%).

Le financement externe des collectivités territoriales est composé essentiellement des fonds de dotation de la décentralisation (FDD) et des fonds d'investissement. Le montant des FDD passe de 1, 797 milliards FCFA en 2023 à 1, 964 milliards FCFA en 2024, soit une hausse de 9,3%. Ces FDD sont répartis de manière quasi équitable entre les départements de Guinguinéo (30,3%), Kaolack (35,8%) et Nioro (33,9%) en 2023. La hausse des FDD a été plus importante dans les départements de Nioro (12,6%) et Kaolack (8,9%) que dans celui de Guinguinéo (6,3%).

Définitions :

- **Une collectivité territoriale** : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.
- **Finances publiques locales** : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.
- **Recettes d'investissement (finances locales)** : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts
- **Recettes de fonctionnement (finances locales)** : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publicques_locales.pdf
- <https://www.sentresor.org/>
- <https://www.adl.sn/acte3>

Tableau XVI.1.1 : Evolution des recettes de collectivités territoriales

Rubrique		Guinguinée	Kaolack	Nioro	Région
Fonctionnement	Recettes 2023 (FCFA)	911 932 711	3 380 212 675	2 582 690 630	6 874 836 016
	Recettes 2024 (FCFA)	1 204 196 099	3 699 268 091	2 646 711 459	7 550 175 649
	Variation (%)	32,1%	09,4%	2,5%	09,8%
Investissement	Recettes 2023 (FCFA)	415 545 660	1 024 671 814	852 215 973	1 692 433 447
	Recettes 2024 (FCFA)	191 285 964	745 959 533	437 699 767	1 374 904 567
	Variation (%)	-53,9	-27,2%	-48,6%	-18,8%
Financement externe	Fonds de dotation de la décentralisation 2023 (FCFA)	559 901 240	646 164 359	591 410 336	1 797 475 935
	Fonds de dotation de la décentralisation 2024 (FCFA)	595 258 801	703 435 587	665 756 962	1 964 451 350
	Variation (%)	06,3%	08,9%	12,6%	09,3%
	Fonds d'investissement 2023 (FCFA)	584 474 785	3 863 352 588	1 152 187 675	5 600 015 048
	Fonds d'investissement 2024 (FCFA)	518 413 203	3 130 479 955	1 198 319 024	4 847 212 182
	Variation (%)	-11,3%	-18,9%	4,0%	-13,4%

Source : Trésorerie Paierie régionale de Kaolack, 2024

XVI.2 Dépenses des collectivités territoriales

Les dépenses des collectivités territoriales sont composées des dépenses de fonctionnement et d'investissement. En 2023, le montant des dépenses des collectivités territoriales de la région de Kaolack s'établit à 11 032 673 199 FCFA. Il passe à 11 114 674 921 FCFA en 2024, soit une légère hausse de 0,7% par rapport à 2023. Cette hausse des dépenses, bien que faible, résulte du contraste entre l'augmentation de 7,1% des dépenses observée dans le département de Kaolack et les baisses enregistrées par Guinguinéo (-64,9%) et Nioro (-4,8%).

En 2024, les dépenses de fonctionnement et d'investissements des collectivités territoriales sont réparties à 65,1% et 34,9%, respectivement. La répartition des dépenses dans les départements indique que le département de Kaolack absorbe 50,0% des dépenses en 2024

contre 47,0% en 2023. Il est suivi du département de Nioro qui absorbe près du tiers des dépenses (33,1%) en 2023, tandis que le département de Guinguinéo a dépensé la plus faible part, soit 19,9%.

Par ailleurs, le montant des dépenses de fonctionnement a augmenté de 10,9% par rapport à 2023. Cette hausse résulte de celles observées dans les départements de Nioro (18,7%), de Guinguinéo (12,6%) et de Kaolack (5,9%).

En revanche, les dépenses d'investissement ont regressé de 14,1% sur la même période. Cette baisse est la résultante d'une légère hausse de 9,3% de ce type de dépense dans le département Kaolack, amoindrie par les baisses observées à Nioro (-30,3%) et à Guinguinéo (-29,3%).

Définitions :

- **Dépenses de fonctionnement :** elles concernent les opérations courantes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, les dépenses d'entretien et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité.
- **Dépenses d'investissement :** elles concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements des emprunts, les travaux d'équipement, les acquisitions immobilières et mobilières.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publicques_locales.pdf
- <https://www.sentresor.org/>
- <https://www.adl.sn/acte3>

Tableau XVI.2.1 : Situation des dépenses des collectivités territoriales de la région par département

Rubrique	Années	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Fonctionnement	Dépenses 2023 (FCFA)	1 146 176 243	3 359 213 964	2 015 492 664	6 520 882 871
	Dépenses 2024 (FCFA)	1 290 645 285	3 555 812 631	2 391 512 714	7 237 970 630
	Variation (%)	12,6%	05,9%	18,7%	10,9%
Investissement	Dépenses 2023 (FCFA)	825 842 302	1 830 020 939	1 855 927 087	4 511 790 328
	Dépenses 2024 (FCFA)	583 557 588	1 999 992 056	1 293 154 647	3 876 704 291
	Variation (%)	-29,3%	09,3%	-30,3%	-14,1%
Ensemble (fonctionnement et investissement)	Dépenses 2023 (FCFA)	1 972 018 545	5 189 234 903	3 871 419 751	11 032 673 199
	Dépenses 2024 (FCFA)	1 874 202 873	5 555 804 687	3 684 667 361	11 114 674 921
	Variation (%)	-04,9%	07,1%	-4,8%	0,7%

Source : Trésorerie Paierie régionale de Kaolack, 2024

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII : AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVII : ENTREPRISES

XVII.1 Formalisation des entreprises

L'immatriculation au NINEA constitue une étape importante dans le processus de formalisation des entreprises. Le nombre d'unités immatriculées dans le répertoire national des Entreprises et associations (RNEA), localisées dans la région de Kaolack, a connu une hausse de 14,3% entre 2023 (4 486 unités) et 2024 (5 128 unités). Quelle que soit l'année, plus de huit sur dix des entreprises immatriculées sont localisées dans le département de Kaolack (85,2% en 2023 et 86,3% en 2024), qui concentre une bonne partie des activités économiques de la région. Le département de Guinguinéo abrite la plus faible part des entreprises disposant un NINEA (3,3% en 2023 et 3,5% en 2024).

Par ailleurs, en 2024, un peu plus de neuf unités immatriculées sur dix sont des entreprises individuelles (91,7%), indiquant une hausse de 3,3 points de pourcentage par rapport à 2023 (88,4%).

Selon les branches d'activités, près de sept (07) unités sur dix (10) exercent dans le commerce de détail (69,8%) au titre de l'année 2024. Les unités de cette même branche représentent 72,9% des immatriculations de l'année 2023. Elles sont suivies par celles qui sont dans les services personnels et divers qui représentent

respectivement 9,4% en 2023 et de l'agriculture/élevage (7,7%) en 2024. On note de faibles proportions d'unités qui s'exercent dans l'hôtellerie, la restauration et l'industrie alimentaire (moins de 1% en 2023). Par contre, ces unités gagnent un peu en proportion en 2024 (plus de 1%).

Il ressort de l'analyse de la répartition des propriétaires des entreprises individuelles selon le groupe d'âges à la création de l'unité, qu'un peu plus de la moitié concerne la tranche d'âge 35-65 ans en 2024 (50,5%), alors qu'en 2023 ce taux était de 45% pour la même tranche d'âge. Par contre, en 2023, plus de la moitié des unités immatriculées sous le régime d'entreprises individuelles sont sous la propriété des jeunes (moins de 35 ans). En outre, une hausse importante de 32,7% est observée chez les propriétaires de la tranche 35-65 ans. Cependant, le nombre d'unités immatriculés et appartenant à des personnes de plus de 65 ans a diminué de 39,8% entre 2023 et 2024.

La répartition selon le sexe révèle que les hommes sont plus dynamiques dans la création d'entreprises aussi bien en 2023 qu'en 2024. En effet, 70,7% des entreprises individuelles sont détenues par des hommes en 2024.

Définitions :

Immatriculations au NINEA : Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une personne physique ou morale est enregistrée dans le répertoire Nationale des Entreprises et Association. L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

En savoir plus :

- Bulletin annuel sur l'immatriculation au NINEA : Chiffres clés, tendances et évolutions, ANSD 2024,
- <https://www.ansd.sn/Indicateur/immatriculation-au-ninea-chiffres-cles-tendances-et-evolutions>
- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2025-05/PUBLICATION_ANNUELLE%202024%20%281%29_0.pdf

Tableau XVII.1.1 : Répartition des immatriculations au NINEA selon le département

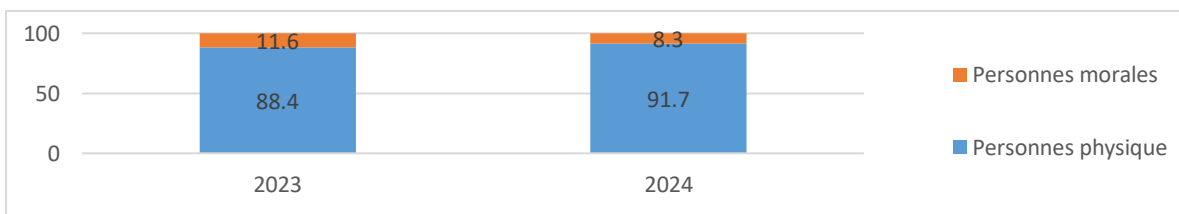
DEPARTEMENT	2023	2024	Variation 2024/2023 (%)
GUINGUINÉD	147	179	21,8%
KADLACK	3821	4426	15,8%
NIOURO	518	523	1,0%
Total	4486	5128	14,3%

Source : ANSD, 2024

Tableau XVII.1.2 : Répartition des unités immatriculées au NINEA selon la branche d'activités

Branche activité	2023	Part (%) en 2023	2024	Part (%) en 2024	Variation 2024/2023 (%)
Agriculture, élevage	293	6,5%	395	7,7%	34,8%
Autres Industries	77	1,7%	119	2,3%	54,5%
Industries Alimentaire	34	0,8%	78	1,5%	129,4%
Industries textiles	62	1,4%	236	4,6%	280,6%
BTP	73	1,6%	182	3,5%	149,3%
Commerce	3267	72,9%	3579	69,8%	9,6%
Transport, télécommunication	84	1,9%	144	2,8%	71,4%
Hotels, bars, restauration	21	0,5%	87	1,7%	314,3%
Services Fournis aux	147	3,3%	218	4,3%	48,3%
Services Personnel, Divers	423	9,4%	90	1,8%	-78,7%
Total	4481	100,0%	5128	100,0%	14,4%

Source : ANSD, 2024

Graphique XVII.1.1 : Répartition des unités immatriculées au NINEA selon la forme juridique en 2023 et 2024

Source : ANSD, 2024

Tableau XVII.1.3 : Répartition des unités immatriculées au NINEA, sous le régime entreprise individuelle, selon l'âge et le sexe des propriétaires

Groupes d'âge	2023	2024	Variation 2024/2023 (%)
Moins de 35 ans	2063	2258	9,5%
35-65 ans	1788	2372	32,7%
Plus de 65 ans	118	71	-39,8%
Ensemble	3969	4701	18,4%
Sexe			
Féminin	1054	1379	30,8%
Masculin	2915	3322	14,0%
Ensemble	3969	4701	18,4%

Source : ANSD, 2024

XVII.2 Caractéristiques des entreprises

En 2024, les entreprises formelles évoluant dans la région de Kaolack sont majoritairement composées de petites entreprises (40,6%) et de très petites entreprises (35,3%). Les moyennes entreprises (15,2%) et les grandes entreprises (8,9%) y sont faiblement représentées.

Les entreprises formelles de la région s'activent dans des secteurs tels que les BTP, le commerce, l'industrie et les services. Elles ont généré un taux de valeur ajoutée de 30,4% en 2024, soit une progression de 6,4 points de pourcentage par rapport à 2023. Ce taux varie toutefois selon le secteur d'activité. En effet, en 2024, il est plus élevé dans l'industrie (38,8%) et les services (32,3%). Bien que les niveaux de valeur ajoutée de ces secteurs soient élevés en 2024, les écarts par rapport à 2023 demeurent inférieurs à un point de pourcentage. Dans le secteur du commerce, le taux de valeur ajoutée est passé de 12,4% en 2023 à 27,9 % en 2024, soit une hausse de 17,5 points de pourcentage. En revanche, les BTP ont enregistré un fléchissement, le taux passe de 5,0% à 4,9% entre 2023 et 2024.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur moderne est estimé à 421,7 milliards de FCFA en 2024, correspondant à une hausse de 11,0% par rapport à 2023 (379,8 milliards de

FCFA). Cette progression résulte principalement des performances enregistrées dans le commerce (12,6%), les services (8,3%) et les BTP (4,4%), secteurs qui concentrent par ailleurs plus de 95% du chiffre d'affaires total en 2024.

La valeur ajoutée des entreprises de la région est ressortie à 15,3 milliards de FCFA en 2024, soit une progression de 0,7% par rapport à 2023 (15,2 milliards de FCFA). Selon le secteur, le commerce (13,7%), les services (10,8%) et BTP (4,0%) ont enregistré des hausses de leurs chiffres d'affaires au cours de la période sous revue. En revanche, le secteur de l'industrie a connu une baisse de sa valeur ajoutée (7,9%).

Quant à l'excédent brut d'exploitation (EBE), il est passé de 9,6 milliards de FCFA en 2023 à 9,4 milliards de FCFA en 2024, soit une baisse de 1,4%. Cette contre-performance est principalement imputable au secteur du commerce, qui est le seul à avoir enregistré une baisse de l'EBE, estimée à -12,9 %. S'agissant des charges de personnel, elles sont évaluées à 5,9 milliards de FCFA en 2024, en hausse de 5,5% par rapport à 2023. Il convient de noter que ces charges ont augmenté dans l'ensemble des secteurs, variant de 3,6% dans les BTP à 8,8% dans le commerce.

Définitions :

-Le taux de valeur ajoutée : c'est le rapport de la valeur ajoutée (richesse créée par l'entreprise VA) au chiffre d'affaires (CA). Il mesure la contribution de l'entreprise à la valeur de la production. Il permet de mesurer le niveau d'intégration de l'entreprise et l'importance des transformations qu'elle effectue.

-Chiffre d'affaires (CA) : le chiffre d'affaires (CA) est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.

-secteur moderne : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclut les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

En savoir plus :

- <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1950>
- BDEF, ANSD 2024
- <https://www.l-expert-comptable.com/>

Tableau XVII.2.1 : Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2023 et 2024 dans la région de Kaolack

TAILLE DES ENTREPRISES	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises
Pourcentage d'entreprises en 2023.	7,9	14,9	41,1	36,1
Pourcentage d'entreprises en 2024.	8,9	15,2	40,6	35,3

Source : ANSD, BDEF/Edition 2024

Tableau XVII.2.2 : Taux de valeur ajoutée en 2023 et 2024 dans la région de Kaolack

SECTEUR	Taux de valeur ajoutée 2023	Taux de valeur ajoutée 2024
BTP	5,0 %	4,9 %
COMMERCE	12,4 %	27,9 %
INDUSTRIE	38,0 %	38,8 %
SERVICES	32,3 %	32,9 %
Ensemble	24,0 %	30,4 %

Source : ANSD, BDEF/Edition 2024

Tableau XVII.2.3 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2023 et 2024 dans la région de Kaolack (montants en millions de FCFA)

Secteurs	Année	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur Ajoutée	Excédent Brut d'exploitation
BTP	2023	28	4 650	151	124
	2024	29	4 841	157	128
	Variation (%)	3,6	4,1	4,0	3,2
COMMERCE	2023	1 358	342 477	3 566	2 208
	2024	1 478	385 758	4 054	2 649
	Variation (%)	8,8	12,6	13,7	20,0
INDUSTRIE	2023	2 565	23 112	8 786	6 221
	2024	2 678	20 704	8 094	5 416
	Variation (%)	4,4	-10,4	-7,9	-12,9
SERVICES	2023	1 684	9 604	2 769	1 084
	2024	1 762	10 401	3 067	1 305
	Variation (%)	4,6	8,3	10,8	20,4
Ensemble	2023	5 635	379 844	15 272	9 637
	2024	5 947	421 704	15 372	9 478
	Variation (%)	5,5	11,0	0,7	-1,4

Source : ANSD, BDEF/Edition 2024

Chapitre XVIII : AGRICULTURE

XVIII.1 Caractéristiques des exploitations

Au niveau de la région de Kaolack, la plupart des chefs de ménages agricoles sont âgés de 35 à 59 ans, soit 62,8%. Le même constat s'observe aussi bien chez les hommes (63,8%) que chez leurs homologues femmes (55,5%).

Il est également important de noter que 27,3% des ménages agricoles sont dirigés par des individus âgés d'au moins de 60 ans. Mieux, on note une proportion plus élevée chez les ménages dirigés par une femme (31,3%) comparé aux ménages dirigés par un homme (26,8%).

En outre, il est aussi remarqué l'existence de ménages agricoles dirigés par un chef de ménage âgé de moins de 25 ans (1,4%). En effet, pour les ménages agricoles dirigés par un homme, 1,1% des chefs de ménages sont âgés de moins de 25 ans, contre 3,7% chez les ménages agricoles dirigés par des femmes.

De manière générale, l'écrasante majorité des ménages agricoles de la région s'activent dans la culture pluviale (98,8%), avec des proportions variant légèrement selon le département et le

milieu de résidence. Toutefois, la culture irriguée est peu existante dans la région (5,4%).

La répartition des ménages agricoles déclarant posséder du matériel motorisé et du matériel attelé cache des disparités entre les départements. En effet, le département de Nioro enregistre la plus forte proportion ménages agricoles possédant du matériel motorisé avec 41,2% de l'ensemble des ménages agricoles possédant ce type de matériel dans la région. Il est suivi de Kaolack (36,1%) puis de Guinguinéo qui affiche la plus faible proportion (22,7%).

Quant au matériel attelé, on constate également que le département de Nioro concentre la plus forte proportion de ménages agricoles possédant ce type de matériel parmi l'ensemble des ménages agricoles le disposant dans la région.

Par ailleurs, une comparaison selon le milieu de résidence montre que parmi les ménages disposant des types de matériel attelé ou motorisé, c'est le milieu rural qui en concentre les proportions les plus élevées, avec respectivement 90,1% et 85,5%.

Définitions :

- **Ménage agricole** :_un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

En savoir plus :

-[Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles \(DAPSA\)](https://senegal.opendataforafrica.org/)
<https://senegal.opendataforafrica.org/>.

Tableau XVIII.1.1 : Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages agricoles de la région de Kaolack

Classe d'âges	Sexe					
	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Moins de 25	713	1,1	343	3,7	1 056	1,4
25-34	5 630	8,4	881	9,5	6 511	8,5
35-59	42 746	63,8	5 149	55,5	47 894	62,8
60 et +	17 932	26,8	2 897	31,3	20 829	27,3
Total	67 020	100	9 269	100	76 289	100

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Tableau XVIII.1.2 : Répartition des ménages agricoles par département selon le type de culture pratiquée

Département	Culture pluviale	Proportion (%)	Culture irriguée (hors maraichage)	Proportion (%)	Culture de décrue	Proportion (%)
Département						
Kaolack	22726	99,3	1133	5,0	-	0,0
Nioro	29033	98,1	1940	6,6	-	0,0
Guinguinéo	10428	99,6	317	3,0	-	0,0
Milieu de résidence						
Urbain	6674	97,8	304	4,5	-	0,0
Rural	55514	98,9	3086	5,5	-	0,0
Région	62188	98,8	3390	5,4	-	0,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Tableau XVIII.1.3 : Répartition des ménages agricoles par département selon le type de matériels agricoles possédés.

Département	Motorisé		Attelé		Total des ménages agricoles
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
Département					
Kaolack	2 571	36,1	19 650	36,1	2 571
Nioro	2 932	41,2	25 474	46,8	2 932
Guinguinéo	1 617	22,7	9 353	17,2	1 617
Milieu de résidence					
Urbain	1 035	14,5	5 377	9,9	1 035
Rural	6 085	85,5	49 100	90,1	6 085
Région	7 120	100,0	54 477	100,0	7 120

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

XVIII.2 Production

La production agricole est essentiellement dominée par les cultures pluviales très vulnérables aux aléas climatiques, entraînant une dépendance des résultats agricoles à la pluviométrie. Par ailleurs, l'augmentation des superficies emblavées, d'une part et l'équipement du monde rural en matériels agricoles ainsi que la mise à leur disposition d'intrants d'autre part, peuvent impacter positivement la production agricole.

Les superficies emblavées pour les cultures vivrières sont dominées par le mil, qui occupe 78,4% (soit 97 448 ha) de la superficie totale. En revanche, le riz demeure la culture vivrière la moins répandue dans la région, avec seulement 1 658 ha emblavés durant la campagne 2024. La comparaison entre départements montre que le mil, le maïs et le sorgho sont davantage cultivés dans le département de Nioro. En revanche, la culture du riz est concentrée dans le département de Kaolack, avec 1 401 ha emblavés (soit 84,5% de la superficie totale), contre 217 ha à Nioro et seulement 40 ha à Guinguinéo.

S'agissant des cultures industrielles, l'arachide occupe 85,8% des superficies totales emblavées, soit 91 058 ha. Elle est suivie par la pastèque (6 845 ha), le manioc (5 004 ha) et le niébé (2 661 ha). Le sésame reste la culture industrielle la moins répandue, avec seulement 455 ha emblavés. Selon les départements, la culture de l'arachide, du manioc et du niébé est largement dominée par le département de Nioro. En revanche, la pastèque et le

sésame sont davantage cultivés dans le département de Kaolack.

La production des cultures vivrières suit de façon rationnelle les superficies emblavées pour les différentes spéculations. En effet, comme pour la superficie emblavée, le mil, avec 115 432 tonnes, affiche la plus grande production, soit 60,8% de la production totale des cultures vivrières. Il est suivi du maïs (62 209 t) et du sorgho (7 793 t). En revanche, le riz affiche la plus faible production avec 4 311 tonnes en 2024. L'analyse de la répartition géographique de la production des cultures vivrières met en évidence la forte prédominance du département de Nioro dans la production du mil, du maïs et du sorgho. En revanche, la production du riz est dominée par le département de Kaolack, qui concentre à lui seul 85,8% de la production régionale.

Pour ce qui est de la production des cultures industrielles, la pastèque se distingue avec 209 020 tonnes, dont plus de la moitié provient du département de Kaolack (112 719 tonnes). La production arachidière demeure également importante, avec un total de 100 130 tonnes, majoritairement issu du département de Nioro (52,6%, soit 57 965 tonnes). La production de manioc est estimée à 97 866 tonnes, dont l'essentiel est porté par le département de Nioro (63,3%, soit 61 929 tonnes). Quant au niébé, sa production en 2024 s'élève à 1 725 tonnes, réparties entre les départements de Nioro (540 tonnes), Guinguinéo (397 tonnes) et Kaolack (368 tonnes).

Définitions :

Campagne agricole : Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.

Production agricole : La production agricole est le résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes. En d'autres termes, la production agricole est le fruit des semences et des récoltes au champ.

En savoir plus :

- Direction régionale du développement rural
- <https://www.dapsa.gouv.sn/>

Tableau XVIII.2.1 : Superficies emblavées par spéculation en 2024

Superficies (ha)	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région	
Mil	18 579	28 312	50 556	97 448	Cultures vivrières
Maïs	395	6 297	12 949	19 640	
Sorgho local	2 536	418	2 560	5 514	
RIZ	40	1 401	217	1 658	
Pastèques	954	3 522	2 368	6 845	Cultures industrielles
Arachide huilerie	16 681	28 629	45 259	91 058	
Manioc	852	1 203	2 949	5 004	
Sésame	140	216	100	455	
Niébé	591	470	900	2 661	

Source : DAPSA/MAESA, 2024

Tableau XVIII.2.2 : Quantités produites par spéculations en 2024

Productions (tonne)	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région	
Mil	15 861	35 881	63 701	115 433	Cultures vivrières
Maïs	796	14 797	46 616	62 209	
Sorgho local	2 924	486	4 383	7 793	
RIZ	53	3 699	559	4 311	
Pastèques	20 518	112 719	75 783	209 020	Cultures industrielles
Arachide huilerie	17 515	34 046	57 965	110 130	
Manioc	17 892	18 045	61 929	97 866	
Sésame	147	227	95	469	
Niébé	397	368	540	1 725	

Source : DAPSA/MAESA, 2024

Chapitre XIX : ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

XIX.1 Élevage

En ce qui concerne l'élevage, la région reçoit en transhumance du bétail venant des régions et des pays limitrophes du Sénégal ce qui fait qu'elle abrite environ 12,8% du cheptel national, 8,9% de la production de lait et 9,6% de la volaille³. Les mouvements du bétail concernent les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les chevaux et les porcins. Les causes essentielles sont généralement les événements religieux comme la Tabaski, la Korité, la Tamxarit, le Magal de Touba, le Gamou de Tivaoune et de Médina Baye, la fête de Noël.

En 2024, les entrées de bétail dans la région de Kaolack se chiffrent à 136 664 têtes, toutes espèces confondues. Les ovins dominent avec 96 193 têtes, principalement dans le département de Kaolack (69 133 têtes), tandis que les caprins sont plus fréquents à Nioro, totalisant 17 658 têtes (10 788 têtes à Nioro). Ces entrées proviennent principalement des zones pourvoyeuses de bétail situées à l'intérieur du pays telles que Sandiara, Passy, Mbirkilane, Diaoubé, Tivaouane, Ouadiour, Gossas et Ranérou mais aussi des pays limitrophes tels que le Mali et la Mauritanie.

Les sorties de bétail, évaluées à 33 258 têtes en 2024, sont largement moins importantes que les entrées d'où l'importance du solde très excédentaire de 103 386 têtes. Ces sorties sont également plus importantes pour les ovins

(16 469 têtes), principalement dans le département de Kaolack (10 799 têtes).

Une analyse des abattages indique qu'en 2024, 99 912 têtes de bétail ont été abattues dans la région correspondant à 3 101 915 Kg de viande. Une bonne partie de ces abattages contrôlés a été effectuée dans des abattoirs situés dans le département de Kaolack (73,4% des têtes, 64,7% du poids). De plus, 70,2% du poids total de la viande issue des abattages provient des bovins (taureaux, bœufs, vaches, veaux/velles), qui ne représentent que 15,2% de l'effectif des animaux abattus, loin devant les caprins qui, malgré leur supériorité numérique (65,2%), ne concentrent que 20,1% du poids total des abattages.

L'analyse des caractéristiques des ménages qui pratiquent l'élevage fait ressortir que dans la région de Kaoalck, un peu plus de sept (07) ménages sur dix (10), soit 74,82% pratiquaient l'élevage en 2020. Ce pourcentage avait atteint son pic en 2018 (86,53%) de loin supérieur à ceux enregistrés en 2017 (65,93%) et en 2019 (70,16%). Par ailleurs, la quantité totale de lait produite en 2024 est évaluée à 38 878 litres. Cette quantité est issue des départements de Kaolack et de Guinguinéo qui disposent des moyens de production de contrôle. L'analyse de la répartition indique que le département de Kaolack concentre 96,1% de cette production laitière.

Définitions :

- **L'élevage** désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la production, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'en obtenir différents produits ou services.
- **Bétail** : Ensemble des animaux élevés pour la production agricole, lapins et volailles exceptés. On distingue le gros bétail (les bovins, les chevaux) du petit bétail (les ovins, les porcins).

³ MEPA, CEP, 2017.

Tableau XIX.1.1 : Evaluation du flux du bétail dans la région de Kaolack en 2024

Espèces	Flux	Kaolack	Nioro	Guinguinéo	Région
Bovins	Entrées	4028	10095	11	14134
	Sorties	2466	2485	46	4997
	Solde	1562	7610	-35	9137
Ovins	Entrées	69133	26422	638	96193
	Sorties	10799	5117	553	16469
	Solde	58334	21305	85	79724
Caprins	Entrées	6749	10788	121	17658
	Sorties	4351	2077	320	6748
	Solde	2398	8711	-199	10910
Equins	Entrées	7029	421	14	7464
	Sorties	1361	1223	49	2633
	Solde	5668	-802	-35	4831
Porcins	Entrées	1195	0	0	1195
	Sorties	1754	657	0	2411
	Solde	-559	-657	0	-1216
Total	Entrées	88134	47726	784	136644
	Sorties	20731	11559	968	33258
	Solde	67403	36167	-184	103386

Source : Service régional de l'élevage

Tableau XIX.1.2 : Situation des abattages en 2024

Espèces	Dépt Kaolack		Dépt Nioro		Dépt Guinguinéo		Région Kaolack 2024	
	NBRE	POIDS (Kg)	NBRE	POIDS (KG)	NBRE	POIDS (KG)	NBRE	POIDS (KG)
Taureaux	3364	669 279	2357	359 248	98	15 228	5819	1 043 755
Bœufs	511	98 833	136	25 550	1	120	648	124 503
Vaches	4303	496 633	2431	304 688	808	99863	7 542	901 184
Veaux / vêles	429	31 393	638	74 354	47	2178	1 114	107 925
Total bovins	8 807	1 296 138	5 562	763 840	954	117 389	15 123	2 177 367
Ovins	16 505	257 059	2633	38 860	315	6177	19 453	302 096
Caprins	48 047	452 758	16 186	155 535	903	14159	65 136	622 452
Total abattage	73 359	2 005 955	24 381	958 235	2 172	137 725	99 912	3 101 915

Source : Service régional de l'élevage

Tableau XIX.1.3 : Situation de la production laitière en 2024

Circonscription administrative	Quantité en litres
Kaolack	37 382
Nioro	Pas de contrôle de production
Guinguinéo	1 496
Région	38 878

Source : Service régional de l'élevage

XIX.2 Pêche – Aquaculture

Au niveau de la région, on distingue deux (2) types de pêche artisanale : la pêche continentale et celle dite maritime. La pêche continentale se pratique au niveau du fleuve Saloum, des deux défluent du fleuve Gambie que sont le Baobolong et le Miniminiyang Bolong et au niveau de la vallée de Koutango. Quant à la pêche maritime, elle se mène dans le bras de mer du Saloum. Dans la région, deux espèces sont capturées dans tous les sites de production. Il s'agit du poisson et des crustacés.

Une analyse des débarquements de la pêche artisanale maritime indique une baisse de 21,3% des quantités de poissons débarquées en 2024 (243,1 tonnes) comparées à 2023 (308,8 tonnes). A l'image des poissons, les quantités débarquées de crustacés en 2024 (228,6 tonnes) ont également baissé par rapport à 2023 (642,2 tonnes), soit une diminution de 64,4%.

La pêche continentale, pratiquée dans le département de Nioro, a vu ses volumes de débarquement augmenté, passant de 37 tonnes en 2023 à 43 tonnes en 2024, soit un bond de 16,2%. Dans ce département, la valeur monétaire des tonnages obtenus augmente dans la même proportion que le volume, passant de 23,9 millions de FCFA

en 2023 à 27,8 millions de FCFA en 2024. Dans le département de Kaolack, orienté principalement dans la pêche maritime, la baisse relative des quantités débarquées (-50,4%) se traduit par une baisse de 37,0% de la valeur monétaire obtenue entre 2023 (524,8 millions de FCFA) et 2024 (330,4 millions de FCFA).

L'analyse de la population de pêcheurs indique que 83 villages de la région pratiquent cette activité. Ce nombre se répartit entre les villages pratiquant la pêche continentale (63 villages), principalement dans le département de Nioro et les 20 villages du département de Kaolack, orientés vers la pêche maritime. De plus, l'effectif de la population impliquée dans la pêche continentale est estimé à 800 pêcheurs. Concernant la pêche maritime, il est estimé à un effectif de 1748 personnes.

L'analyse de la typologie des engins de pêche montre que le secteur est loin d'être modernisé, comme en témoigne le faible nombre de pirogues motorisées déployées pour les activités de pêche. En effet, pour la pêche maritime, seules 20,3% des pirogues utilisées par les pêcheurs sont motorisées (56 sur 276). Pour la pêche continentale, il est enregistré un total de 21 pirogues.

Définitions :

-Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

-La pêche maritime (PM) : la pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire

-La pêche continentale (PC) : la pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière).

Tableau XIX.2.1 : Évolution des débarquements de la pêche artisanale maritime dans les départements de Kaolack et Nioro

Année	2023	2024	Variation
Poissons (tonnes)	308,8	243,1	-21,3%
Crustacés (tonnes)	642,2	228,6	-64,4%
Total	951,0	471,6	-50,4%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Tableau XIX.2.2 : Évolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par département

Département	Année	Quantités de poisson (T)		Valeurs en millions (F CFA)	
		PC	PM	PC	PM
Kaolack	2023		951,0		524 815 975
	2024		471,6		330 468 670
	Variation 2023/2024 (%)		-50,4%		-37,0%
Nioro	2023	37		23 947 000	
	2024	43		27 850 000	
	Variation 2023/2024 (%)	+16,2%		+16,3%	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Tableau XIX.2.3 : Quelques statistiques du secteur de la pêche dans la région en 2024

Département	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
	PC	PM	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Kaolack		20	20		1748 estimés	1748		56 pirogues motorisées et 220 autres.	276
Nioro	63		63	800		800	21		21
TOTAL	63	20	83	800	1748	2548	21	276	297

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Chapitre XX : ÉNERGIE - MINES - CARRIERES

XX.1 Énergie

L'électricité est le principal mode d'éclairage dans les ménages, avec 71,4%. Le solaire et la lampe torche sont respectivement utilisés par 10,0% et 14,3% des ménages de la région. La quasi-totalité des ménages en milieu urbain utilise de l'électricité (93%), contre 52,9% en milieu rural, où 23,8% et 16% des ménages recourent respectivement à la lampe torche et au solaire pour leurs besoins d'éclairage.

En considérant les départements, Kaolack se distingue avec une utilisation prédominante de l'électricité (79,7%) comme principal mode d'éclairage, tandis que Guinguinéo affiche la plus faible proportion de ménages qui en font usage (58,2%). L'utilisation de la lampe torche (22,2%) et du solaire (14,7%) comme principal mode d'éclairage est plus répandue à Guinguinéo.

En terme de réalisation, la puissance installée dans la région a diminué de 45,9% entre 2023 (185 MW) et 2024 (100 MW).

Le nombre d'abonnés en basse tension a connu une hausse de 3,6%, passant de 132 270 en 2023 à 137 085 en 2024, soit 1 815 abonnés supplémentaires. De même, le nombre d'abonnées en moyenne tension a aussi progressé sur la période 2023-2024. De 102 abonnés en 2023, leur nombre passe à 108 en 2024, soit un bond de 5,9%. L'augmentation du nombre d'abonnés et de la puissance installée ont induit une hausse de la consommation d'électricité. En effet, la consommation d'énergie électrique en basse tension est passée de 141 580 199 Kw/h en 2023 à 149 179 000 Kw/h en 2024, indiquant une hausse relative de 5,4% sur la période. Quant à la consommation d'énergie électrique en moyenne tension, elle est passée de 27 895 293 Kw/h en 2023 à 20 755 000 Kw/h en 2024.

Définitions :

- **Électricité** : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).
- **Taux d'accès à l'électricité** : l'accès à l'électricité désigne le pourcentage de personnes dans une zone donnée qui ont un accès relativement simple et stable à l'électricité. On peut également l'appeler le taux d'électrification.
- **Taux d'électrification en milieu rural** : Le taux d'électrification rural est le rapport entre le nombre de ménages ruraux électrifiés et le nombre total de ménages ruraux
- **Électricité moyenne tension** : les lignes moyenne-tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.
- **Électricité basse tension** : les lignes basse-tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans

Tableau XX.1.1: Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage

Département de résidence	Principal mode d'éclairage											Total
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Lampe torche	Autre	
Kaolack	79,7	6,6	0	0,1	0	0,6	0,8	0,1	1,3	10,4	0,3	100
Nioro	62,8	13,8	0	0,1	0,1	2	1,1	0,3	1,8	17,7	0,4	100
Guinguinéo	58,2	14,7	0	0,1	0,1	1,1	0,7	0,7	0,9	22,2	1,4	100
Urbain	93	2	0	0,2	0	0,2	0,7	0,1	0,4	3,2	0,2	100
Rural	52,9	16,9	0	0	0,1	1,9	1,1	0,4	2,2	23,8	0,7	100
Région (Ensemble)	71,4	10	0	0,1	0,1	1,1	0,9	0,3	1,4	14,3	0,5	100

*Source : ANSD. RGPH-5, 2023***Tableau XX.1.2: Indicateurs de performance du secteur des infrastructures et services énergétiques**

Indicateurs Kaolack	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Var 2023/2024 (%)
Puissance installée (en MW)	185	100	-45,9
Taux d'électrification rurale (%)	72,6	ND	ND
Nombre d'abonnés en basse tension	132 270	137 085	3,6
Nombre d'abonnés en moyenne tension	102	108	5,9
Consommation d'énergie électrique en Basse Tension (en kw/h)	141 580 199	149 179 000	5,4
Consommation d'énergie électrique en Moyenne Tension (en kw/h)	27 895 293	20 755 000	-25,6

Source : SENELEC/Kaolack, 2024

XX.2 Autres produits extractifs

La région de Kaolack occupe une place importante dans la production de sel au Sénégal grâce aux dispositions naturelles, à savoir l'eau salée provenant de la mer, l'irrigation de parcelles ouvertes au soleil favorisant une évaporation rapide, la rareté des pluies (9 mois) et une absence d'humidité qu'elle bénéficie. En plus des activités artisanales de production que l'on note dans plusieurs Communes, la région bénéficie de la présence des « Salins du Sine Saloum », une entreprise leader dans ce secteur et qui produit des quantités importantes de sel iodé répondant aux normes internationales.

Il convient de noter l'indisponibilité des données permettant d'estimer la production totale de sel dans la région, en raison de la difficulté à appréhender l'ampleur de la production informelle. Toutefois, une quantité

de 367 710 tonnes de sel a été vendue en 2024. La répartition de cette quantité selon les producteurs montre que 89,7% du sel vendu en 2024 provient de la Société nationale saline. La production informelle représente 8,1% de la quantité vendue, tandis que 2,2% est produite par la Société Sel du Saloum.

Par ailleurs, les exportations de sel vers la sous-région ont atteint 358 500 tonnes en 2024. L'analyse de la répartition selon le pays de destination indique que la Côte d'Ivoire, avec 30,3% de la quantité exportée, en est le principal client. Le Mali (26,9%) et le Burkina Faso (25,6%) ont chacun importé plus du quart de la quantité totale de sel exporté en 2024. Le Congo, la Gambie, le Togo et la Guinée Bissau ont importé les plus faibles quantités parmi les pays importateurs de sel.

Définitions :

- **Sel** : le sel est un minéral essentiel pour l'organisme (équilibre hydrique, fonctions nerveuses et musculaires) mais doit être consommé avec modération pour éviter l'hypertension. Il sert aussi d'exhausteur de goût et de conservateur en cuisine, se présente sous diverses formes (gemme, marin) et peut être enrichi en iode ou fluor, tout en ayant des usages domestiques comme le nettoyage.

Tableau XX.2.1 : Quantités de Sel vendues par société en 2024

REGION	Quantité vendues (en tonnes)	Proportions (%)
Société nationale salins	329 725	89,7
Sel du Saloum	8 248	2,2
Producteurs informels	29 737	8,1
TOTAL	367 710	100,0

Source : Service régional du Commerce de Kaolack, 2025

Tableau XX.2.2 : Quantités de sel exportées par pays destinataire en 2024

Pays destinataires	Quantité (tonnes)	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	108 700	30,3
Mali	96 542	26,9
Burkina Faso	91 860	25,6
Bénin	36 000	10,0
Sierra Léone	12 540	3,5
Guinée	11 738	3,3
Niger	550	0,2
Gabon	325	0,1
Guinée Bissau	110	0,0
Togo	78	0,0
Gambie	30	0,0
Congo	27	0,0
Total	359 462	100,0

Source : Service régional du Commerce de Kaolack, 2025

Tableau XX.2.3 : Répartition des carrières selon le type et par département

Indicateurs	Kaolack	Guinguinéo	Nioro	Région
Nombre de carrières de Sable	5	3	4	12
Nombre de carrières de latérite	1	1	2	4

Source : SRMG/Kaolack, 2025

Chapitre XXI : COMMERCE - SERVICES

XXI.1 Commerce

La position géographique de la région de Kaolack lui confère une place stratégique dans les échanges entre d'une part les différentes régions du Sénégal et d'autre part les pays limitrophes. Ceci est dû au fait qu'il constitue un passage obligatoire pour aller vers les régions du sud et du sud-ouest mais également vers les pays limitrophes tels que la Gambie, le Mali et les deux Guinée.

Le chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel qui sont localisées dans la région de Kaolack a connu une baisse de 1,3% en ce sens qu'il

est passé de 342,4 milliards en 2023 à 385,7 milliards en 2024, soit une hausse de 12,6%.

Par ailleurs, la valeur ajoutée de ces entreprises a augmenté de 13,7% en passant de 3,5 milliards de FCFA en 2023 à 4,0 milliards de FCFA en 2024.

Notons également que l'augmentation de la valeur ajoutée de ces types d'entreprises s'est accompagnée d'une évolution de 8,8% de leurs charges de personnel entre 2023 (1,3 milliards de FCFA) et 2024 (1,4 milliards de FCFA).

Définitions :

-Commerce : consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

En savoir plus :

- ANSD, BDEF 2023

Tableau XXI.1.1 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel entre 2023 et 2024 dans la région de Kaolack (en millions FCFA)

Année	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur Ajoutée	Excédent Brut d'exploitation
2023	529	342 477	3 566	2 208
2024	1 478	385 758	4 054	2 649
Variation (%)	8,8	12,6	13,7	20,0

Source : ANSD, BDEF, 2024

XXI.2 Transport

Le parc automobile de la région de Kaolack est estimé à 29 648 véhicules en 2023 tout type de véhicules confondus. Ce parc englobe la quasi-totalité des moyens de transport que l'on peut retrouver au sein du territoire national. Ainsi, suivant le type de véhicule, les voitures personnelles (VPP) sont les plus utilisées avec une proportion de 55,6% de l'ensemble du parc automobile (en 2023). Elles sont suivies des taxis urbains (10,75%), des camionnettes (8,48%) et des autocars interurbains (6,51%).

Comparativement à l'année précédente, le parc connaît une hausse de 4,8% de véhicules (en passant de 28 290 à 29 648).

Globalement, il a été noté une hausse de 4,8% du nombre de véhicules immatriculés dans la région même si certains types sont restés constants (les autocars urbains, les minibus urbains, les véhicules auto-école, les véhicules de location, les véhicules de transport touristique et les véhicules de Travaux Publics).

S'agissant du réseau routier, sa longueur (constante depuis 2021) est estimée à 964 km en 2023 pour la région de Kaolack.

La route revêtue la plus longue de la région s'étend à 112 km. Il s'agit de la route N4 « Limite région Fatick - Kaolack - Nioro - Keur Ayip » avec une proportion de 74,3% en Bon et Moyens État. Elle est suivie de celle de la N1 « Limite région Fatick - Kaolack - Limite région Kafrine » avec un linéaire de 53 km présentant ainsi une proportion de 80,5% en bon et moyen état. Cependant, il existe des routes non revêtues. C'est

le cas de :

- D5300: Ndoffane - Tiaré - Mabo - Sinthiou Wanar - Kaymor - Ndiba (CFN4) avec 77,2 km ;
- R50: Porokhane - Saboya - koutango - Lim rég Fatick avec 55km ;
- D5100: Guinguinéo - Mbégué - Mbabane Ouolof avec 67,5 km
- Etc.

Définitions :

- **Parc automobile** : désigne un ensemble d'actifs présentant des caractéristiques similaires qui sont gérés conjointement. Une flotte de véhicules est un groupe de véhicules gérés, utilisés pour atteindre un objectif opérationnel particulier.
- **Réseau routier** : Ensemble des routes aménagées et entretenues par l'administration publique pour l'utilisation au profit du public.

Tableau XXI.2.1 : Répartition du réseau routier selon la qualité des routes en 2024

Classification des routes	Type de routes	2023	2024	Evolu (2023-2024)
Nationales	RNI (km)	53	53	0,0%
	RN4 (km)	112	112	0,0%
	RN5 (km)	24	24	0,0%
	Total (km)	189	189	0
Régionales	Bitumées (km)	59	69	16,9%
	N. bitumées (km)	146	136	-6,8%
	Total (km)	205	205	0
Départementales	Bitumées (km)	37	37	0,0%
	N. bitumées (km)	291	291	0,0%
	Total (km)	328	328	0
Non classées	Bitumées (km)	1	1	0,0%
	N. bitumées (km)	177	177	0,0%
	Total (km)	178	178	0
Voiries urbaines	Bitumées (km)	48	48	0,0%
	N. bitumées (km)	17	17	0,0%
	Total (km)	65	65	0
Ensemble	Bitumées (km)	333	344	3,3%
	N. bitumées (km)	631	620	-1,7%
	Total (km)	964	964	0,0%

Source : AGEROUTE, Kaolack, 2024

Tableau XXI.2.2 : Répartition du parc par type de véhicule

Catégories	2021	2022	2023	Variation
Autocar Interurbain	1788	1814	1931	6,45%
Autocar Personnel	45	46	54	17,39%
Autocar Urbain	94	94	94	0,00%
Camion	1358	1396	1457	4,37%
Camionnette	2367	2423	2513	3,71%
Categorie Non Définie	27	27	27	0,00%
Minibus Urbain	8	8	8	0,00%
Remorque Semi-remorque	1754	1841	1953	6,08%
Taxi Interurbain	1303	1303	1304	0,08%
Taxi Urbain	3176	3178	3187	0,28%
Tracteur	1894	1994	2126	6,62%
Transport Privé De Marchandise	7	18	19	5,56%
Véhicule Autoécole	17	17	17	0,00%
Véhicule De Location	3	3	3	0,00%
Véhicule Particulier Personnel	14817	15581	16482	5,78%
Véhicule Sanitaire Medical	7	7	9	28,57%
Véhicule Spécial de Transport	319	345	386	11,88%
Véhicule Transport Touristique	4	4	4	0,00%
Véhicule Travaux Publics	5	5	5	0,00%
Véhicule Travaux Publics	27 205	28 290	29 648	4,80%

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

Tableau XXI.2.3: Linéaires de routes en 2024

DENOMINATION	RR		%RR en BME	DENOMINATION	RNR		RNR en BME
	Linéaire	Linéaire en BME			Linéaire	Linéaire en BME	
N1: Limite région Fatick - Kaolack - Limite région Kaffrine	53,4	43	80,50%	R50: Sinthiou Wanar - Touba Saloum	12	0	0,00%
N1B5 : CFN1 - Lyndiane	2	0	0,00%	R50: Porokhane - Saboya - koutango - Lim rég Fatick	55	25	45,50%
N4: Limite région Fatick - Kaolack - Nioro - Keur Ayip	111,8	83	74,30%				
N5: Kaolack - Limite région Fatick	24	24	100,00%	R52: Kahone - Guinguinéo -Tione	57	57	100,00%
R50 : Nioro du Rip - Porokhane	10	10	100,00%	D5100: Guinguinéo - Mbégué - Mbabane Quolof	67,5	0	0,00%
R51: Kavil - Keur Madiabel - Wack Ngouna	32	32	100,00%	D5101: Gossas - Nguélou- Guinguinéo	30	30	100,00%
D5100: Back Samba Dior (CF N4) - Guinguinéo	11,7	11,7	100,00%	D5102: Ngathie Naoudé - Guinguinéo	18	0	0,00%
D5103: Latmingué - Kavil	14	14	100,00%	D5300: Ndoffane - Tiaré - Mabo - Sinthiou Wanar - Kaymor - Ndiba (CFN4)	77,2	38	49,20%
D5104: Dinguiraye - Taiba Niasséne	12	12	100,00%	D5301: Nioro - Wack Ngouna - Lim région Fatick	54,6	54,6	100,00%
R51: Wack Ngouna - Koutango	10	10	100,00%	D5302: Passy Ngayéne - Ndiba Ndiayéne	16	0	0,00%
R50: Touba Saloum - Nioro du Rip	10	10	100,00%	D5303: Firgui - Kaymor - Thissé	21	21	100,00%
R50 Saboya - Koutango	7	7	100,00%	D5304: Keur Madiabel - Ndramé Escale	13	13	100,00%
pnc : Ndoffane - Thiaré	19,7	0	0,00%	PNC : Sibassor - Ndiébel	19	0	0,00%
PNC : Lamarame - Ndiedieng	7	0	0,00%	PNC : Medina Sabakh - Koel	3,7	3,7	100,00%
TOTAL	297,9	256,7	86,20%	TOTAL	444	242,3	51,50%

Source : AGEROUTE, Kaolack, 2024

XXI.3 Tourisme

Au niveau de la région de Kaolack, il est principalement pratiqué deux types de tourisme à savoir le tourisme de chasse et le tourisme culturel ou religieux. Le tourisme de chasse est très développé dans la région grâce à ses zones amodiées et sa faune riche et variée (avifaune et grande faune). S'agissant du tourisme culturel ou religieux, nous pouvons noter que la région de Kaolack bénéficie d'un patrimoine historique riche avec la tenue de nombreuses manifestations culturelles et religieuses (Gamous, ziars). Le Gamou organisé chaque année dans la cité religieuse de Médina Baye en est une parfaite illustration. Les infrastructures touristiques de la région, pour la plupart, sont localisées dans le département de Kaoalck et de Nioro.

En 2024, le nombre de réceptifs dénombré dans la région de Kaolack est de 30. Ces réceptifs comprennent des chambres dont leur nombre en 2023 (501 chambres) a connu une hausse de 5,4% en 2024 (528 chambres). Le nombre de lits estimé à 690 en 2024 a diminué de 17,2% par rapport à 2023, où il s'élevait à 833.

La région compte cinq (05) hôtels en 2024, composés de 205 chambres et 344 lits. Tous ces hôtels sont localisés dans le département de Kaolack.

Le nombre d'auberges s'élève à 15 unités en 2024, soit deux (02) de plus par rapport à 2023. La quasitotalité de ces auberges (14) se trouvent dans le département de Kaolack. Le département de Nioro en compte une unité, avec 9 chambres et 15 lits à son sein.

Le nombre de campements de chasse dans la région est de deux (02), répartis entre les départements de Kaolack et de Nioro.

Par ailleurs, il est noté un nombre important de résidences (09) résidences dans la région, situées toutes dans le département du même nom. Elles sont composées de 135 chambres et 231lits.

La région enregistre en 2024 deux (02) gîtes (motels) ainsi que deux (02) campements touristiques, localisés respectivement dans les départements de Kaolack et de Guinguinéo.

Il est noté une absence de réceptifs tels que les relais, les lodges et les centres d'accueil sur toute l'étendue de la région.

Le nombre de touristes qui arrivent dans la région a fortement baissé, passant de 29 173 en 2023 à 10 657 en 2024.

Définitions :

- **Tourisme** : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

En savoir plus :

https://unctad.org/system/files/official-document/uxiiiicn2012d5_fr.pdf

Tableau XXI.3.1 : Évolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative en 2023 et 2024

Réceptifs		KADLACK		Variation	NIORO		Variation	GUINGUINÉO		Variation	REGION		Variation
		2023	2024	%	2023	2024	%	2023	2024	%	2023	2024	%
Hôtel	Réceptifs	6	5	-16,7	0	0		0	0		6	5	-16,7
	Chambres	236	205	-13,1	0	0		0	0		236	205	-13,1
	Lits	406	344	-15,3	0	0		0	0		406	344	-15,3
Auberge	Réceptifs	12	14	16,7	1	1	0	0	0		13	15	15,4
	Chambres	96	146	52,1	9	9	0	0	0		105	155	47,6
	Lits	180	239	32,8	18	15	-16,7	0	0		198	254	28,3
Campement touristique	Réceptifs	0	1		0	0		0	1		0	2	
	Chambres	0	8		0	0		0	8		0	16	
	Lits	0	16		0	0		0	16		0	32	
Campement de chasse	Réceptifs	1	1	0	1	1	0	0	0		2	2	0,0
	Chambres	12	12	0	16	16	0	0	0		28	28	0,0
	Lits	24	24	0	32	32	0	0	0		56	56	0,0
Relais	Réceptifs	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Chambres	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Lits	0	0		0	0		0	0		0	0	
Gîte (Motel)	Réceptifs	2	2	0	1	0	-100	0	0		3	2	-33,3
	Chambres	22	22	0	9	0	-100	0	0		31	22	-29,0
	Lits	42	44	4,8	18	0	-100	0	0		60	44	-26,7
Lodge	Réceptifs	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Chambres	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Lits	0	0		0	0		0	0		0	0	
Centre d'accueil	Réceptifs	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Chambres	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Lits	0	0		0	0		0	0		0	0	
Résidence	Réceptifs	9	9	0	0	0		0	0		9	9	0,0
	Chambres	135	135	0	0	0		0	0		135	135	0,0
	Lits	231	23	-90	0	0		0	0		231	23	-90,0
Total	Réceptifs	30	32	6,7	3	2	-33,3	0	1		33	35	6,1
	Chambres	501	528	5,4	34	25	-26,5	0	8		535	561	4,9
	Lits	833	690	-17,2	58	47	-19	0	16		891	753	-15,5

Source : Service Régional du Tourisme de Kaolack

Tableau XXI.3.2 : Évolution du nombre d'arrivées de touristes dans la région de Kaolack

Indicateurs	Année	
	2023	2024
Nombre d'arrivées de Touristes	29173	10657

Source : Service Régional du Tourisme de Kaolack

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXII : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXIII : INDEX MOTS CLES

Chapitre XXII : GLOSSAIRES

Aides familiaux : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Camps pénaux : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

Collectivité territoriale : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.

Culture : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.

Chef de ménage : le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

Densité de population : elle sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dynamique de population : elle suppose l'existence d'interrelations entre mortalité, natalité, migration. Ce qui fait que pour toute population, il y a passage par diverses phases ou transition démographique résultante de ces variables natalité, mortalité, migration.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Électricité moyenne tension : les lignes moyenne tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles

font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.

Électricité basse tension : les lignes basse tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

Établissements pénitentiaires : Ce sont des lieux privés de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.

Finance publique : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics.

Finances publiques locales : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.

Impôts locaux: ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Immatriculation à la sécurité sociale: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

Insécurité alimentaire aiguë : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sites énumérés ci-dessous.

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte

courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Ménage agricole : un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

Patrimoine culturel : il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Population : le mot **population** peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'**univers**. On emploie plus communément le mot **population** pour désigner l'ensemble des **habitants** d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : *population d'âge scolaire*, *population mariable*), auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population**.

Population en âge de travailler : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

Population en emploi : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur.

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.

Population pénale : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.

Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Personne au chômage : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.

Population active : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations... ou de tout territoire ad hoc.

Programmes de santé : C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aiguës, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.

Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts

Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers

Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.

Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la

petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Système Financier Décentralisé : Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations.

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré.

Taux d'achèvement du cycle primaire : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année.

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Taux d'urbanisation : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.

Taux brut de scolarisation : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Taux d'occupation : C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

Température minimale : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.

Température maximale : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

Le taux d'emploi : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

Trésor public : service de l'État qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière.

Travailleur familial : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré

d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Vulnérabilité : l'expression « vulnérable » vient du latin « *vulnerabilis, de vulnerare* » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire fait référence à toute la gamme des facteurs qui mettent les personnes en danger d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité pour un individu, un ménage ou un groupe de personnes est déterminé par son exposition aux facteurs de risque et par son aptitude à affronter les situations de crise et à leur survivre.

Chapitre XXIII : INDEX MOTS CLES

Agriculture	17, 23	parc automobile	121
assainissement	49, 62	patrimoine culturel	86, 129
climat	33	pêche	111, 113, 114
collectivités territoriales.....	17, 97, 98, 99, 128	Pêche	113
commerce.....	17, 119	population 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 36, 37, 38, 39, 62, 127, 129, 130, 131	
Commerce	92, 119	poste	33, 70, 95, 96, 128
culture.....	51, 86, 108, 113, 127, 129	Préscolaire	74
densité.....	17, 19, 20, 23, 127, 131	pyramide des âges	21
département ...	17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 33, 60, 62, 63, 64, 65, 74, 86, 87, 88, 92, 95, 108, 112, 122, 124, 127, 130	Rapport de masculinité	21, 130
eau	31, 49, 51, 62, 113, 127, 130	ratio de dépendance démographique .	21, 130
éducation	70, 84, 85	Recensement	17, 23
élevage.....	111, 112, 113, 127	Recettes	97, 130
Élevage	17, 23, 106, 129	région .	17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 33, 41, 42, 56, 59, 60, 64, 65, 80, 82, 84, 85, 87, 88, 94, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 119, 121, 124, 127
emploi.....	38, 39, 42, 129, 130, 131	Ressources fauniques	31, 130
énergie	49, 53, 115, 127, 128	Ressources forestières	31, 130
enseignement	56, 76, 78, 80, 82, 84	santé	70, 72
Guinée17, 19, 20, 23, 33, 64, 74, 76, 82, 86, 87, 95, 97		secondaire général.....	78, 79, 84
hydraulique	49, 50, 115, 127	Sécurité alimentaire	59, 131
indice synthétique de fécondité	25	Sénégal	2, 17, 18, 19, 36, 40, 84, 111, 112, 119, 127, 129
insécurité alimentaire	59, 60, 128, 132	Sports.....	88, 89
Jeunesse	88	superficie	17, 19, 106, 108
Kaolack17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 39, 41, 42, 49, 55, 56, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 73, 74, 75, 77, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 92, 94, 95, 97, 98, 100, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 119, 121, 124, 125		sylviculture.....	111
l'encours de crédit.....	93	taux de réussite	55
Ménage agricole	106, 129	TBS	76, 78
ménages42, 45, 53, 59, 64, 65, 106, 107, 111, 115, 127, 128		territoire	17
mortalité.....	21, 25, 26, 27, 127, 130	Tourisme	124, 125
Nioro... 19, 20, 23, 33, 49, 62, 64, 74, 82, 86, 87, 95, 97, 108, 114, 124		transport	17, 115, 121, 127
		Transport.....	121
		Urbanisme	29, 30
		violences basées sur le genre	57